



**centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI

CAHIERS DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DES ENTRÉES DANS
LA VIE ACTIVE

**Cahier 9 : l'entrée dans la vie active des étudiants en lettres
et sciences humaines à la sortie des universités**

COMITÉ DE L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

L'Observatoire des entrées dans la vie active étant une réalisation interministérielle confiée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, l'orientation, la programmation et le contrôle des différentes opérations auxquelles il donne lieu ont été attribués à un Comité siégeant auprès de la Direction du Centre.

Ce comité est composé des représentants des directions d'administration et organismes nationaux suivants :

- Direction des Lycées du ministère de l'Education nationale ;
- Direction des enseignements supérieurs du ministère de l'Education nationale ;
- Délégation à l'emploi du ministère du Travail ;
- Service des études et de la statistique du ministère du Travail ;
- Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ;
- Ministère de la Recherche et de la Technologie ;
- Délégation à la Formation professionnelle ;
- Institut national de la statistique et des études économiques ;
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture ;
- Direction générale des stratégies industrielles du ministère de l'Industrie ;
- Ministère de la Santé ;
- Service de l'informatique de gestion et des statistiques du ministère de l'Education nationale ;
- Office national d'information sur les enseignements et les professions ;
- Agence nationale pour l'emploi ;
- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes ;
- Centre d'études de l'emploi.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le Ministre de l'Education nationale qui en assure la tutelle, le Ministre du Travail et les Ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité, à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et au Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

**L'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE
DES ÉTUDIANTS EN LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES A LA SORTIE DES UNIVERSITÉS**

Cette étude a été réalisée par Alain CHARLOT et Jean-Luc PIGELET dans le cadre des travaux de l'Observatoire des entrées dans la vie active, Département des Formations et Carrières.

CEREQ

OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

— Collection des cahiers

- Cahier n° 1 : Les étudiants scientifiques.
- Cahier n° 2 : Les CAP.
- Cahier n° 3 : Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs.
- Cahier n° 4 : Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs.
- Cahier n° 5-6 : Les anciens élèves des classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP.
- Cahier n° 7 : L'entrée dans la vie active des étudiants en droit et sciences économiques à la sortie des Universités.
- Cahier n° 8 : L'entrée dans la vie active des jeunes sortant d'IUT et de STS : complémentarités et concurrences.

— Collection des tableaux

- Volume n° 1 : « Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT, BTS, BTSA » (enquête 1976). Décembre 1977.
- Volume n° 2 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Formations techniques courtes secondaires CAP-BEP ». Avril 1978.
- Volume n° 3 : Enquête sur l'accès à l'emploi — « Les Universités scientifiques ». Décembre 1978.
- Volume n° 4 : Accès à l'emploi après une formation technique courte supérieure : DUT (enquête 1977). Juin 1979.
- Volume n° 5 : Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités. Novembre 1979.
- Volume n° 6 : Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale de 1^{er} cycle ou de formation courte (enquête 1977). Mars 1978.
- Volume n° 7 : Accès à l'emploi des étudiants à la sortie des Universités de Droit et de Sciences économiques.
- Volume n° 8 : Accès à l'emploi des étudiants issus du second cycle de l'enseignement secondaire ou ayant abandonné en cours de formation un IUT ou une STS.

© La Documentation Française — Paris 1982

ISBN : 2-11-000863-6

ISSN : 0240-2629

Avant-propos

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

Les conditions dans lesquelles s'effectue l'insertion professionnelle à l'issue de la formation sont devenues un sujet de préoccupation primordial des pouvoirs publics. Certes, le rôle du système éducatif comme dispensateur des qualifications requises par le système économique n'a jamais été méconnu. Il a même été souvent un sujet de polémique quant à la place que cet objectif doit se voir reconnaître par rapport à d'autres missions également assignées au système de formation, telles que la transmission des connaissances, l'épanouissement des individus ou l'égalisation des chances.

Mais les difficultés de la conjoncture et les conséquences qui en ont résulté pour l'emploi et, particulièrement l'emploi des jeunes, ont conduit à se pencher sur les phénomènes socio-économiques qui marquent le passage de la formation à une activité professionnelle.

Dans cet esprit, à l'instigation ou avec l'appui des différents ministères intéressés, ministère de l'Education, secrétariat d'Etat aux Universités, ministère du Travail, ministère de l'Industrie et de la recherche, ministère de l'Agriculture, ministère de la Santé et de la famille, le Centre d'études

et de recherches sur les qualifications a mis en place en 1976 un dispositif d'observation de l'insertion professionnelle à l'issue de la formation : l'Observatoire des entrées dans la vie active.

Cet observatoire présente actuellement deux caractères : d'une part, il est systématique, son champ s'étendant à l'ensemble des niveaux de sortie du système de formation depuis les abandons au cours du premier cycle jusqu'aux études supérieures les plus longues. De la sorte peuvent être étudiés des phénomènes de concurrence entre filières et niveaux proches. D'autre part, il est permanent, c'est-à-dire que l'observation est régulièrement répétée dans le temps dans des conditions permettant des comparaisons.

Sur la base des données ainsi recueillies, il est possible de dépasser la phase de recueil pour aborder celle de l'analyse des phénomènes.

Les Cahiers de l'Observatoire publient les résultats des enquêtes qui sont conduites en permanence dans le cadre de ce dispositif selon des programmes pluriannuels. Pour chaque formation, ils décrivent les chances ou les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les anciens élèves, leur place dans l'agriculture, les entreprises industrielles ou artisanales ainsi que le déroulement de leurs premières années d'activité.

Mais au fur et à mesure que l'analyse se construit, on voit se dégager une nouvelle image des relations qui s'établissent effectivement entre la formation et l'emploi. La notion d'une correspondance simple, entre la formation reçue et l'emploi occupé, fait place à la vision d'une réalité plus complexe, faisant apparaître la diversité des comportements des firmes et des individus, s'insérant dans le cadre plus vaste de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre qui affectent la population active et déterminent les conditions de son renouvellement, en prenant en considération les compétences véritablement mises en œuvre dans le travail et le rôle joué par l'expérience qui s'y acquiert.

Ainsi par la mise en œuvre de l'Observatoire des entrées dans la vie active, le CEREQ s'efforce d'approfondir la connaissance du lien entre l'éducation et l'emploi et d'affiner les analyses sur l'insertion professionnelle des jeunes, au bénéfice des pouvoirs publics et de l'ensemble des partenaires sociaux.

Paul-Pierre VALLI
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

DONNÉES TECHNIQUES

Pour observer les premières années de vie professionnelle, les enquêtes rétrospectives ne sont pas assez significatives. Aussi, le dispositif choisi repose sur le suivi de cohortes d'anciens élèves et étudiants. Chaque cohorte est interrogée périodiquement.

Les panels sont tirés des fichiers des derniers établissements scolaires fréquentés.

Le programme des enquêtes prévues recouvre pour chaque formation :

- une interrogation des jeunes quelques mois après leur sortie du collège, du lycée, de l'école ou de l'université (enquête d'accès à l'emploi) ;
- la réinterrogation des mêmes individus quatre ans plus tard (enquête de cheminement) ;
- la prise en compte, tous les quatre ans, d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

L'Observatoire concerne chaque année le quart des formations de telle façon que l'ensemble de l'appareil éducatif soit couvert en quatre ans.

L'harmonisation avec les enquêtes nationales portant sur l'emploi de toute la population active a une particulière importance. L'Observatoire est bâti pour pouvoir servir d'agrandissement à ces enquêtes, en ce qui concerne les jeunes.

Les relations entre formations et emplois sont analysées au niveau national ou inter-régional. Les aspects locaux ou portant sur les formations suivies par un très faible nombre d'élèves ne constituent pas les déterminants du dispositif. Toutefois celui-ci apporte un cadrage et de nombreuses indications.

CALENDRIER DES INTERROGATIONS

Durant la période expérimentale, compte tenu des contraintes existantes, le découpage de l'ensemble des formations était le suivant :

1976

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP ou BEP (diplômés et non-diplômés).

— Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT (diplômés et non-diplômés).

— Enseignement universitaire scientifique ; abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.

— Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1977

— Enseignement spécialisé, SES ou ENP.

— Enseignement général de niveau VI, classes de sixième (1), cinquième (1), quatrième, troisième.

— Enseignement technique de niveau VI, classes de CEP, CPA, CPPN, et classes non terminales de CAP ou de BEP.

— Enseignement agricole de niveau VI et V, classes de quatrième, troisième, de CAPA, BEPA, BAA.

— Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous niveaux.

— Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, en sciences humaines ou artistique (volontaires).

1978

— Enseignement général et technique, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.

— Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.

— Enseignement universitaire de sciences juridiques, politiques ou économiques.

1979

— Apprentissage.

— Enseignement universitaire médical (diplômés de pharmacie et docteurat en médecine).

— Enseignements relevant du ministère de la Santé (Enquête expérimentale).

Par ailleurs, est systématiquement observée l'entrée dans la vie active des jeunes dont le cursus scolaire a été précédemment suivi par le SEIS (2) dans le cadre de son « Panel d'élèves ».

De 1980 à 1983, les enquêtes d'insertion sont renouvelées en même temps qu'a lieu, dans le cadre des enquêtes de cheminement, la réinterrogation des populations précédemment observées.

(1) Uniquement dans les académies de Grenoble et Toulouse.

(2) Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Education et du ministère des Universités.

NOUVELLES ENQUÊTES D'INSERTION

1980

- Enseignement technique de niveau V, classes terminales de CAP, BEP, CAPA, BEPA.
- Enseignement universitaire scientifique, abandons en cours ou en fin de cycle de tous les niveaux.

1981

- Enseignement technique de niveau III, classes terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement général, technique et agricole, abandons au niveau des classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement relevant du ministère de la Santé, niveau III.

1982

- Enseignement général et technique de niveaux VI et V bis.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines ou artistique.

ENQUÊTES DE CHEMINEMENT

1980

- Enseignement technique de niveau V
- Enseignement technique de niveau III.
- Enseignement universitaire scientifique.
- Ecoles d'ingénieurs (volontaires).

1981

- Enseignement général et technique de niveau VI.
- Enseignement universitaire littéraire, de sciences humaines et artistique.
- Ecoles d'enseignement supérieur littéraire, de sciences humaines et artistique (volontaires).
- Enseignement agricole de niveaux V et VI.

1982

- Enseignement général, technique et agricole, abandons en classes de seconde, première, terminale.
- Enseignement technique, abandons en classes non terminales de BTS, BTSA, DUT.
- Enseignement universitaire de droit et sciences économiques.

1983

- Apprentissage.
- Enseignement universitaire médical et paramédical.
- Enseignement universitaire scientifique.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	15
CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : QUI FRÉQUENTE LES UNIVERSITÉS DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES?	23
I. La délimitation de populations homogènes du point de vue du processus d'entrée dans la vie active	27
1. La définition de la population « sortante » par le critère de non-réinscription montre la complexité des relations entre l'Université et le marché du travail	27
2. La population sortante se situe à des stades très différents de formation et de vie professionnelle	28
II. Quelques caractéristiques d'ensemble des différentes sous-populations sortant de l'Université	35
1. Une population largement féminine	35
2. Une population relativement âgée (23-28 ans en moyenne) en particulier pour la population en formation post-initiale (plus de 28 ans) mais avec une large dispersion	36
3. Le niveau de sortie des études littéraires est constitué par la licence, puis la maîtrise, souvent complétées par un concours (CAPES et agrégation)	37
4. Les Lettres et les Langues représentent à elles seules plus de la moitié des diplômés	38
PREMIÈRE PARTIE : LES ÉTUDIANTS AYANT OBTENU UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE EN FORMATION INITIALE : LA POPULATION « A »...	39
Chapitre I : Les itinéraires et les situations	43
I. Les étudiants-scolaires : les étudiants qui entrent sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme le plus élevé sans avoir jamais travaillé : population « A1 »	44
1. La population « scolaire » qui obtient son diplôme le plus élevé en formation initiale ne quitte pas l'Université dès son obtention	46

2. La durée du séjour à l'Université est longue mais le diplôme a été obtenu à un âge « normal »	46
3. Les niveaux de sortie des études universitaires se différencient partiellement en fonction de la spécialité et du sexe	47
4. Les étudiants « scolaires » sont entrés dans la vie active à des dates différentes	49
5. Les étudiants scolaires qui prennent un emploi après le diplôme mais en poursuivant leur inscription à l'Université pendant une ou plusieurs années	50
6. Les étudiants scolaires qui n'ont jamais occupé d'emploi régulier avant la sortie de l'Université	53

II. Les étudiants-salariés qui prennent un emploi régulier avant d'obtenir leur diplôme le plus élevé à l'Université : la population « A2 » 55

1. Près de la moitié des étudiants salariés sont entrés dans la vie active au moins trois ans avant l'obtention de leur diplôme	55
2. Le séjour à l'Université excède en général quatre années universitaires et peu d'entre eux ont obtenu leur diplôme, quel que soit le niveau, à un âge « normal »	56
3. L'exercice d'une activité professionnelle pendant les études semble avoir un effet dissuasif sur la poursuite d'études au-delà du diplôme	57
4. L'effet « spécialité » est le même que pour la population « scolaire » vis-à-vis du niveau de sortie	59
5. Une forte mobilité professionnelle après la sortie de l'Université mais la plupart ont conservé l'emploi qu'ils occupaient déjà	60
6. Le service militaire constitue la raison principale des pertes d'activité masculines, le chômage venant loin derrière. En revanche, le chômage et, à égalité, l'inactivité sont les causes de la non-activité des femmes	62

Chapitre II : L'emploi 65

SECTION I : LA DESCRIPTION DES EMPLOIS

A. Présentation générale de la population 65

1. 30% sont entrés sur le marché du travail avant d'obtenir un diplôme	65
2. 70% ont suivi un itinéraire plus traditionnel et n'ont pris un emploi qu'après l'obtention de leur diplôme	65
3. Les emplois occupés par l'ensemble des diplômés issus de formation initiale se partagent, au moment de l'enquête, en trois grands groupes d'inégale importance	66

B. Les emplois enseignants 68

1. Les étudiants, qui ont obtenu leur diplôme universitaire en formation initiale et qui occupaient un emploi à la date de l'interrogation, se retrouvent en majorité dans les premier et second cycles de l'enseignement secondaire	68
2. Parmi les enseignants deux populations s'opposent nettement : les titulaires d'un concours et ceux qui ne possèdent qu'un diplôme de type universitaire (principalement de second cycle)	68
3. Pour ceux qui ne détiennent qu'un diplôme universitaire, la probabilité de se retrouver enseignant varie en fonction du niveau de sortie et de la discipline	69
4. Les femmes, nombreuses parmi les enseignants (76%), se trouvent dans une situation professionnelle relativement équivalente à celle des hommes..	70

C. Les emplois administratifs	70
1. Parmi les emplois administratifs trois niveaux principaux peuvent être distingués : supérieur (15%), moyen (23%), inférieur (62%)	71
2. La probabilité d'occuper un emploi administratif est plus élevée pour les titulaires d'un diplôme de premier cycle que pour ceux qui possèdent une licence ou une maîtrise. Elle est particulièrement faible au niveau du troisième cycle	72
3. Il existe, d'autre part, une relation entre le niveau du diplôme possédé à la sortie de l'Université et le niveau de l'emploi occupé	72
4. Relativement forte en Langues, en Histoire et en Géographie, la proportion d'emplois administratifs n'atteint pas la moyenne en Lettres, en Philosophie et en Sciences humaines	73
5. Si la proportion de femmes occupant des emplois administratifs n'est guère plus élevée que celle des hommes (20% contre 16%), la répartition par type et par niveau d'emploi diffère sensiblement selon le sexe	73
6. Entre leur sortie de l'Université et la date de l'interrogation, 21% de ceux qui occupent des emplois administratifs ont changé d'emploi	73
D. Les emplois littéraires et médico-sociaux	74

SECTION II : LES EFFETS DU PROCESSUS D'INSERTION SUR LES STRUCTURES D'EMPLOIS

1. Rigoureusement identique pour les étudiants salariés et pour ceux qui ont anticipé leur entrée dans la vie active (64%), le pourcentage d'enseignants décroît jusqu'à 54% parmi ceux qui ont attendu la sortie de l'Université pour prendre un emploi	76
2. Ce fléchissement de la proportion des enseignants s'accompagne, parallèlement, d'une croissance des emplois administratifs	76
3. A la décroissance de la proportion des enseignants, correspond d'autre part, au sein de la population qui a attendu la fin des études pour entrer sur le marché du travail, une modification importante du rapport entre emplois stables et emplois précaires	77
4. Les emplois de niveau inférieur (essentiellement ceux d'employés) sont particulièrement nombreux parmi ceux qui ne sont entrés dans la vie active qu'après la fin de leurs études	77
5. L'accès au secteur public s'effectue davantage, et dans de meilleures conditions, pour les administratifs qui ont pris un emploi après l'obtention de leur diplôme mais avant leur sortie de l'Université. Il se trouve le plus souvent subordonné à la réussite à un concours	78
6. La mobilité d'emploi à la sortie de l'Université, c'est-à-dire entre juin 1976 et mai 1977, date de l'enquête, touche essentiellement ceux qui ont travaillé avant l'obtention de leur diplôme	78

**DEUXIÈME PARTIE :
LES ÉTUDIANTS EN FORMATION POST-INITIALE
ET COMPLÉMENTAIRE DANS LES UNIVERSITÉS LITTÉRAIRES 79**

**Chapitre I: Les étudiants diplômés, en formation post-initiale dans
les universités de lettres et sciences humaines : la population « B » 83**

SECTION I: LA FORMATION

- 1. Presque la moitié de ces étudiants sont entrés dans les universités de Lettres et Sciences Humaines relativement jeunes et peu de temps après leur accès à la vie active 84
- 2. Deux groupes d'étudiants en formation post-initiale peuvent être distingués: le premier comprend ceux dont les études littéraires n'ont pas été sanctionnées par un nouveau diplôme; le second, ceux dont la reprise d'études a débouché sur l'obtention du diplôme le plus élevé 85
- 3. La sortie de l'Université est caractérisée par une très grande stabilité surtout pour le premier groupe (86% conservent leur emploi) tandis que le second groupe connaît une mobilité plus élevée (20%) 88
- 4. Au moment de l'enquête, le niveau de l'activité est particulièrement élevé (plus de 90%) et le chômage très réduit spécialement pour les hommes et le premier groupe 90

SECTION II: L'EMPLOI

- 1. Près d'un an après la fin de leurs études, 69% des étudiants qui ont suivi à l'Université une formation post-initiale occupent un emploi 91
- 2. Près des trois-quarts exercent au moment de l'enquête leur activité dans l'enseignement 92
- 3. Les enseignants exercent en majorité (74%) dans le premier et le deuxième cycles du secondaire. Une minorité (19%) occupe des postes dans l'enseignement supérieur 92
- 4. La majorité des administratifs (68%) occupe des postes de cadres supérieurs, 10% des postes de cadres moyens et 22% sont employés qualifiés 94
- 5. Les titulaires d'emplois littéraires et médico-sociaux ont généralement obtenu leur diplôme le plus élevé lors de leur dernier passage à l'Université 94

**Chapitre II: Les étudiants titulaires d'un diplôme extra-universitaire
et en formation complémentaire dans les études de Lettres-
Sciences Humaines : la population « C » 95**

- 1. Les diplômés d'un institut ou école du niveau premier cycle de l'enseignement supérieur ont repris des études littéraires à l'Université dans les trois ans qui suivaient l'acquisition de leur diplôme. La plupart ont pris un emploi pendant cette période avant d'abandonner les études littéraires .. 95
- 2. Les diplômés d'un institut ou d'une école de niveau deuxième ou troisième cycle de l'enseignement supérieur ont obtenu leur diplôme d'institut ou d'école trois ans au plus avant la dernière année d'études universitaires: 32% étaient titulaires d'un double diplôme universitaire (licence ou maîtrise), 20% avaient un diplôme d'un institut ou école de niveau troisième cycle 98

3. Les deux-tiers des instituteurs titulaires ont poursuivi des études littéraires dans les quatre ans qui suivaient l'obtention du concours mais la plupart (88%) occupaient déjà leur emploi depuis plusieurs années lors de l'abandon des études universitaires.....	100
---	-----

TROISIÈME PARTIE : LES ÉTUDIANTS NON DIPLOMÉS..... 103

Chapitre I : La formation et le processus d'entrée dans la vie active 105

1. L'abandon des études se fait, en général, très rapidement après l'entrée à l'Université.....	105
2. Plusieurs sous-populations peuvent être distinguées: une première population entrée dans la vie active avant de suivre une formation universitaire; une seconde population dite « scolaire » mais dont la prise d'emploi peut être intervenue pendant les études ou après la sortie de l'Université.....	106
3. La sortie de l'Université est suivie de peu de changement pour les étudiants non diplômés issus de formation post-initiale à l'Université	108
4. Plus de 40% des étudiants « scolaires » prennent un emploi pendant leur séjour à l'Université et la plupart conservent cet emploi après la sortie	109
5. Une autre partie (40%) des non-diplômés « scolaires » ne se présente sur le marché du travail qu'après la sortie: le taux de chômage est très élevé au moment de l'enquête (24%).....	110

Chapitre II : L'emploi des non-diplômés..... 113

I. Les non-diplômés qui exerçaient une activité professionnelle avant d'entrer à l'Université..... 113

1. Cette population représente 23% des actifs non diplômés à l'enquête. Elle se compose de 38% d'hommes, proportion sensiblement supérieure à celle qu'on observe pour l'ensemble de non-diplômés, et de 62% de femmes.....	113
2. La majorité de non-diplômés qui ont suivi une formation continue à l'Université occupe des emplois d'enseignants (51%) et secondairement (34%) d'administratifs.....	114
3. Les emplois administratifs se situent essentiellement au niveau employé (79%) et, en majorité, dans le secteur public.....	115

II. Les non-diplômés qui ont pris un emploi régulier après leur entrée à l'Université..... 116

1. Ils constituent, parmi les actifs non diplômés à l'enquête, la population la plus nombreuse (77%) est aussi la plus féminisée (26% d'hommes, 74% de femmes).....	116
2. 38% exercent des emplois administratifs, 34% des emplois enseignants, une minorité (11%) travaille dans les secteurs de la santé et du commerce.....	116
3. 88% des emplois administratifs ne dépassent pas le niveau d'employés; seuls 12% d'entre eux se situent aux niveaux supérieur et moyen.....	117
4. Le niveau de classification des emplois administratifs varie selon le moment de l'entrée dans la vie active.....	118
5. Les non-diplômés, qui exercent leur activité dans l'enseignement, y occupent pour la plupart (73%) des postes d'instituteurs.....	118

INTRODUCTION

Le problème de l'évolution du devenir professionnel des étudiants des universités se pose en des termes particulièrement complexes. Les distinctions traditionnelles, fondées sur les caractéristiques de formation, se révèlent rapidement insuffisantes lorsque l'on traite des mécanismes d'entrée dans la vie active de la population universitaire. Les étudiants qui séjournent dans les universités se partagent en un certain nombre de sous-ensembles, différenciés autant par les itinéraires suivis au sein de l'appareil scolaire que par les formations possédées à la sortie : ainsi, à côté d'une population en formation initiale (la plus importante) composée de ceux qui n'ont commencé à travailler qu'après leur entrée à l'Université, il est possible de distinguer des populations qui n'attendent de leur passage à l'Université qu'une formation complémentaire ou qui ont repris des études après plusieurs années d'activité professionnelle.

A cette diversité des populations et, par là-même, des objectifs poursuivis, s'ajoute celle des fonctions assumées par l'Université : dispensatrice de formations, celle-ci joue également un double rôle, qui n'a fait que se renforcer avec les années, de sélection et d'orientation. En témoigne notamment le nombre de ceux qui, au moment de l'enquête, se retrouvent sans diplôme ou poursuivent d'autres études.

Si l'on veut évaluer réellement le processus d'insertion professionnelle d'une population issue d'une formation déterminée, il est nécessaire de tenir compte non seulement des caractéristiques propres de cette formation mais encore de la manière dont cette formation a été acquise (formation initiale, post-initiale...) et du moment où s'est opérée l'entrée sur le marché du travail (étudiants salariés, étudiants « scolaires »...).

A cet égard, les étudiants issus des universités de Lettres et Sciences Humaines qui font l'objet de ce Cahier de l'Observatoire, constituent certainement l'une des populations universitaires les plus représentatives de la diversité et de la complexité des processus d'entrée dans la vie active de la population étudiante.

• Comment se situent les universités littéraires au sein de l'ensemble des universités ?

Dans une évolution de longue période marquée par une croissance particulièrement rapide de l'ensemble des effectifs universitaires, les universités littéraires ont enregistré une croissance encore plus grande qui les a placées largement en tête de l'ensemble des études universitaires : leur part s'élève à plus de 30% des effectifs totaux inscrits dans les universités, après avoir dépassé les 35% au début des années 70.

L'évolution récente est cependant marquée par un fort ralentissement, voire une baisse des effectifs, depuis 1972-73 (dès 1968-69 pour les sciences) ; le faible taux d'accroissement annuel provenant essentiellement du flux des étudiants étrangers (de l'ordre de 3% par an).

Parallèlement à cette stabilisation des effectifs, le volume annuel de diplômés a connu une forte baisse, spécialement au niveau des licences de Lettres et Sciences Humaines, une chute encore plus considérable se produisant au niveau des diplômés de fin de premier cycle (DEUG) (1).

Cette double évolution — croissance puis ralentissement des effectifs d'une part, diminution des diplômés d'autre part — ne fait que révéler les changements intervenus dans l'importance respective des différentes fonctions de l'Université.

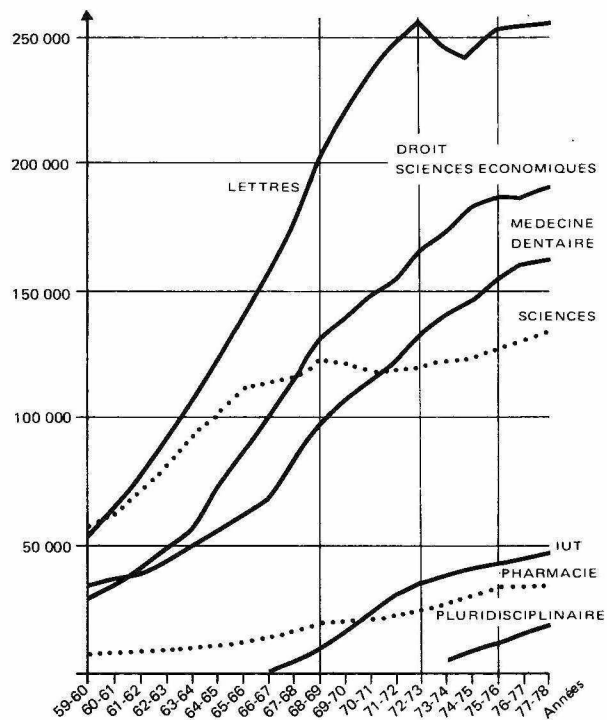
• L'évolution des fonctions des universités littéraires

La croissance démographique de l'Après-guerre, les progrès de la scolarisation ont engendré, dès les années 50, une pénurie de personnel enseignant dans les établissements scolaires du premier et du second degré. Et tout naturellement les universités, spécialement celles de Lettres et Sciences Humaines, ont eu rapidement comme fonction essentielle de répondre à cette demande de formation du personnel enseignant.

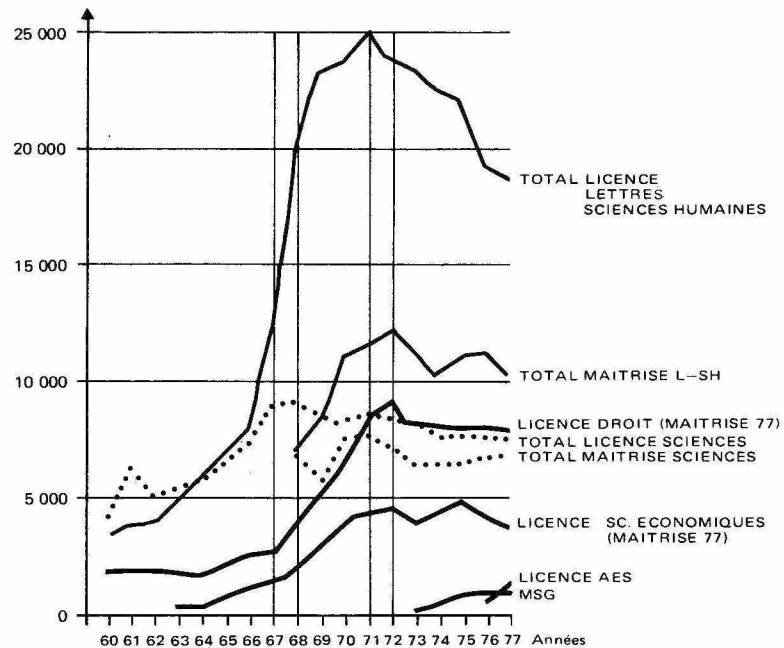
Logiquement, les études littéraires devaient déboucher sur la préparation des concours de recrutement de l'enseignement : pour les « chanceux », elles conduisaient aux carrières de professeurs certifiés et agrégés ; pour les autres, le développement considérable de l'auxiliaariat constituait la porte de sortie vers l'enseignement dont la croissance exponentielle exigeait des besoins accrus d'encadrement.

(1) Leur nombre a pratiquement diminué de moitié entre 1968 et 1976.

Evolution du nombre des étudiants inscrits dans chaque grande discipline universitaire



Evolution du nombre de diplômes délivrés par les universités (diplômes de 2^e cycle)



Dans le même temps où cette croissance atteignait les universités produisant un flux de plus en plus important de diplômés, le freinage de la croissance démographique en amont entraînait en revanche des besoins de recrutement d'enseignants de plus en plus faibles.

Conséquence de cette évolution, le volume des recrutements de professeurs a connu dès 1970-71 une pause puis une chute spectaculaire à partir de 1974, le personnel auxiliaire enregistrant une évolution de même sens mais d'importance moindre.

Or l'une des exigences de l'analyse de l'insertion professionnelle réside dans la prise en compte du contexte économique et social général du moment : les caractéristiques de l'insertion dépendent aussi de l'état du marché du travail et de son évolution sur la période d'insertion. A cet égard, la concentration dans les emplois enseignants de la population littéraire pose de nombreux problèmes d'interprétation (2), en particulier dans l'évolution respective de la part des titulaires et de celle des non-titulaires.

Du même coup, la fonction essentielle des universités littéraires — former le corps enseignant — a vu son importance décroître au profit des autres fonctions (sélection-orientation-formation autres que celles des enseignants...) :

— **La fonction de sélection-orientation**, qui relève surtout du premier cycle, joue un rôle majeur dans les études de Lettres-Sciences Humaines : une part considérable des abandons de l'inscription universitaire du premier cycle — voire du second — est suivie d'une poursuite d'études dans un autre établissement d'enseignement supérieur (presque 50% des étudiants qui quittaient les universités littéraires en 1976 poursuivaient des études l'année suivante dans une autre UER, dans un institut ou école non universitaire, ou bien préparaient un concours de recrutement en dehors de l'université) (3).

Parmi ceux qui ne poursuivent pas d'études l'année suivante, un peu moins d'un tiers — ceci est lié en partie à la sélection (4) — n'a obtenu aucun diplôme supérieur au baccalauréat et constitue les « non-diplômés ». Beaucoup n'ont fait qu'un bref séjour à l'université et une grande partie d'entre eux sont entrés dans la vie active avant de quitter l'université, une petite partie ayant accédé au marché du travail avant même les études universitaires.

— **La formation complémentaire** suppose l'acquisition, en dehors de l'université, d'un diplôme. Avec 13% des sortants, elle s'intègre dans ce

(2) Il semble bien que la baisse des emplois de titulaires ait été en partie compensée par un accroissement des emplois temporaires et de plus en plus précaires (développement de l'auxiliaariat à temps incomplet, des suppléants et des recrutements en surnombre).

(3) Pour plus de détail à ce sujet voir le volume n° 5 des tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, « **Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités** », La Documentation française, novembre 1979.

(4) En partie seulement, car certains abandonnent les études pour d'autres raisons que l'échec à l'examen.

que l'on appelle les doubles formations et concerne ceux dont le diplôme le plus élevé est un diplôme d'institut ou d'école de niveau premier cycle (DUT, BTS, infirmières...) ou bien les enseignants du premier degré ou des collèges (instituteurs titulaires, professeurs des collèges).

— **La formation initiale** constitue toujours le noyau central du flux de sortants des universités littéraires (43%), avec un diplôme universitaire égal ou supérieur au DEUG (5). Cependant, cette population bien que diplômée en formation initiale à l'Université ne constitue pas pour autant un flux homogène vis-à-vis du processus d'entrée dans la vie active. Pour beaucoup, il n'y a pas de rupture précise entre une période de formation et une période d'activité professionnelle. En fait, l'entrée dans la vie active est étalée dans le temps et est justiciable d'une approche en termes d'itinéraires et d'ajustement progressif à travers une succession d'emplois. Plusieurs sous-populations en formation initiale peuvent être ainsi délimitées : les « étudiants-salariés » qui ont pris un emploi pendant les études et avant l'obtention du diplôme, la population « scolaire » qui, elle-même, se subdivise entre ceux qui ont pris un emploi après le diplôme mais avant d'interrompre l'inscription et ceux qui se sont présentés sur le marché du travail après le diplôme et après la sortie des études universitaires.

— **La formation post-initiale**, qui intervient au cours de la vie active, représente presque 10% des sortants des universités littéraires ne poursuivant aucune étude. Cette prise ou reprise d'études peut s'effectuer après une période d'activité professionnelle variable et être liée à une stratégie de « promotion » ou d'acquisition d'une qualification plus élevée débouchant sur une mobilité professionnelle ou bien être simplement la recherche d'élément de formation pour être mieux apte à tenir l'emploi déjà occupé. Le corps enseignant est particulièrement représenté dans cette formation qui s'oriente fréquemment vers les Sciences Humaines ou les Langues.

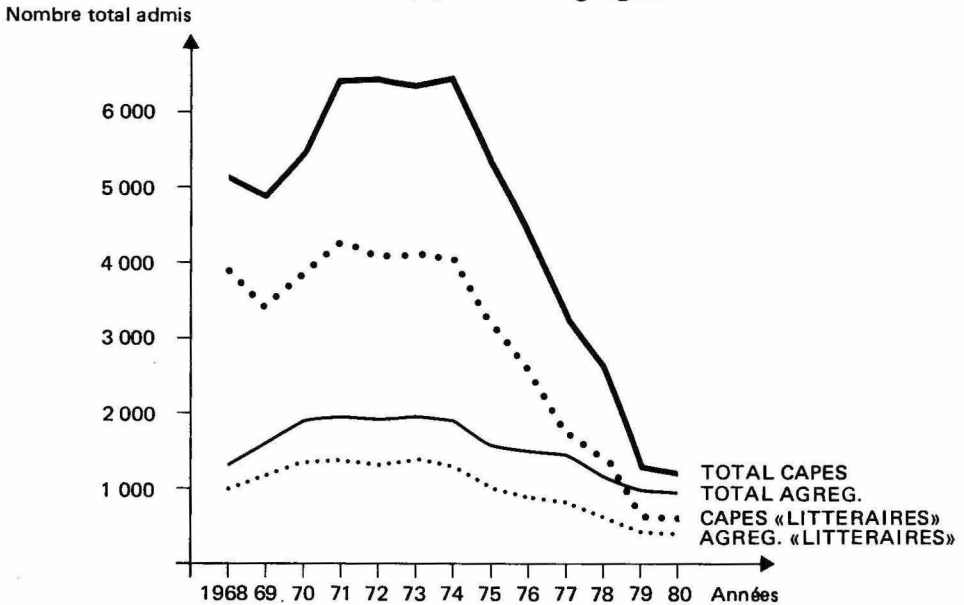
• **La difficulté d'obtenir un bilan représentatif de l'insertion professionnelle des étudiants des universités**

L'importance considérable des réinscriptions — et de leur durée — dans les études universitaires littéraires au-delà du diplôme, sans que celles-ci débouchent sur un nouveau diplôme, entraîne un étalement encore plus grand du processus d'entrée dans la vie active. Dès lors, l'analyse de la situation professionnelle d'une population ayant quitté les études littéraires une année donnée doit tenir compte de ces décalages entre prise d'emploi récente ou ancienne par rapport au diplôme récent ou ancien et à la date de sortie de l'Université.

En outre, la nécessité pour l'analyse d'avoir recours à une approche dynamique en termes d'itinéraire et de succession de situations profes-

(5) Il s'agit essentiellement des titulaires de licence, maîtrise et CAPES et agrégation.

Evolution des admis aux concours du CAPES (1) et de l'Agrégation



(1) Total des admis au CAPES y compris les élèves des écoles normales supérieures et des IPES.
 (2) « Littéraires » = Lettres classiques et modernes, langues vivantes, philosophie, histoire et géographie et sciences économiques et sociales.

sionnelles trouve ses limites dans le recueil même de l'information : l'enquête dite d'insertion auprès des étudiants sortant en 1976 des universités de Lettres et Sciences Humaines a été effectuée un an après et ne nous renseigne de manière précise que sur la situation à cette date (mai 1977). Si la définition de sous-populations présentant des itinéraires distincts — à la fois de formation et vis-à-vis de l'entrée dans la vie active — révèle un progrès considérable, on ne dispose pas cependant d'informations sur les emplois occupés auparavant (premiers emplois, emplois pendant les études, ...) ni a fortiori sur leur succession. Or tout indique que l'emploi repéré à un instant donné (à l'enquête) est moins interprétable en lui-même que par rapport à une succession ou à une chaîne dont il n'est qu'un maillon.

Ainsi beaucoup des questions soulevées par les études d'insertion ne pourront recevoir des éléments de réponse que lors de l'exploitation des études de cheminement de l'Observatoire national des entrées dans la vie active (6).

(6) Les observations recueillies par l'Observatoire national des entrées dans la vie active se répartissent sur cinq années : une première interrogation a lieu un an après la sortie (deux ans depuis 1980), dite « enquête d'insertion » et une seconde interrogation cinq ans après la sortie : « enquête de cheminement ». Cette dernière retrace l'ensemble de la vie professionnelle des anciens étudiants dès l'accès à leur premier emploi, avant, pendant et après les études universitaires. Les étudiants littéraires sortis en 1976 sont ainsi réinterrogés en 1981.

L'enquête d'insertion réalisée en mai 1977 auprès des étudiants français sortis des universités de Lettres et Sciences Humaines et des écoles et instituts littéraires (7) en 1976

Le champ de l'enquête concernait les étudiants inscrits en 1975-76 dans une UER (dérogatoire ou non) de Lettres ou Sciences Humaines ou dans un institut ou une école littéraire et non réinscrits en 1976-77. Plus de 65 000 sortants ont ainsi été dénombrés.

L'échantillon national représentatif de l'ensemble (8) des étudiants français sortant des universités littéraires s'est élevé à 23 698 individus auxquels a été adressé le questionnaire par voie postale. Le taux de réponse net a été de 48 %, plus de 8 800 questionnaires ayant fait l'objet de l'exploitation.

L'enquête complémentaire faite par interview auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale a conclu à une bonne concordance entre les réponses obtenues par l'enquête postale et celles obtenues par interview.

36 000 étudiants seulement ont fait l'objet de l'exploitation définitive et sont concernés par ce cahier n° 9 de l'Observatoire. 29 000 (soit 45 % des sortants) en effet poursuivaient des études en 1976-77 dans un autre établissement supérieur et ont donc été exclus de l'exploitation.

(7) Il s'agit des instituts catholiques (Institut supérieur d'interpréariat et traduction, école des psychologues praticiens, écoles des bibliothécaires documentalistes), du CNAM (INTD et INETOP), de l'école nationale des bibliothécaires et du centre de formation des journalistes. Leur effectif est très réduit (de l'ordre de 700).

(8) En fait quelques universités n'ont pas participé à l'enquête et représentent environ 16 % de l'effectif total des étudiants français inscrits à cette date dans les universités littéraires. Pour plus de détail sur l'échantillonnage et la représentativité voir le volume n° 5 des Tableaux de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, op. cit., pp. 11 à 25.

Chapitre préliminaire

**QUI FRÉQUENTE
LES UNIVERSITÉS DE LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES ?**

L'aspect largement ouvert des universités littéraires, leur relative facilité d'accès, l'attrait pour des disciplines nouvelles comme les Sciences Humaines, la grande souplesse dans l'organisation des études et dans leur combinaison (1) ont pour effet de développer une demande d'éducation particulièrement hétérogène.

Des publics très divers s'inscrivent dans les études de Lettres — Sciences Humaines, et les motivations de chacun sont tout aussi diversifiées.

Les itinéraires de formation sont complexes : les doubles formations en parallèle ou successives sont fréquentes et les réorientations aussi nombreuses.

En outre, l'interpénétration entre vie professionnelle et études universitaires a pour conséquence de faire côtoyer, dans un même flux de diplômés ou de sortants, des individus déjà engagés dans la vie active et des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Ainsi, à la vision traditionnelle de l'Université — proche de celle des filières à accès réglementé comme les Ecoles — qui distingue une période de formation à plein temps suivie d'une rupture et de l'entrée dans le monde professionnel, il convient de substituer une vision moins « scolaire » de son rôle et de son utilisation. L'Université peut se définir comme un carrefour où se croisent des populations aussi bien en formation initiale qu'en formation post-initiale, à la recherche d'un diplôme « certifiant » sur le plan professionnel ou bien de simples éléments de formation sans objectifs nécessairement définis. C'est l'idée qu'expriment M. Amiot et A. Frickey lorsqu'ils décrivent l'Université comme « *une plaque tournante orientatrice et réorientatrice, et entre la sphère de la formation et la sphère du marché du travail...* » l'existence de « *paliers intermédiaires très diversifiés* » (2).

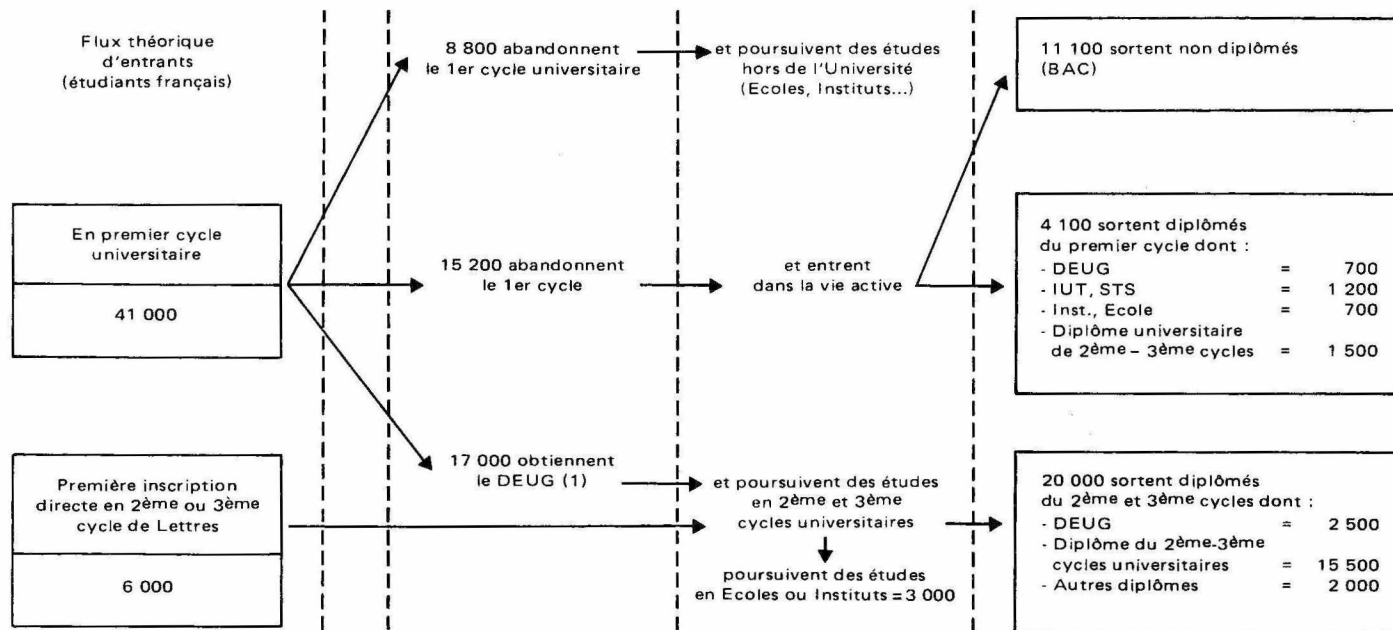
Toute analyse de la population « sortante » doit donc prendre en compte l'hétérogénéité de la population non seulement sortante mais également les conditions d'entrée dans les études et les objectifs poursuivis.

Une évaluation de ces différents flux d'étudiants qui traversent les universités littéraires est représentée dans le schéma page suivante.

(1) En particulier grâce au système des Unités de Valeur (U.V.).

(2) M. Amiot et A. Frickey — **A quoi sert l'université?**, Presses universitaires de Grenoble, 1978, p. 48.

Représentation schématique d'un flux d'étudiants français traversant les universités littéraires (reconstruit à partir du flux des sortants)



(1) D'après les statistiques du SEIS: moyenne des DUEL et DEUG délivrés à des étudiants français pendant les huit années universitaires précédant la sortie (moyenne annuelle 1968 à 1975, déduction faite des 16% manquant dans l'enquête).

I. LA DÉLIMITATION DE POPULATIONS HOMOGENES DU POINT DE VUE DU PROCESSUS D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

1. La définition de la population « sortante » par le critère de non-réinscription montre la complexité des relations entre l'Université et le marché du travail.

Le critère utilisé pour définir le flux d'étudiants sortant des universités de Lettres — Sciences Humaines est celui de la non-réinscription administrative des étudiants en 1976-77. Le choix de ce critère simple, imposé par des contraintes techniques, délimite une population dite « sortante » mais pose de nombreux problèmes d'analyse.

— *Premier problème* : il s'agit de « sortants de l'Université » mais non nécessairement de « sortants de l'enseignement supérieur » : les poursuites d'études sont fréquentes.

L'abandon de l'inscription universitaire est, en effet, souvent suivi d'une réorientation vers d'autres études ; ou bien les études littéraires universitaires étaient complémentaires à une formation principale suivie par ailleurs (autres établissements ou autres disciplines) et qui est poursuivie après l'arrêt de l'inscription en Lettres — Sciences Humaines. Dans tous les cas, il s'agit donc de « faux sortants » de l'enseignement supérieur (3).

Sur les 65 808 étudiants recensés comme « sortants » des universités, seuls 36 303, soit 55 %, ont réellement quitté l'enseignement supérieur (4). L'importance des réorientations et des formations multiples apparaît ainsi considérable.

— *Second problème* : l'arrêt de l'inscription ne coïncide pas nécessairement avec l'abandon réel des études supérieures car la sortie « réelle » des études peut être antérieure de une ou plusieurs années à cette sortie « apparente » de l'Université.

Le critère de non-réinscription dans l'enseignement supérieur pour définir la population « sortante » entraîne une difficulté supplémentaire : nul

(3) Pour une analyse détaillée de ces « faux sortants », voir le volume n° 5 des tableaux de l'Observatoire EVA — « Accès à l'emploi des étudiants littéraires à la sortie des universités », op. cit.

(4) Seuls ces 36 303 étudiants correspondent au domaine d'étude fixé à l'Observatoire et font l'objet des analyses qui suivent.

n'ignore, en effet, le caractère administratif de cette inscription universitaire. La reprise quasi automatique d'une ou plusieurs inscriptions au-delà du diplôme — quelle qu'en soit la motivation — a pour conséquence d'introduire un décalage important entre l'obtention du diplôme le plus élevé et l'arrêt de l'inscription.

— *Troisième problème : l'arrêt de l'inscription n'est pas nécessairement significatif au regard de l'entrée dans la vie active car l'accès à un premier emploi peut s'être effectué avant l'entrée à l'Université, pendant les études, ou être postérieur à la sortie des études supérieures.*

C'est l'une des difficultés essentielles de l'analyse de l'accès à l'emploi des étudiants des universités. La diversité des publics et de leurs attentes vis-à-vis de la formation universitaire constitue l'une des caractéristiques principales des universités littéraires. Certes, si l'utilisation de la formation universitaire est surtout le fait d'étudiants en formation initiale, une partie non-négligeable de la population universitaire suit en réalité une formation que l'on peut qualifier de post-initiale.

Pour les premiers, l'accès aux études supérieures a suivi directement les études secondaires, l'entrée dans la vie active étant postérieure à une période de formation universitaire, achevée ou non. Cependant, l'accès à un emploi peut être antérieur à l'obtention du diplôme ou à la « sortie » de l'Université. Mais seule l'entrée sur le marché du travail après la sortie peut faire l'objet d'une analyse en termes de débouchés.

Pour les seconds, l'entrée dans les études littéraires a été précédée d'une entrée dans la vie active, et la prise d'un emploi peut remonter à plusieurs années. Dans ces conditions, l'emploi occupé peut n'avoir aucune relation avec cette nouvelle formation de Lettres — Sciences Humaines, qui n'est d'ailleurs parfois sanctionnée par aucun titre supplémentaire.

2. La population sortante se situe à des stades très différents de formation et de vie professionnelle.

La formation initiale côtoie la formation post-initiale, tandis que l'ancienneté professionnelle de certains s'accompagne pour d'autres de la recherche d'un premier emploi : il est donc nécessaire de définir des sous-populations homogènes face à la formation et à l'accès à l'emploi.

Cette hétérogénéité de la population sortante, tant du point de vue de la formation que de celui de la vie active, impose une démarche qui tienne compte de ces différentes situations mais également qui tente de reconstituer la période couverte par le processus d'entrée dans la vie active et l'accès à l'emploi (5).

(5) L'insertion dans la vie active se déroule sur une période de durée variable : elle débute souvent avant la sortie du système de formation et peut, difficilement, être résumée à l'aide d'une seule observation située à un moment indéterminé d'un processus complexe qui devrait être suivi sur plusieurs années.

A partir d'une observation faite a posteriori (**enquête de mai 1977**), la question se pose de savoir comment il est possible de reconstruire, à l'aide de critères simples, les principaux itinéraires suivis par des individus qui terminent une période de formation universitaire littéraire. Cette analyse sera possible avec les **enquêtes de cheminement** de l'Observatoire qui ont **commencé en 1980**. Cependant, les **enquêtes dites d'«insertion» peuvent permettre** à partir de certains événements repérés chronologiquement **de se faire une idée, certes imparfaite, du processus d'entrée dans la vie active** des étudiants des universités et de leur insertion professionnelle.

La diversité des itinéraires individuels et leur complexité conduisent à définir pour l'analyse un certain nombre de populations relativement homogènes du point de vue de ces itinéraires.

a. Les critères de définition des sous-populations étudiantes

Les critères utilisés rendent possible la différenciation de sous-populations pertinentes par rapport à l'analyse du processus d'entrée dans la vie active. Ils doivent donc permettre d'identifier des caractéristiques de formation — formation initiale, post-initiale; période de formation; diplôme — et des caractéristiques d'accès à l'emploi — ancienneté de l'emploi, recherche d'un premier emploi.

Quatre critères ont ainsi été utilisés :

- *La date de prise du premier emploi régulier*

Celle-ci nous donne l'ancienneté dans la vie active et permet de déterminer deux populations : une qui est en formation initiale dans les universités littéraires et qui n'a pas accédé au marché du travail avant son entrée à l'université; l'autre qui, au contraire, a déjà occupé un emploi régulier avant de venir suivre à l'université une formation post-initiale littéraire. Cette dernière population représente presque 20% de la population « sortante ».

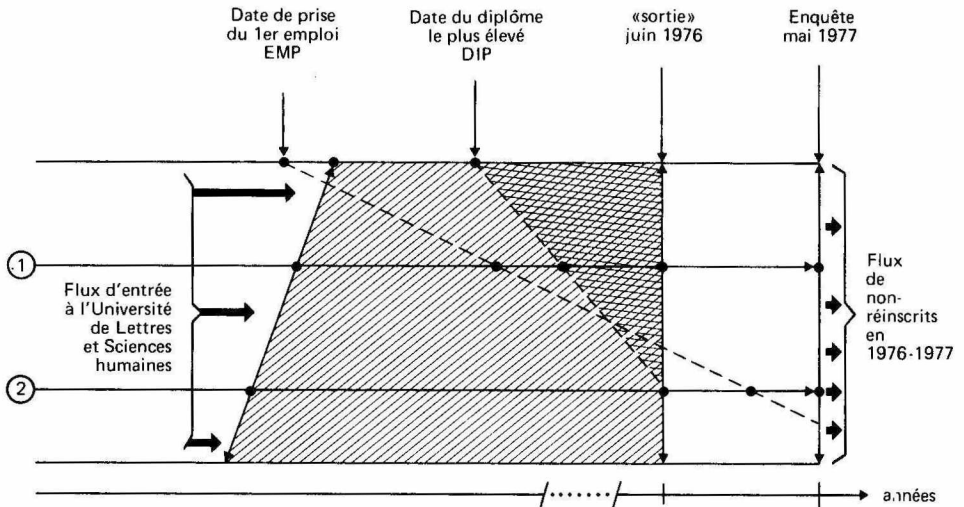
- *La date d'admission dans les universités de Lettres — Sciences Humaines*

C'est par comparaison avec la date de prise du premier emploi régulier que cette date d'accès à l'université permet de déterminer si la période de formation concernait une formation initiale ou post-initiale.

- *La date d'obtention du diplôme le plus élevé*

En raison des poursuites d'études, un décalage parfois important existe entre la date du dernier diplôme obtenu et la sortie de l'université. Ces réinscriptions peuvent correspondre à plusieurs motivations :
— tentatives infructueuses pour obtenir le diplôme plus élevé ;
— poursuite d'inscription formelle sans désir réel de poursuivre des études et d'obtenir un titre plus élevé. Ce cas est caractéristique de la population universitaire qui semble hésiter à rompre trop brutalement

Schéma des différentes modalités du processus d'insertion



- Période d'inscription dans les universités de Lettres-Sciences humaines
- Période de réinscription après le diplôme le plus élevé non sanctionnée par un diplôme supérieur

Trajectoires individuelles représentant la chronologie des différents événements

Exemples:

La succession des événements est la suivante:

Trajectoire ① : Entrée à l'Université → prise d'un emploi → obtention d'un diplôme → réinscription → abandon de l'inscription universitaire → enquête (Il s'agit donc d'un étudiant salarié).

Trajectoire ② : Entrée à l'Université → diplôme → sortie immédiate (interruption de l'inscription) → prise d'un emploi → enquête. (Il s'agit donc d'un étudiant « scolaire » qui s'est présenté sur le marché du travail après la sortie de l'Université et qui a trouvé un premier emploi avant l'enquête).

avec les études et l'Université, l'obtention d'un diplôme étant quasi-automatiquement suivie d'une reprise d'inscription, éventuellement parallèlement avec la prise d'un emploi ;

Seuls 25% des sortants avaient obtenu leur diplôme en 1976, c'est-à-dire à l'issue de la dernière année d'inscription. Les trois quarts avaient donc obtenu leur diplôme au moins un an avant la sortie.

● *La date de sortie de l'université littéraire*

Cette date correspond à la dernière année d'inscription et est donc la même pour toute la population (1975-1976). Elle permet d'évaluer l'importance des réinscriptions au-delà du diplôme mais, également, de caractériser une population « scolaire » qui n'entre sur le marché du travail qu'après la sortie de l'Université, c'est-à-dire moins de un an avant la date de l'enquête.

A travers la combinaison de ces différents critères on a tenté de déterminer comment se situait la prise d'emploi par rapport au déroulement des études et à l'acquisition — ou non — d'un diplôme de l'enseignement supérieur (cf. schéma p. 30).

b. Ces quatre critères permettent de définir parmi les sortants quatre populations qui, a priori, utilisent différemment l'Université et se situent à des stades différents de leur insertion dans la vie active.

● *Une population (« A ») qui a obtenu un diplôme universitaire en formation initiale*

Population la plus nombreuse qui représente plus de 43% de l'ensemble des sortants. Elle est entrée dans les études supérieures dès la fin des études secondaires (ou peu de temps après), soit directement dans les universités de Lettres — Sciences Humaines — c'est le cas général —, soit après avoir suivi et obtenu un diplôme dans une formation universitaire mais dans une autre discipline que les Lettres et Sciences Humaines (Sciences, Droit, Sciences économiques ou politiques, Santé...) (6). Dans tous les cas, ces étudiants ne sont pas entrés dans la vie active avant d'entreprendre des études littéraires.

On peut dire que cette population représente le mode traditionnel de fonctionnement de l'Université.

Cependant, et du fait de la méthode d'enquête, cette population n'est pas homogène : le diplôme peut être ancien et l'entrée dans la vie active peut, du même coup, avoir été réalisée depuis plusieurs années. Une distinction supplémentaire doit donc être opérée :

(6) Ces derniers étaient en fait en formation complémentaire parallèlement ou postérieurement à une formation principale universitaire non littéraire. (Ils représentaient moins de 7% de la population « A »). A ce titre, ils relèveraient donc de la catégorie « formation complémentaire ». Mais le diplôme ayant été obtenu en formation initiale à l'Université, on les a classés avec cette population « A ». Il s'agira évidemment d'en tenir compte lors de l'analyse détaillée, en particulier vis-à-vis de l'emploi.

— d'une part, on isolera la population « étudiants — salariés », c'est-à-dire celle qui est entrée dans la vie active au cours des études littéraires et avant d'obtenir le diplôme le plus élevé (population A2) ;

— d'autre part, la population dite « scolaire » qui s'est présentée sur le marché du travail après l'obtention du diplôme ou qui n'a eu aucune préoccupation professionnelle jusqu'à la date de l'enquête (population A1).

• *Une population diplômée de l'Université et en formation post-initiale dans les études de Lettres — Sciences Humaines* (population « B »)

Cette population, qui ne représente que 9% des sortants, a exercé une activité professionnelle régulière avant de venir — ou de revenir — suivre des études littéraires. Cette formation s'intègre donc dans le cours d'un itinéraire professionnel dont elle constitue une étape et en fonction duquel elle doit être interprétée. Que le diplôme ait été obtenu avant la période de formation continue ou au cours de celle-ci, cette population, plus âgée que la moyenne des sortants (77% ont au moins 29 ans en 1976) a derrière elle plusieurs années de vie active. Sa situation vis-à-vis du marché du travail ne peut donc être comparée à celle des jeunes issus d'une formation universitaire initiale et à la recherche d'un premier emploi.

• *Une population titulaire d'un diplôme extra-universitaire et en formation complémentaire dans les études de Lettres — Sciences Humaines* (population « C »)

La notion de formation complémentaire n'est pas simple. Elle concerne, en effet, aussi bien une formation effectuée parallèlement à une autre jugée comme « principale », qu'une formation faite postérieurement à une première formation et éventuellement à une prise d'emploi.

Ces observations montrent que dans certains cas on aurait pu classer cette population avec la population « A » et dans d'autres avec la population « B ». Sa spécificité s'impose cependant dès lors que le diplôme le plus élevé obtenu (7) n'est pas un diplôme « universitaire » (8) mais un diplôme d'Institut ou d'École, un concours de l'enseignement primaire ou de premier cycle (instituteur, PEGC) ou encore un concours administratif (CAFCO, etc) ou un titre étranger ou inconnu. Il s'agit d'étudiants qui, à côté d'une formation sanctionnée par un diplôme non universitaire, ont suivi une formation dans les universités littéraires dans lesquelles une partie d'entre eux a obtenu un double diplôme.

Cette population représente 13% des sortants. Cependant, et du fait de la non-déclaration de certains concours (CAP instituteur, CAPEGC, CAE-

(7) En réalité, du fait de la construction de la variable « diplôme le plus élevé » à laquelle on a donné la préférence au concours ou au diplôme d'institut ou d'école, certains sont également titulaires d'un diplôme universitaire du second cycle, voire de troisième cycle: ils représentent 26% de cette population « C ».

(8) On a l'habitude de classer comme diplôme universitaire: le DEUG, la licence et la maîtrise auxquels on adjoint les concours du CAPES et de l'agrégation car ils font l'objet d'une préparation organisée à l'université, enfin les DEA/DESS et les doctorats.

CET,...) une partie de cette population a été omise dans la population «C» et comptabilisée à tort en général dans la population des non-diplômés (9).

La population considérée en formation complémentaire dans les études universitaires serait donc sous-évaluée parmi les sortants.

Les sous-populations sortant des universités de Lettres - Sciences humaines en 1976

Diplôme le plus élevé Prise d'un emploi régulier	Diplôme universitaire (y compris CAPES et agrégation)	Diplôme extra-universitaire (Institut, Ecole, CAP inst., CAPEGC, CAFCO...)	Non-diplômé (aucun diplôme supérieur au baccalauréat)	
A pris un emploi avant l'admission dans les Universités de LSH	Formation post-initiale " B " 3 261 = 9 %	Formation complémentaire " C " 4 621 = 13 %	Population non diplômée de l'enseignement supérieur " D " 11 109 = 31 %	
A pris un emploi pendant les études (avant diplôme)	Formation initiale " A2 " (3 675) " étudiants salariés " } = 43 %			
A pris un emploi après le diplôme, ou cherche un premier emploi, ou n'en cherche pas	Formation initiale " A1 " (11 015) " scolaires " " A " ; 15 779 = 43 %			
	Date de la prise d'emploi inconnue 1 533 = 4 %			Total sortants 36 303 = 100 %

Nota :

" B " → 8,9 % de diplômés dans une autre spécialité que les lettres - sciences humaines, (sciences, droit, sciences écon.).

" A1 " → 8,7 % de diplômés dans une autre spécialité que les lettres - sciences humaines.

" A2 " → 2,1 % de diplômés dans une autre spécialité que les lettres - sciences humaines.

En outre, une partie de " A " n'a pu être classée ni dans " A1 ", ni dans " A2 " car la date du diplôme était inconnue (1 089 individus).

● **Une population qui n'a obtenu aucun diplôme de l'enseignement supérieur à l'issue de son séjour à l'Université (population « D »)**

Cette population qualifiée de « non-diplômée » représente 31 % de l'ensemble des sortants.

Il s'agit d'étudiants qui, en général, ont fait un bref séjour à l'Université et immédiatement après leur baccalauréat : 68 % ont, en effet, moins de 23 ans lors de l'abandon des études universitaires. Une faible partie a cependant suivi ces études en formation post-initiale. Formellement, du point de vue du niveau du diplôme, cette population ne se distingue

(9) Pour prendre le principal exemple, plus de 1 000 instituteurs titulaires (donc ayant obtenu le CAP d'instituteur) sont comptés dans les non-diplômés au lieu d'avoir été comptés dans la population « C ».

guère de la population des bacheliers qui ne poursuit pas d'études. La question peut se poser de savoir si le fait d'avoir passé quelque temps à l'Université — à moins qu'il ne s'agisse d'étudiants « fantômes » — situe différemment cette population sur le marché du travail par rapport à l'ensemble de la population de niveau IV. En outre, peut-on percevoir une différence pour ceux qui ont obtenu la première année du DEUG (31% de cette population)?

Une dernière observation à propos de la délimitation des sous-populations étudiantes doit être faite : elle provient de l'absence d'information concernant l'un des critères de différenciation utilisés ; dans ce cas, il est impossible d'affecter les individus qui n'ont pas répondu — en particulier à la date de prise d'un emploi régulier — à l'une ou à l'autre des diverses populations qui ont été définies : 4% de la population sortante n'ont pu ainsi être classés.

II. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES D'ENSEMBLE DES DIFFÉRENTES SOUS-POPULATIONS SORTANT DE L'UNIVERSITÉ

1. Une population largement féminine

Représentant plus des deux tiers des sortants des universités littéraires, les femmes sont cependant moins nombreuses parmi les étudiants issus de formation post-initiale et parmi les étudiants salariés.

(% ligne)

Sous-populations	HOMMES		FEMMES	
	Eff.	%	Eff.	%
" B " - Formation post-initiale	1 510	46,3	1 751	53,7
" A " - Formation initiale.....	4 409	27,9	11 370	72,1
dont : " A2 " (étudiants-salariés).....	(1 307)	(35,6)	(2 368)	(64,4)
" A1 " (scolaires)	(2 830)	(25,7)	(8 185)	(74,3)
" C " - Formation complémentaire	1 613	34,9	3 008	65,1
" D " - Non-diplômés	3 415	30,7	7 694	69,3
Non-classés (date du premier emploi inconnue)	611	39,9	922	60,1
TOTAL.....	11 558	31,8	24 745	68,2

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à revenir suivre à l'Université une formation post-initiale au cours de leur vie professionnelle. Mais lorsqu'ils sont en formation initiale, ils prennent également plus fréquemment un emploi au cours des études. Plusieurs interprétations sont possibles : on peut penser qu'il s'agit pour certains d'un phénomène de « récupération » d'un niveau de formation qu'ils n'ont pu acquérir auparavant en formation initiale : on n'ignore pas la plus grande pression sociale qui s'exerce pour les hommes sur leur aptitude à « gagner leur vie » ; d'autre part l'existence du service national constitue un handicap supplémentaire (10).

(10) Plus de 50% de la population masculine en formation post-initiale était libérée des obligations militaires à la date de l'enquête.

2. Une population relativement âgée (23-28 ans en moyenne), en particulier la population en formation post-initiale (plus de 28 ans) mais avec une large dispersion

Age à la " sortie " de l'Université (juin 76)

Age en 1976	Sous-populations	Population " B " (formation post-initiale)	Population " A " (formation initiale)		Population " C " (formation complémentaire)	Population " D " (non-diplômés)
			" A2 "	" A1 "		
18 - 22 ans.....		€	3,7	12,0	15,8	68,0
23 - 28 ans.....		23,2	76,3	74,4	60,0	25,3
29 ans et plus.....		76,8	20,0	13,6	24,2	6,7
TOTAL.....		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Cette répartition des âges montre une certaine correspondance entre l'âge et les diverses sous-populations : à la population en formation post-initiale correspond un âge plus élevé ; à la population en formation initiale un âge moyen situé entre 23-28 ans et à la population des non-diplômés l'âge le plus jeune (moins de 23 ans).

Un examen plus approfondi révèle cependant qu'au sein de chacune de ces sous-populations les diverses tranches d'âge se trouvent représentées.

Cela suppose que les différentes fonctions de l'Université ne sont pas identifiables à une période précise de la vie des individus. Tout indique au contraire, et quel que soit l'âge (11), que les individus, en alternant et en cumulant des périodes de formation et des périodes d'activité, peuvent utiliser les formations universitaires avec des motivations très différentes. Ces situations peuvent d'ailleurs se succéder dans le temps pour un même étudiant (12). Bien qu'une certaine corrélation existe, il n'y a pas de lien direct entre la manière dont l'Université est utilisée et l'âge des individus. Au-delà des critères donnés pour définir des sous-populations homogènes, il s'agira donc de tenir compte de cette diversité.

(11) Cette période semble néanmoins se situer essentiellement entre 18 et 30 ans.

(12) Pour un âge ou un groupe d'âges donné, les étudiants sont aussi bien issus d'une formation initiale que post-initiale ou complémentaire ou des non-diplômés.

3. Le niveau de sortie des études littéraires est constitué par la licence, puis la maîtrise, souvent complétées par un concours (CAPES et agrégation)

Plus de 50% des diplômés sortants sont titulaires de l'un de ces deux diplômes, 15 à 20% étant, en outre, admis à un concours de recrutement de l'enseignement secondaire.

Les diplômes de troisième cycle sont en général précédés d'une prise d'emploi (13) comme l'indique leur faible importance parmi la population scolaire. Dans tous les cas, les diplômés de troisième cycle représentent cependant une faible partie des sortants diplômés.

Diplôme le plus élevé	" B "		" A "			
	Formation post-initiale		Formation initiale			
	Eff.	%	" A2 "		" A1 "	
Etudiants-salariés			Scolaires			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DEUG	449	13,7	295	8,0	1 752	15,9
Licence	1 130	34,7	1 405	38,2	3 921	35,6
Maîtrise	548	16,8	833	22,7	3 018	27,4
CAPES	369	11,3	453	12,3	1 473	13,4
Agrégation	258	7,9	154	4,2	340	3,1
DESS/DEA	218	6,7	402	10,9	413	3,7
Doctorat	289	8,9	133	3,6	98	0,9
Total	3 261	100,0	3 675	100,0	11 015	100,0

Les flux de sortie des études littéraires apparaissent fortement structurés par l'existence des concours enseignants : l'obtention de la licence est suivie d'une ou plusieurs années de préparation au concours du CAPES et, en cas d'échec, d'une sortie à ce niveau, plus rarement avec la maîtrise lorsque celle-ci a été préparée parallèlement.

Face à cette orientation massive vers la préparation du CAPES — spécialement des femmes — la poursuite directe des études vers la maîtrise a souvent pour objectif soit la préparation directe de l'agrégation — mais peu semble y parvenir — soit les études de troisième cycle (cas des disciplines où n'existent pas d'enseignement dans le secondaire : psychologie en particulier).

(13) A ce sujet, une enquête du CEREQ auprès des docteurs de troisième cycle de 1973 et 1974, réalisée au début de 1976, indiquait que 80% de ceux-ci avaient déjà exercé un emploi à temps plein avant de soutenir leur thèse : cf. A. Charlot et R. Mimouni, **La formation par la recherche et l'emploi : les docteurs de troisième cycle**, Dossier CEREQ n° 22, La Documentation française, novembre 1979, pp. 39-40.

4. Les Lettres et les Langues représentent à elles-seules plus de la moitié des diplômés.

Les diplômés de « langues » sont relativement plus nombreux parmi la population issue de formation initiale. A l'inverse, la psychologie est plus représentée parmi les diplômés de formation post-initiale et parmi les étudiants-salariés. Cependant, une partie des diplômés de formation post-initiale ou initiale possède un diplôme d'une spécialité autre que les lettres-sciences humaines : cela signifie que la formation suivie dans les universités littéraires était « complémentaire » à une autre formation universitaire (droit, sciences économiques, sciences politiques, sciences, médecine...). L'importance de ces diplômés non littéraires ne dépasse pas 9% de la population en formation post-initiale et 7% de celle en formation initiale. Il s'agira d'en tenir compte lors de l'analyse de l'emploi.

En outre, plus de la moitié de la population en formation complémentaire à l'Université était titulaire d'un diplôme extra-universitaire non littéraire.

Enfin, la spécialité « Information, Communication, Documentation » est essentiellement représentée par les diplômés extra-universitaires : il s'agit des diplômés des écoles de journalisme et des instituts de documentalistes ainsi que des bibliothécaires.

Spécialité du diplôme le plus élevé obtenu

Spécialité du diplôme le plus élevé	Sous-population		" A " Formation initiale						" C " Formation complémentaire	
	" B " Formation post-initiale		" A2 " Etudiants-salariés		" A1 " Scolaires		Total A1 + A2 + SAI			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Lettres	837	25,7	885	24,1	2 616	23,7	3 756	23,8	183	4,0
Langues	850	26,1	1 240	33,7	3 943	35,8	5 544	35,1	556	12,0
Histoire	294	9,0	343	9,3	1 434	13,0	1 860	11,8	88	1,9
Géographie	208	6,4	313	8,5	616	5,6	1 001	6,3	41	0,9
Philosophie	184	5,6	123	3,3	312	2,8	477	3,0	13	0,3
Sociologie	78	2,4	84	2,3	144	1,3	254	1,6	—	—
Psychologie-Sciences de l'éducation	493	15,1	594	16,2	867	7,9	1 680	10,6	898	19,4
Information-Communication-Documentation	26	0,8	15	0,4	124	1,1	139	0,9	419	9,1
Autres spécialités (Droit, Sciences économiques, Sciences)	291	8,9	78	2,1	959	8,7	1 068	6,8	2 423	52,4
TOTAL	3 261	100	3 675	100	11 015	100	15 779	100	4 621	100

(*) Pour l'essentiel, il s'agit des instituteurs titulaires dont le diplôme (CAP) a été codé arbitrairement en " Sciences de l'éducation ".

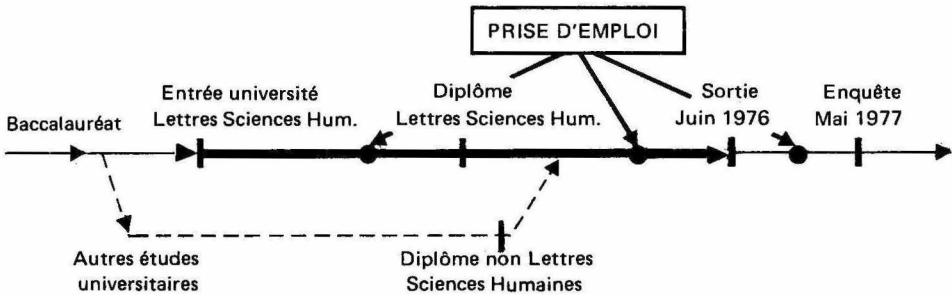
Première partie

**LES ÉTUDIANTS AYANT OBTENU
UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE
EN FORMATION INITIALE :
« LA POPULATION A ».**

La population « A » constitue la « production » normale des universités. Lorsque l'on parle de formation universitaire, c'est bien à ce flux de diplômés que l'on se réfère qui représente la plus importante des sous-populations que nous avons distinguées, et qui est constitué essentiellement des diplômés du second cycle (1). Mais si ce flux de diplômés en formation initiale correspond à la fonction traditionnelle des universités, le passage progressif de la formation à la vie active a pour conséquence de définir des itinéraires beaucoup plus complexes que dans le cas où période de formation et période de vie active ne s'entremêlent pas.

L'entrée dans les études universitaires n'a en aucun cas été précédée d'une prise d'emploi. Cette population a suivi un itinéraire que l'on peut qualifier de « traditionnel » dans la mesure où une certaine continuité peut être repérée entre la fin des études secondaires et l'accès à l'Université.

Le diplôme le plus élevé a pu être obtenu avant les études littéraires et en dehors des spécialités de Lettres et Sciences Humaines, mais ces périodes de formation se sont succédées — y compris parfois avec un certain chevauchement — sans qu'à aucun moment l'exercice d'une activité professionnelle ne soit intervenu avant l'entrée dans les universités littéraires.



SORTIE Juin 76: Abandon de l'inscription universitaire après juin 1976

(1) Environ les trois quarts de cette population sont titulaires d'un diplôme de second cycle (licence, maîtrise) ou d'un concours de l'enseignement (CAPES, agrégation).

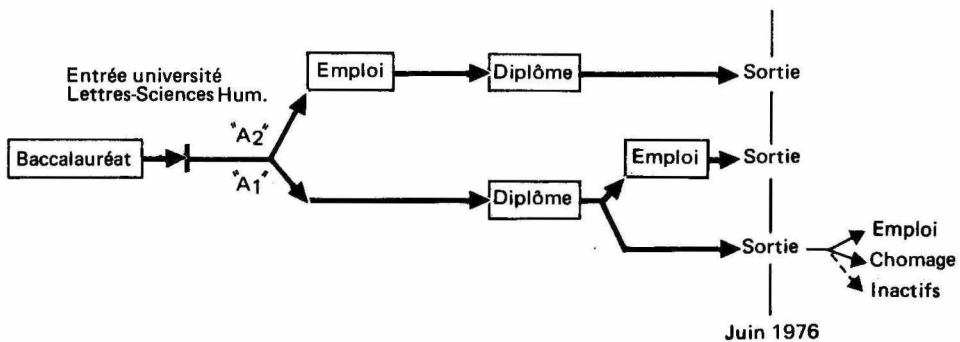
LES ITINÉRAIRES ET LES SITUATIONS

La population «A» définie comme «la population ayant obtenu un diplôme universitaire en formation initiale» apparaît ainsi plus hétérogène que ne le laisse supposer ce critère de définition. Le diplôme aussi bien que l'entrée dans la vie active peuvent être plus ou moins anciens comme le montre le schéma p. 41. Dès lors, il s'agit de mieux préciser à l'intérieur de la formation initiale, les différents itinéraires suivis par les étudiants, en particulier vis-à-vis de leur situation professionnelle et de son ancienneté.

Deux sous-populations peuvent être distinguées a priori :

- la population «A2» «étudiants-salariés» qui a pris un emploi régulier avant l'obtention du diplôme le plus élevé ;
- la population «A1» «scolaire» qui n'a accédé à un emploi régulier qu'après l'obtention du diplôme ou qui est encore à la recherche d'un premier emploi ou inactive au moment de l'enquête.

Ces différents itinéraires sont représentés ci-après :



Plusieurs observations doivent cependant compléter ces distinctions :

- A priori, ces itinéraires semblent très nettement se différencier ; en fait, les situations correspondant à «A1» et «A2» ne sont pas toujours aussi tranchées. En effet, peut-on considérer qu'un individu qui a pris un

emploi quelques mois avant son diplôme et qui a abandonné l'Université immédiatement après son obtention (donc classé dans «A2») est dans une situation très différente de celui qui, obtenant son diplôme, quitte immédiatement l'Université et accède à un emploi dans les mois qui suivent (classé en «A1») ?

— En fait, le découpage en sous-populations plus homogènes pose le problème plus général de savoir comment peut-on distinguer des sous-ensembles dans un processus continu ? Pour nécessaire qu'il soit si l'on veut distinguer et analyser des stratégies différentes face à l'emploi et à la formation, aucun découpage de l'ensemble ne sera entièrement satisfaisant. Ainsi, le fait de prendre comme critère principal la date de l'accès à un emploi régulier, a pour conséquence de rejeter dans la dernière sous-population ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi et du même coup de faire apparaître pour ces derniers un taux de chômage particulièrement élevé.

— L'évaluation de la situation des différentes sous-populations doit tenir compte de leur mode de construction. Si la signification des diverses situations — au regard de l'emploi, du chômage ou de l'inactivité — est très différente d'un groupe à l'autre et présente donc un intérêt pour l'analyse, il ne s'agit pas de porter un jugement sur la formation universitaire sans référence à l'ensemble de la population sortant diplômée de l'Université.

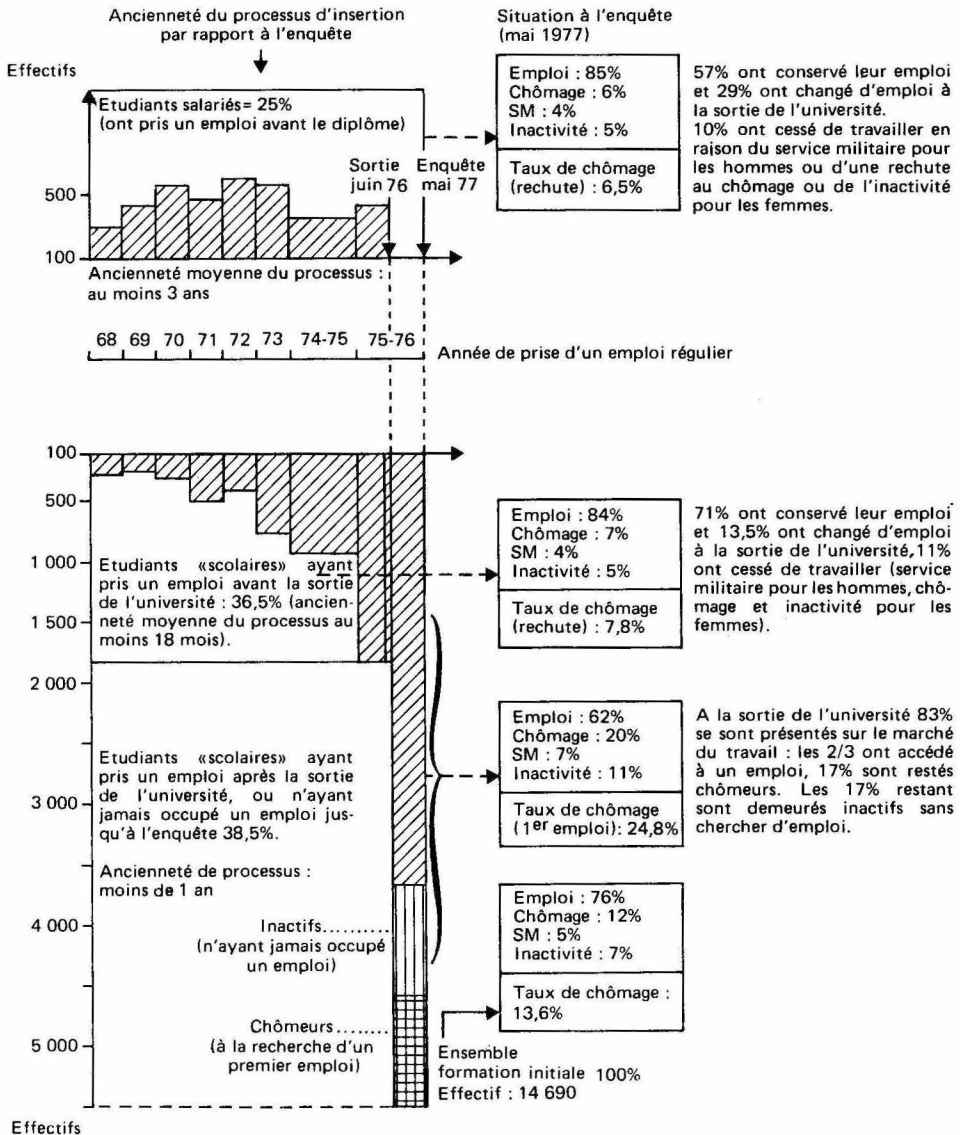
I. Les étudiants « scolaires » : les étudiants qui entrent sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme le plus élevé sans avoir jamais travaillé : population « A1 »

Représentant 70% des diplômés de formation initiale, les « étudiants-scolaires » constituent l'essentiel de la population universitaire obtenant un diplôme en formation initiale.

Cette population est qualifiée de « scolaire » : en effet, à une période d'études qui a débouché sur l'acquisition d'un diplôme succède une période professionnelle ou du moins de préoccupations professionnelles (1). Il s'agit là d'un schéma de fonctionnement qui est proche de celui des écoles avec deux périodes distinctes : une période de formation suivie d'une période d'activité, une rupture intervenant entre ces deux périodes et correspondant à la sortie du système de formation.

(1) Cette population inclut en effet à la fois ceux qui ont trouvé un emploi après le diplôme ou après la sortie de l'université et ceux qui sont toujours à la recherche du premier emploi au moment de l'enquête. En outre, les inactifs qui n'ont jamais occupé d'emploi ont été inclus dans cette population « scolaire ».

Processus d'insertion et situation professionnelle des étudiants diplômés de formation initiale un an après la sortie de l'université (Lettres et sciences humaines) H + F



Cette rupture peut être très brusque lorsque le diplôme est immédiatement suivi de la sortie de l'Université; ou, au contraire, progressive lorsque la prise d'emploi s'accompagne d'une poursuite d'inscription au-delà du diplôme avant l'interruption complète des études universitaires.

1. La population «scolaire» qui obtient son diplôme le plus élevé en formation initiale ne quitte pas l'Université dès son obtention

Cette reprise d'une ou plusieurs inscriptions après l'obtention du diplôme, qui concerne la quasi-totalité des étudiants (82%), a pour conséquence de retarder la sortie de l'Université. En réalité, l'arrêt des études peut être très antérieur à l'abandon de l'inscription universitaire. C'est en particulier le cas des étudiants qui continuent à s'inscrire après l'obtention d'un diplôme mais sans être réellement impliqués dans cette poursuite d'études, souvent parallèle à la prise d'un emploi. Beaucoup agissent par une sorte de réflexe, comme si l'inscription était une garantie «pour voir» ou en attente d'un emploi. Mais dès qu'une opportunité d'emploi est trouvée, l'inscription est souvent abandonnée (2).

Un tiers de cette population a ainsi repris au moins trois inscriptions après le diplôme le plus élevé. Cependant la plupart n'ont repris au plus que deux inscriptions après leur diplôme (60%).

2. La durée du séjour à l'Université est longue mais le diplôme a été obtenu à un âge «normal»

Si l'on se réfère à la population diplômée de second cycle, la majorité a séjourné à l'Université entre cinq et huit années. Cette durée peut sembler relativement longue pour un diplôme de second cycle obtenu en formation initiale. Cependant, si l'on tient compte des années de réinscription au-delà du diplôme, et de la durée minimale nécessaire à l'obtention de chaque diplôme, on observe que dans la plupart des cas (70 à 80%) le diplôme a été obtenu à un âge «normal» (3).

(2) Il arrive aussi que les études soient abandonnées par simple découragement avant que ne se présente une telle opportunité. Mais il est impossible de distinguer ces derniers de ceux qui ont réellement poursuivi des études avec le désir d'obtenir un diplôme plus élevé mais qui ont échoué.

(3) L'âge «normal» est calculé sur la base de 19 ans au baccalauréat augmenté de la durée nécessaire pour obtenir le diplôme, plus un an supplémentaire pour tenir compte d'un éventuel redoublement.

Age au diplôme

(En % par diplôme)

Diplôme le plus élevé	Age	Age " normal " lors de l'obtention du diplôme		Age plus élevé
		Age " normal "	%	
DEUG		22 ans et —	76 %	24 %
Licence		23 ans et —	74 %	26 %
Maîtrise		24 ans et —	85 %	15 %
CAPES		24 ans et —	66 %	34 %
Agrégation		25 ans et —	83 %	17 %
DEA/DESS		25 ans et —	61 %	39 %
Doctorat		26 à 27 ans	86 %	14 %

3. Les niveaux de sortie des études universitaires se différencient partiellement en fonction de la spécialité et du sexe

Les lettres et les langues, spécialités fortement féminines, conduisent largement à la préparation du CAPES : ou bien celui-ci est obtenu — ce qui semble relativement plus fréquent en lettres — ou bien la sortie se fait avec la licence. La géographie mais aussi l'histoire, tout en suivant ce modèle et en liaison avec une présence masculine plus élevée, semblent conduire également jusqu'à la maîtrise et l'agrégation. Le DESS, à égalité avec la maîtrise, constitue le diplôme de sortie des psychologues. Enfin, deux spécialités où les hommes et les femmes sont presque à égalité représentés, — la philosophie et la sociologie — semblent conduire essentiellement à la licence ou à la maîtrise.

L'importance des formations « non littéraires », c'est-à-dire des diplômés dans une autre spécialité (droit, sciences économiques etc.), représentant presque 9% de cette population, indique que certains, soit parallèlement, soit après avoir terminé d'autres études (4) sont venus suivre une formation littéraire non sanctionnée par un diplôme plus élevé que celui correspondant à leur formation principale (il représente plus d'un tiers des doctorats). En outre l'acquisition d'un doctorat de Lettres-Sciences Humaines selon un itinéraire « scolaire » semble exceptionnelle.

Dernière observation, la sélection après le premier cycle, c'est-à-dire les échecs en licence (5), semble particulièrement forte en langues, mais également en psychologie (plus de 20% des sortants dans ces deux spécialités n'ont que le DEUG).

(4) La plupart sont des diplômés de second cycle (60%).

(5) La quasi-totalité des sortants avec un DEUG étaient inscrits en 1975-76 en vue de la licence.

Spécialité du diplôme le plus élevé

(En %)

Spécialité du diplôme	Lettres	Langues	Histoire	Géographie	Philosophie	Sociologie	Psychologie Sciences de l'éducation	Information Communication Documentation	Autres spécialités	TOTAL
Diplôme le plus élevé										
DEUG	13,3	21,5	8,7	6,5	6,4	11,1	20,4	12,1	17,2	15,9
Licence	34,2	41,2	31,5	31,5	40,4	50,7	21,8	61,3	30,4	35,5
Maîtrise	25,3	23,6	33,5	36,5	40,4	27,8	28,1	21,8	29,5	27,3
CAPES	23,0	11,9	18,1	8,4	5,5	—	—	—	7,5	13,4
Agrégation	3,8	1,0	6,8	9,7	1,9	—	—	—	4,0	3,1
DEA/DESS	0,1	0,5	0,2	6,5	4,2	6,9	28,9	2,4	7,4	3,7
Doctorat	0,3	0,3	1,2	0,8	1,3	3,5	0,6	2,4	4,0	0,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	2 616	3 943	1 434	616	312	144	867	124	959	11 015
Hommes	535	702	457	277	148	63	255	39	354	2 830
	20,4	17,8	31,9	45,0	47,4	43,7	29,4	31,5	36,9	27,5
Femmes	2 081	3 241	977	339	164	81	612	85	605	8 185
	79,6	82,2	68,1	55,0	52,6	56,3	70,6	68,5	63,1	74,3

4. Les étudiants « scolaires » sont entrés dans la vie active à des dates différentes

Un premier groupe, qui représente la moitié des « scolaires », est entré dans la vie active après avoir obtenu son diplôme le plus élevé mais avant de quitter l'Université; un second groupe accède à un premier emploi après la sortie (un tiers des « scolaires »). Enfin 17% n'ont jamais occupé d'emploi jusqu'à la date de l'enquête.

La population « scolaire » peut se subdiviser ainsi en fonction des dates d'entrée dans la vie active par rapport au diplôme et à la sortie :

TRAV. AP. DIP.: population qui prend un emploi régulier après le diplôme et avant juin 1976. On a distingué en outre, les prises d'emploi qui sont intervenues juste avant la sortie, c'est-à-dire pendant la dernière année d'inscription.

CHERC. AP. J. 76: population qui se présente pour la première fois sur le marché du travail après juin 1976. Deux cas sont possibles: ou bien un emploi a été trouvé, ou bien ils sont toujours à la recherche d'un premier emploi au moment de l'enquête.

INACTIFS: enfin, les inactifs qui n'ont jamais occupé d'emploi et qui n'en cherchent pas.

Date d'entrée dans la vie active des étudiants " scolaires " (" A1 ")

SOUS/POPULATIONS	" TRAV. AP. DIP. "		" CHERC. AP. J. 76 "		" INACTIFS "		TOTAL
	Date de prise emploi régulier						
Diplôme le plus élevé	A pris un emploi au moins un an avant la sortie	A pris un emploi pendant la dernière année d'inscription	A pris un emploi après la sortie	Est toujours à la recherche d'un premier emploi	Au service militaire	Autres inactifs	
DEUG	367 20,9	232 13,2	667 38,1	201 11,5	82 4,7	203 11,6	1 752 100
Licence	1 382 35,2	648 16,5	1 245 31,7	360 9,2	112 2,8	174 4,4	3 921 100
Maîtrise	988 32,7	622 20,6	791 26,2	287 9,5	158 5,2	172 5,7	3 018 100
CAPES	490 33,3	276 18,7	684 46,4	13 0,9	7 0,5	3 0,2	1 473 100
Agrégation	137 40,3	17 5,0	177 52,0	8 2,3	1 0,3	—	340 100
DEA/DESS	87 21,1	48 11,6	165 40,0	82 19,8	12 2,9	19 4,6	413 100
Doctorat	61 62,2	4 4,1	26 26,5	2 2,0	—	5 5,1	98 100
Total " Scolaires " (" A1 ") Effectif	3 512	1 847	3 755	953	372	576	11 015
%	31,9	16,8	34,1	8,6	3,4	5,2	100

Du fait des nombreuses réinscriptions, l'obtention du diplôme mais également la prise d'un emploi régulier et la sortie «réelle» de l'Université, peuvent être très antérieures à l'abandon de l'inscription. Dès lors, une partie de cette population (50%) est entrée sur le marché du travail avant l'arrêt des études universitaires.

Population «scolaire» certes, la population «A1» présente de fortes disparités dans les situations professionnelles des étudiants «sortant» de l'Université à la même date (juin 1976). Cet étalement progressif des entrées dans la vie active — phénomène d'ailleurs non achevé au moment de l'enquête — rend nécessaire de distinguer ceux qui sont susceptibles d'avoir acquis une certaine ancienneté professionnelle de ceux qui accèdent à un premier emploi quelques mois (dix au plus) avant l'enquête. A un moment où la conjoncture a subi de forts retournements de tendance, cette distinction s'impose d'autant plus si l'on veut porter une appréciation sur les situations professionnelles des anciens étudiants (6).

5. Les étudiants «scolaires» qui prennent un emploi après le diplôme mais en poursuivant leur inscription à l'Université pendant une ou plusieurs années

a. Une ancienneté professionnelle supérieure à un an

L'ancienneté de la prise d'emploi (7) est dans la plupart des cas (56%) antérieure de au moins un an à la sortie de l'Université. Un peu plus d'un tiers des étudiants anticipent leur sortie en prenant un emploi pendant la dernière année universitaire.

Comment s'est faite cette entrée dans la vie active au cours de cette période de réinscription? L'emploi a-t-il été pris dès le diplôme ou bien précède-t-il l'abandon de l'inscription universitaire? Dans le premier cas, l'ancienneté de l'emploi peut être très élevée pour certains tandis que dans le second cas la situation professionnelle est peu différente de ceux qui prennent un emploi après la fin de l'année universitaire.

Lorsque le diplôme est ancien et donc que la période de réinscription est longue, la prise d'emploi a, dans la majorité des cas, immédiatement suivi celui-ci (8). Pour ceux dont le diplôme est plus récent (un ou deux ans), la prise d'emploi précède souvent l'abandon de quelques mois. Pour les premiers, l'ancienneté professionnelle peut donc être relativement élevée. Pour les seconds, on peut penser que c'est le fait d'accéder à un emploi qui entraîne rapidement l'abandon de l'inscription universitaire et leur situation professionnelle ne diffère que de quelques mois de ceux qui accèdent à un emploi après la sortie.

(6) En particulier, on citera la baisse, voire l'arrêt des recrutements (spécialement d'enseignants) dans la fonction publique.

(7) Il s'agit d'une ancienneté d'emploi ou d'occupation mais pas nécessairement d'une ancienneté professionnelle: certains, en effet, ont pu changer d'emploi ou bien abandonner l'emploi qu'ils occupaient avant d'interrompre l'inscription universitaire. Ainsi, en 1975-1976, plus de 12% de cette population n'occupaient plus d'emploi.

(8) Le diplôme a été suivi dans les mois qui suivent d'une prise d'emploi ou bien l'année suivante, l'inscription universitaire étant renouvelée pendant plusieurs années.

**Date de prise d'emploi des étudiants scolaires
qui entrent dans la vie active après le diplôme et avant la sortie de l'Université**

Date de prise du premier emploi Date diplôme le plus élevé	1970 et avant	1971	1972	1973	1974	1-1-75 au 31-8-75	Dernière année 1975-76	Total
	1970 et avant	59,9	19,5	8,3	7,9	1,4	0,2	2,7
1971		42,4	19,6	12,2	14,7	6,8	4,3	100
1972			23,9	31,5	22,1	9,5	13,0	100
1973				30,2	35,8	7,8	26,1	100
1974					41,3	12,3	46,3	100
1975						8,6	91,4	100
Total " TRAV. AP. DIP. "	502 9,4	382 7,1	363 6,8	682 12,7	1 154 21,5	429 8,0	1 847 34,5	5 359 100

b. Une faible mobilité professionnelle après la sortie de l'Université

Après la sortie de l'Université, la situation des étudiants déjà entrés dans la vie active après leur diplôme connaît de faibles changements: la plupart conservent l'emploi déjà occupé (71%), seuls 13% connaissent une mobilité professionnelle. Les pertes d'activité (11%) sont liées pour

**Situation après la sortie de l'Université
de la population qui avait pris un emploi après le diplôme**

Diplôme le plus élevé	Situation après juin 1976	A conservé son emploi	A changé d'emploi	A cessé de travailler	A recom- mencé à travailler	Est resté inactif	TOTAL		Non- réponse
							%	Eff.	
DEUG		67,4	18,2	10,0	2,3	2,0	100	599	—
Licence		68,4	11,8	15,7	3,2	0,9	100	2 030	—
Maîtrise		64,9	19,4	11,4	4,0	0,2	100	1 592	18
CAPES		88,3	1,7	3,5	5,0	1,6	100	766	—
Agrégation		92,2	—	2,8	3,2	1,9	100	154	—
DEA/DESS		82,2	12,6	3,7	1,5	—	100	135	—
Doctorat		46,1	53,9	—	—	—	100	65	—
TOTAL " TRAV. AP. DIP. "		70,9 3 785	13,5 722	11,2 597	1,1 188	0,4 49	100	5 341	18
Hommes		68,8	15,3	14,4	1,1	0,4	100	1 235	18
Femmes		71,5	13,0	10,2	4,3	1,0	100	4 106	—

les hommes au départ au service militaire tandis que les femmes se répartissent entre les retours au chômage et l'inactivité.

c. Un faible taux de chômage

L'interruption de l'inscription universitaire constitue pour cette population un évènement peu significatif : les changements demeurent particulièrement réduits ; plus de 84 % conservent une activité, quelques femmes qui avaient interrompu leur activité se remettant au travail (9), une part plus faible encore restant inactive ; ces pertes d'emploi se différencient entre les hommes et les femmes : le service militaire constitue en effet la cause principale des cessations d'activité masculines et pour ceux-ci il n'est sans doute pas étranger à l'arrêt des études. Pour les femmes, ces pertes d'emploi entraînent soit un retour au chômage, soit une inactivité.

Situation à l'enquête

Diplôme le plus élevé	Situation Mai 1977		Emploi		Chômage		Service militaire		Inactifs		TOTAL	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DEUG	501	83,6	64	10,7	17	2,8	17	2,8	599	100		
Licence	1 651	81,3	146	7,2	58	2,9	175	8,6	2 030	100		
Maîtrise	1 330	82,6	143	10,1	76	4,7	41	2,5	1 610	100		
CAPES	715	93,3	5	0,7	19	2,5	27	3,5	766	100		
Agrégation	142	92,2	—	—	9	5,8	3	1,9	154	100		
DEA/DESS	108	80,0	5	3,7	19	14,1	3	2,2	135	100		
Doctorat	65	100,0	—	—	—	—	—	—	65	100		
TOTAL " TRAV. AP. DIP. " ..	4 512	84,2	383	7,1	198	3,7	266	5,0	5 359	100		
Hommes	77,6		6,5		15,8		0,1		100			
Femmes	86,2		7,4		—		6,4		100			

Taux de chômage = 8 %.

Au moment de l'enquête, cette situation a peu changé : sur la période qui sépare la sortie de l'enquête, de nouveaux départs au service militaire sont intervenus pour les hommes tandis que des retombées au chômage touchaient une partie des femmes comme des hommes qui occupaient un emploi à la sortie de l'Université, le retour à l'inactivité étant spécifique des femmes. Le taux de chômage demeure particulièrement faible : 8 %.

Cette assez grande stabilité caractérisant l'interruption des études universitaires dans cette population semble indiquer que **le processus d'insertion était pour la plupart largement commencé lors de l'arrêt des études**. L'ancienneté du diplôme, accompagnée d'ailleurs rapidement de l'entrée dans la vie active (10), suppose non seulement une ancienneté d'occupa-

(9) En 1975-1976, 12 % de cette population n'occupaient plus d'emploi.

(10) 62 % de ceux qui ont obtenu le diplôme avant 1974 ont pris un emploi dès son obtention ou l'année suivante.

tion — les deux tiers avaient pris leur premier emploi au moins deux ans avant l'enquête — mais également bien souvent une ancienneté professionnelle équivalente. C'est d'ailleurs ce que suggère l'observation des 71 % qui ont conservé, après la sortie (11), l'emploi qu'ils occupaient pendant la dernière année d'études.

6. Les étudiants scolaires qui n'ont jamais occupé d'emploi régulier avant la sortie de l'Université

a. La plupart se présentent sur le marché du travail après la sortie de l'Université (83%) et accèdent à un premier emploi

Date de prise d'un emploi et situation à l'égard de l'activité de la population qui n'a jamais occupé d'emploi avant la sortie de l'Université

Diplôme le plus élevé	Date de prise d'emploi		A pris un emploi après la sortie		Est toujours à la recherche d'un premier emploi		TOTAL CHERC. AP. J. 76*		Inactifs		TOTAL CHERC. AP. + INACTIFS	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
DEUG	667	76,8	201	23,2	868	100	285	24,7	1 153	100		
Licence	1 245	77,6	360	22,4	1 605	100	286	15,1	1 891	100		
Maîtrise	791	73,4	287	26,6	1 078	100	330	23,4	1 408	100		
CAPES	684	98,1	13	1,9	697	100	10	1,4	707	100		
Agrégation	177	95,7	8	4,3	185	100	1	(e)	186	100		
DEA/DESS	165	68,2	82	31,8	242	100	31	11,3	273	100		
Doctorat	26	92,9	2	7,1	28	100	5	15,1	33	100		
TOTAL	3 755	80	953	20	4 708	100	948	17	5 656	100		

* Cf. p. 49.

Dix mois après la sortie, dans 80 % des cas, les étudiants « scolaires » qui se sont présentés sur le marché du travail après avoir quitté l'Université ont accédé à un premier emploi. Le taux de chômage est cependant particulièrement élevé : 20 % sont toujours à la recherche d'un premier emploi au moment de l'enquête.

En outre, 17 % n'ont jamais occupé d'emploi et n'en cherchent pas. Quelles sont les raisons de cette non-activité ? le service militaire pour les hommes ne fait que différer dans le temps l'entrée sur le marché du travail, celui-ci n'étant pas terminé au moment de l'enquête ; le cas de l'inactivité féminine est plus délicat à interpréter : s'agit-il d'une réelle inactivité « volontaire » (raisons familiales,...) ou bien d'un effet de retombée du chômage, la perception des difficultés pour trouver un emploi dissuadant même d'en chercher un ?

(11) On peut supposer que l'emploi occupé au moment de l'enquête est toujours le même.

b. Le chômage est élevé (25%) au moment de l'enquête

Le taux de chômage peut être à la fois l'expression de la difficulté à trouver un emploi mais, également, la mesure du délai nécessaire à réaliser un projet professionnel et à accéder à un emploi correspondant à ce projet. Le niveau élevé du taux de chômage (plus de 20%) parmi les diplômés du second cycle, mais aussi parmi les DESS/DEA, indique bien que ces difficultés ou ces résistances peuvent se prolonger largement au-delà de l'année qui suit la fin des études.

A l'évidence, la période d'incertitude au début de la vie active ne fait que commencer pour cette population. D'ailleurs la situation au moment de l'enquête montre qu'une partie des actifs occupés après la sortie ont perdu leur emploi et sont retombés au chômage voire dans l'inactivité, indice d'une forte instabilité sur le marché du travail pour certains.

Situation à l'enquête de la population qui n'a jamais occupé d'emploi avant la sortie

Situation en mai 1977	Total		Hommes		Femmes	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
A un emploi.....	3 493	61,8	862	54,7	2 631	64,5
Au chômage	1 151	20,3	282	17,9	869	21,3
Au service militaire.....	406	7,2	406	25,7	—	—
Autres inactifs.....	606	10,7	27	1,7	579	14,2
TOTAL (CHERC. AP. J. 76 + INACTIFS)*	5 656	100	1 577	100	4 079	100
Taux de chômage.....	24,8 %		24,6 %		24,8 %	

* Cf. p. 49.

Les niveaux du chômage et de l'inactivité sont légèrement en hausse par rapport à la sortie. Cependant les changements ont été particulièrement faibles : 93% de ceux qui avaient accédé à un premier emploi après la sortie de l'Université, sont toujours en emploi au moment de l'enquête. Et on supposera que cet emploi est toujours le premier emploi.

Les taux de chômage enregistrés (25%) aussi bien pour les hommes que pour les femmes sont néanmoins très élevés. Si on les compare avec ceux de la population entrée dans la vie active avant d'interrompre ses études universitaires, ces derniers se révèlent en moyenne trois fois plus faibles : 8%. Certes ceux-ci concernent un chômage récurrent tandis que les premiers concernent une recherche de premier emploi. Mais cela indique que la population « scolaire » regroupe en réalité deux populations qui se situent à un moment différent du processus d'insertion :

— la première est celle qui a obtenu son diplôme général, plusieurs années auparavant et qui a pris un emploi après celui-ci, tout en reprenant plusieurs inscriptions à l'Université. Si certains ne sont pas encore « insérés » comme l'indique une certaine instabilité, la plus grande partie de cette population a commencé sa vie professionnelle et présente même souvent une ancienneté professionnelle de plusieurs années. L'« insertion » est donc déjà commencée et la date de sortie aussi bien que la date de l'enquête ne sont pas toujours significatives par rapport à ce processus ;

— la seconde, en revanche, interrompt son inscription universitaire et entre sur le marché du travail. Le processus de l'insertion professionnelle ne fait que débiter et ce que l'on observe correspond aux premiers mois de cette période d'insertion. Cependant, dix mois représentent un délai trop court pour que les phénomènes d'entrée dans la vie active et la période de « tâtonnement » qui les accompagne soient terminés. Il s'agit donc de relativiser les taux de chômage en tenant compte de ces observations. Ceci suggère que la période d'entrée dans le monde du travail est particulièrement longue pour une partie des diplômés de l'Université.

II. Les étudiants « salariés » qui prennent un emploi régulier avant d'obtenir leur diplôme le plus élevé à l'Université : la population « A2 »

Cette population a comme caractéristique d'être entrée dans la vie active au cours de l'avancement des études et antérieurement à l'obtention d'un diplôme universitaire ; ces étudiants-salariés ne représentent que 23% des étudiants diplômés de formation initiale.

1. Près de la moitié des étudiants salariés sont entrés dans la vie active au moins trois ans avant l'obtention de leur diplôme

Il s'agit donc d'une population que l'on peut qualifier d'« étudiants salariés » qui, au moins pendant une partie des études littéraires à

Ancienneté de la prise d'emploi par rapport au diplôme (12)

(En %)

Diplôme le plus élevé Ancienneté de l'emploi	DEUG	Licence	Maîtrise	CAPES	Agrégation	DEA/DESS	Doctorat	Total
Un an	39,7	36,5	29,8	21,0	18,8	25,1	10,9	30,4
Deux ans	19,9	26,7	12,4	19,4	19,5	19,4	11,7	20,6
Trois ans et plus.....	36,2	43,6	43,6	66,6	61,7	55,5	77,3	49,0

(12) Ceux qui ont pris un emploi la même année civile que celle de l'obtention du diplôme ont été classés avec la population « A ». On n'ignore pas, en effet, que les prises d'emploi se font essentiellement après les vacances d'été c'est-à-dire après le diplôme (juin).

l'Université, a cumulé à la fois une activité d'études et une activité professionnelle régulière. La majorité d'entre eux avait pris un emploi régulier au moins deux ans avant le diplôme (70%), quel que soit le niveau du diplôme le plus élevé obtenu.

2. Le séjour à l'Université excède en général quatre années universitaires et peu d'entre eux ont obtenu leur diplôme, quel que soit le niveau, à un âge « normal »

La plupart sont restés assez longtemps à l'Université : 93% ont pris au moins cinq inscriptions dans les études littéraires, 79% ayant séjourné entre cinq et neuf ans à l'Université, y compris pour les titulaires du DEUG. Seuls les docteurs dépassent largement cette durée d'études au sein des universités littéraires, 90% ayant pris au moins huit inscriptions. Cette durée de présence à l'Université s'explique, en partie, par la durée minimale d'études nécessaire à l'obtention des différents diplômes : deux ans pour le DEUG, trois pour la licence, quatre pour la maîtrise et le CAPES, cinq pour le DEA/DESS et l'agrégation, enfin six ans et plus pour les doctorats. Cependant si l'on observe l'âge au moment du diplôme pour les différents niveaux de diplômes obtenus, on constate que très peu avaient un « âge normal » (13), lors de l'obtention du diplôme le plus élevé.

Age au moment du diplôme (en % par niveau)

Diplôme le plus élevé	Age		Age plus élevé
	Age " normal " (en % par diplôme)		
DEUG.....	22 ans et moins	30 %	70 %
Licence.....	23 ans et moins	35 %	65 %
Maîtrise.....	24 ans et moins	46 %	54 %
CAPES.....	24 ans et moins	51 %	49 %
Agrégation.....	25 ans et moins	66 %	34 %
DEA/DESS.....	25 ans et moins	34 %	66 %
Doctorat.....	27 ans et moins	37 %	63 %

Les étudiants qui ont pris un emploi au cours de l'avancement dans les études semblent avoir mis plus de temps pour traverser les différents cycles de formation que le délai « normal » nécessaire à l'obtention du diplôme le plus élevé : si l'on excepte les concours, moins de la moitié seulement des étudiants salariés ont obtenu leur diplôme à un âge « normal ». Mais l'âge moins élevé, en moyenne, des certifiés et des agrégés montre également que les étudiants qui réussissent aux

(13) L'âge « normal » est calculé sur la base de 19 ans au baccalauréat augmenté de la durée nécessaire pour obtenir le diplôme, plus un an supplémentaire pour tenir compte d'un éventuel redoublement.

concours de l'enseignement sont les plus jeunes, ce qui suppose une progression rapide — c'est-à-dire sans redoublement — dans les études universitaires. Et l'on n'ignore pas la plus faible probabilité pour ceux qui cumulent à la fois retard scolaire et âge plus élevé de parvenir aux niveaux de formation les plus élevés (14).

Cette situation est exactement inverse de celle que l'on observait pour les étudiants-scolaires. Peut-on en conclure que le retard scolaire à l'Université soit lié au fait d'exercer une activité professionnelle pendant les études? En réalité, si l'on prend l'ensemble des étudiants qui obtiennent leur diplôme le plus élevé en « retard » par rapport à l'âge normal, on observe qu'ils se répartissent à peu près à égalité entre les étudiants-salariés et les scolaires (49% et 51% respectivement). Si le lien entre activité professionnelle pendant les études et retard scolaire est évident, il est également certain que d'autres facteurs interviennent dans ce phénomène de retard.

3. L'exercice d'une activité professionnelle pendant les études semble avoir un effet dissuasif sur la poursuite d'études au-delà du diplôme

Bon nombre d'étudiants ont, en effet, interrompu leurs études universitaires dès l'obtention du diplôme : plus de 40% ont quitté l'Université en 1976 immédiatement après le diplôme, c'est-à-dire sans tenter d'obtenir le diplôme immédiatement supérieur à celui qu'ils venaient d'obtenir.

Nombre de réinscriptions prises après le diplôme

(En % par diplôme)

Diplôme le plus élevé	Sortie immédiate = aucune réinscription	Trois réinscriptions et plus
DEUG.....	19,0	18,5
Licence.....	33,0	23,4
Maîtrise.....	43,0	24,1
CAPES.....	43,0	5,3
Agrégation.....	40,3	24,0
DEA/DESS.....	66,7	4,7
Doctorat.....	82,0	1,6
TOTAL.....	41,0 %	18,3 %

En outre, le nombre de réinscriptions prises au-delà du dernier diplôme obtenu dépasse rarement deux, l'obtention d'un diplôme de troisième cycle étant pour la quasi-totalité suivi rapidement par l'abandon de l'Université. A l'inverse, ceux qui abandonnent l'Université avec le seul diplôme de fin du premier cycle (DEUG) ont dans la quasi-totalité des cas repris une ou plusieurs inscriptions en vue de la licence. Si la recherche

(14) Voir en particulier P. Vrain — **Les débouchés professionnels des étudiants** — Cahiers du Centre d'études de l'emploi, n° 3 PUF, 1973, pp. 32-34 et 52-54.

d'un diplôme plus élevé est également souvent la raison principale de la poursuite de l'inscription universitaire au-delà d'un diplôme de second cycle et d'un concours, la fréquence des abandons dès l'obtention du diplôme est particulièrement élevée dans cette population d'étudiants-salariés (15).

L'activité professionnelle pendant les études semble donc avoir un effet de dissuasion sur la poursuite d'études au niveau plus élevé que le diplôme qui vient d'être obtenu. Il est vrai que la conciliation d'une activité régulière à temps plein avec des études supérieures constitue une contrainte qui peut être de moins en moins acceptée avec l'élévation en âge dès lors qu'un diplôme de second cycle a déjà été obtenu.

Niveau d'inscription en 1975-76 (dernière année d'inscription)

Diplôme le plus élevé	Niveau de dernière inscription :	
	Egal au diplôme le plus élevé obtenu	Plus élevé que le diplôme obtenu
DEUG.....		Licence (90 %)
Licence	Licence : 40 %	Maîtrise (33 %), CAPES (25 %)
Maîtrise	Maîtrise : 48 %	Agrégation (16 %), etc.
CAPES.....	CAPES : 19 %	Agrégation (49 %), Maîtrise (18 %)
Agrégation	Agrégation : 27 %	Doctorat d'Etat (27 %), Doctorat 3 ^e cycle (21 %), DEA/DESS (12 %)
DEA/DESS.....	DEA/DESS : 68 %	Doctorat 3 ^e cycle (11 %)
Doctorat	Doctorat 3 ^e cycle : 80 %	

Pour ceux qui poursuivent néanmoins des études au-delà de ce diplôme — et ils sont les plus nombreux — ces une ou deux inscriptions supplémentaires, qui ne débouchent que sur un échec, ne semblent pas être purement formelles (16), la plupart, en effet, déclarent avoir suivi la dernière année d'inscription jusqu'à son terme (17). Certes les échecs aux concours fortement sélectifs du CAPES et de l'agrégation représentent une partie de ces abandons mais une autre part provient également d'échecs aux diplômes de second et de troisième cycle.

(15) Ainsi par comparaison, moins de 18 % de la population « A1 » a quitté l'université immédiatement après le diplôme. Cf. supra I.

(16) « Formelle » c'est-à-dire qui n'a pas entraîné une réelle implication de l'étudiant dans le suivi de la formation et la préparation des examens et des concours. On sait, en effet, que beaucoup de réinscriptions sont prises par simple réflexe après l'obtention d'un diplôme.

(17) Seuls les DEUG sont plus nombreux à avoir abandonné au cours de l'année 1975-76 (62%). Pour les autres diplômés, plus de la moitié au moins déclarent avoir suivi l'année complète (de 54 % pour la licence à plus de 75 % pour l'agrégation).

4. L'effet « spécialité » est le même que pour la population « scolaire » vis-à-vis du niveau de sortie

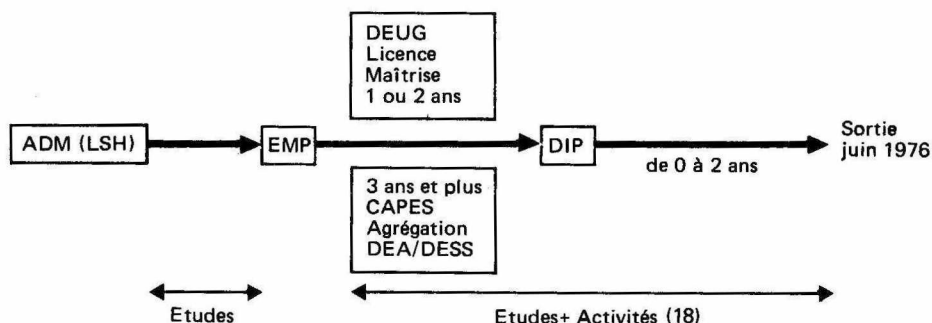
L'importance relative des hommes et des femmes dans les diverses spécialités, conséquence d'une orientation différente, explique en partie les écarts constatés entre les niveaux de diplômes dans les spécialités. En effet, les langues et, dans une moindre mesure, la psychologie et les lettres sont des spécialités majoritairement féminines tandis que c'est l'inverse pour la sociologie, la géographie et la philosophie. Or, on a toujours constaté que les hommes poursuivaient plus fréquemment que les femmes leurs études en troisième cycle et spécialement jusqu'aux doctorats tandis que les femmes, en s'orientant massivement vers la préparation des concours de l'enseignement et d'abord vers le CAPES, interrompaient de ce fait plus souvent leurs études au niveau de la licence.

Dès lors, les langues vivantes et aussi les lettres conduisent à une sortie importante au niveau du CAPES ou au niveau de la licence après un échec à celui-ci. L'exception de la psychologie, spécialité très « féminine », provient de la non existence d'un concours d'enseignement dans cette discipline : le DESS constituant le diplôme terminal des études de psychologie. En revanche, du côté des spécialités plus masculines, les sorties se font plus fréquemment au niveau de la maîtrise ou du doctorat, voire avec l'agrégation pour la géographie et aussi l'histoire.

Spécialité du diplôme le plus élevé

Spécialité du diplôme Diplôme le plus élevé	Spécialité du diplôme le plus élevé									Total
	Lettres	Langues	Histoire	Géo.	Philo.	Socio.	Psycho sciences de l'éd.	Info. Comm. Docum.	Autres spécial.	
DEUG.....	9,1	12,5	1,7	2,6	8,9	11,9	3,5	—	—	8,0
Licence.....	37,7	53,1	50,4	31,3	26,0	26,2	10,9	60,0	18,7	38,2
Maîtrise.....	23,4	13,0	29,1	34,5	50,4	46,4	19,9	13,3	48,0	22,7
CAPES.....	21,8	16,7	2,6	8,0	5,7	—	1,2	—	6,7	12,3
Agrégation.....	3,1	4,0	12,8	8,0	3,2	—	—	—	5,3	4,2
DEA/DESS.....	2,0	—	—	7,3	—	—	59,6	26,7	4,0	10,9
Doctorat.....	2,8	0,7	3,2	8,3	5,7	15,5	4,9	—	17,3	3,6
TOTAL " A1 "	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Etudiants-salariés...	885	1 240	343	313	123	84	594	15	75	3 675
Hommes.....	298	286	135	200	72	65	192	8	43	1 307
	33,7	23,1	39,4	63,9	58,5	77,4	32,3	53,3	57,3	35,6
Femmes.....	587	954	113	208	51	19	402	7	35	2 368
	66,3	76,9	60,6	36,1	41,5	22,5	67,7	46,7	42,7	66,4

On peut résumer l'essentiel du déroulement des cursus suivis par les étudiants-salariés dans le schéma suivant :



ADM (LSH) : admission Université Lettres — Sciences Humaines
 EMP : prise emploi régulier
 DIP : diplôme le plus élevé obtenu.

Que s'est-il passé après l'obtention du diplôme ?

Si une partie importante a quitté l'Université dès l'obtention du diplôme (40%), la plupart des étudiants ont repris au moins une inscription à l'Université avant d'interrompre leurs études universitaires littéraires.

Une ou plusieurs années peuvent donc s'être écoulées entre la date du diplôme et l'arrêt de l'inscription ; pendant cette période, des changements ont pu intervenir dans les situations professionnelles : changements d'emploi, cessations d'activité... Dès lors, la mobilité professionnelle que l'on enregistre après la sortie de l'Université ne représente donc qu'une partie des changements qui ont accompagné l'obtention du diplôme ; en particulier, l'effet immédiat du diplôme sur l'emploi ne peut être strictement observé que pour les 40% qui abandonnent les études en 1976 dès l'obtention de leur diplôme. Pour les autres, il ne fait cependant aucun doute que l'effet du diplôme n'est pas pour autant terminé mais on peut supposer que la rupture du dernier lien avec l'Université correspond, sinon à une insertion définitive dans la vie active, du moins à la recherche de celle-ci.

5. Une forte mobilité professionnelle après la sortie de l'Université mais la plupart ont conservé l'emploi qu'ils occupaient déjà

L'arrêt de l'inscription universitaire semble s'accompagner d'une série de changements dans les situations professionnelles d'une partie des étudiants-salariés. Même lorsque le diplôme a été obtenu un ou deux ans avant la dernière année d'inscription, la sortie de l'Université est

(18) Seuls 3,6% n'avaient plus d'emploi en 1975-1976, essentiellement des femmes.

suivie d'une période de forte instabilité pour une partie : les changements d'emploi sont importants (29%) et plus de 10% cessent leur activité ; cette dernière proportion s'élevant à plus de 17% pour les licenciés et à 15% parmi les sortants avec le DEUG.

Situation à la sortie de l'Université (après juin 1976)

Situation après juin 1976 Diplôme le plus élevé	A conservé son emploi	A changé d'emploi	A cessé de travailler	A recommencé à travailler	Est resté inactif	TOTAL
DEUG	60,7	19,7	14,9	3,7	1,0	100
Licence	49,3	31,0	17,3	1,9	0,4	100
Maîtrise	57,1	31,7	6,4	3,6	1,2	100
CAPES	58,7	33,3	3,1	3,5	1,3	100
Agrégation	72,7	23,4	—	3,9	—	100
DEA/DESS	68,9	22,3	6,3	1,3	1,3	100
Doctorat	75,8	15,6	3,9	1,6	3,1	100
TOTAL	57,2	28,8	10,4	2,7	0,9	100
	2 091	1 051	381	97	34	3 654
Hommes	56,4	29,5	12,7	1,2	0,3	100
						1 307
Femmes	57,7	28,4	9,2	3,5	1,3	100
						2 368

* Non-réponses : 21.

Ainsi, le fait d'avoir accédé à une activité régulière pendant les études ne suppose pas pour autant que le processus de stabilisation professionnelle soit déjà engagé avant la sortie : certes, si la majorité conserve l'emploi occupé — encore que cet indice ne signifie pas, par lui-même, que l'insertion soit réalisée — une partie non négligeable des sortants interrompt son activité et en change.

Cela signifie d'abord que beaucoup des emplois occupés avant le diplôme et pendant les études — bien que réguliers — n'étaient que des emplois de « subsistance » et précaires (19) et ne constituaient pas, en tant que tels, une « insertion professionnelle ». Dès lors l'obtention du diplôme et la sortie de l'Université sont suivies dans beaucoup de cas d'une forte mobilité professionnelle qui peut être liée à une période de « tâtonnement » sur le marché du travail et d'instabilité professionnelle mais également à une stabilisation comme c'est en particulier le cas après la réussite à un concours (20).

(19) Au demeurant, seule la moitié des emplois occupés en 1975-76 étaient des emplois à temps plein, c'est-à-dire de plus de 30 heures par semaine.

(20) On verra d'ailleurs que ce fort taux de mobilité concerne tout spécialement les emplois les moins qualifiés au moment de l'enquête (employés, maîtres auxiliaires...) mais également les emplois de fonctionnaires, cf ci-après la seconde partie de cette section.

Situation à la sortie et situation à l'enquête

Situation en mai 1977 Situation après juin 1976	A un emploi		Au chômage		Au service militaire		Autres inactifs		TOTAL	
	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.
A conservé son emploi.....	95,1		1,6		2,2		1,1		100	2 091
A changé d'emploi.....	96,6		2,0		—		1,4		100	1 051
A cessé de travailler.....	6,8		37,8		26,8		28,6		100	381
A recommencé de travailler...	94,8		3,1		2,1		—		100	97
Est resté inactif.....	—		41,2		11,8		47,1		100	34
TOTAL " A1 "	85,0		6,0		4,2		4,8		100	
	3 122		216		154		162			3 654
Non-réponses	—		3		4		14		21	
Hommes.....	1 086	83,1	50	3,8	158	12,1	13	1,0	1 307	100
Femmes	2 036	86,0	169	7,1	—		163	6,9	2 368	100

Taux de chômage : 6,5 %.

Pendant la période qui suit la sortie, et jusqu'à la date de l'enquête (mai 1977), quelques légers déplacements sont intervenus mais sans modifier globalement les répartitions : certains ont ainsi fait un retour sur le marché du travail, d'autres ont été contraints d'effectuer leur service national ; à l'inverse certains, qui avaient cessé leur activité en 1976, en ont retrouvé une depuis.

6. Le service militaire constitue la raison principale des pertes d'activité masculines, le chômage venant loin derrière. En revanche, le chômage et, à égalité, l'inactivité sont les causes de la non-activité des femmes

Les situations féminines et masculines apparaissent relativement proches : seule l'influence du service national semble accentuer le décalage entre les hommes et les femmes en minorant les niveaux du chômage et de l'activité masculine (21). Le taux de chômage féminin s'élève ainsi à 6,6% contre 4,4% pour les hommes au moment de l'enquête.

La limite d'âge pour le service militaire entraîne un fort mouvement de départ jusqu'à l'âge de 25 ans (22). Le service militaire semble constituer — on peut le penser — une des raisons d'arrêt des études universitaires pour la population masculine. Mais, parallèlement, jusqu'à cet âge l'inactivité féminine demeure également élevée.

(21) La durée du service militaire étant de une année, ceux qui sont partis après la fin de l'année universitaire 1975-1976 ne sont pas encore de retour au moment de l'enquête.

(22) Parmi les moins de 25 ans, le nombre des départs au service militaire représente un quart de la population masculine et même 35% de ceux qui atteignent 25 ans en 1976.

Au-delà de cet âge les étudiants qui interrompent leurs études sont actifs occupés au moment de l'enquête, ou bien à la recherche d'un emploi (23), quelques femmes demeurant inactives pour diverses raisons.

Age à la sortie et situation à l'enquête

Age à la sortie (1976) Situation en mai 1977	24 ans et moins	25 ans	26-28 ans	28 ans et plus	Total
Emploi	84,7	72,7	87,4	90,5	85,0
Chômage	2,5	4,7	8,2	5,9	6,0
Service militaire	8,2	11,9	1,3	—	4,2
Autres inactifs	4,6	10,6	3,1	3,7	4,8
TOTAL	100	100	100	100	100
" Etudiants-salariés "	783	620	1 538	734	3 675

(23) Une partie de ce groupe (26 ans et plus) a déjà effectué son service militaire (40%). Si certains ont pu poursuivre leur inscription universitaire pendant la durée du service, il semble que les retours s'accompagnent d'une montée du chômage et du niveau d'occupation après la sortie des études.

Chapitre II

L'EMPLOI

SECTION I LA DESCRIPTION DES EMPLOIS

A. Présentation générale de la population

Les étudiants qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé en formation initiale et qui occupent un emploi à la date de l'interrogation représentent 82 % des étudiants diplômés issus de formation initiale. Ils forment une population largement féminisée : 78 % des femmes, 22 % d'hommes.

Si tous sont entrés dans l'enseignement supérieur immédiatement ou peu de temps après la fin de leurs études secondaires, et donc n'ont pris un premier emploi régulier qu'après avoir accédé à l'Université, une bonne partie d'entre eux n'ont pas attendu leur sortie de l'appareil scolaire pour exercer une activité.

1. 30 % (parmi lesquels 34 % d'hommes, soit un pourcentage sensiblement plus élevé que celui de l'ensemble des actifs diplômés issus d'une formation initiale) sont entrés sur le marché du travail avant d'obtenir un diplôme

L'examen des dates de première prise d'un emploi régulier révèle qu'une minorité seulement (11 %) a commencé de travailler lors de la dernière année d'inscription (entre septembre 1975 et juin 1976) mais, qu'au contraire, plus de la moitié (61 %) a exercé une activité en 1972 et avant, c'est-à-dire au minimum quatre années ou plus avant leur sortie de l'enseignement supérieur. Ces chiffres suggèrent que la prise d'emploi s'est opérée d'une manière relativement progressive. On peut donc penser que pour une majorité de ces étudiants « scolaires », le cap de la première « insertion » a été franchi même si ce franchissement n'implique pas encore, pour beaucoup, une véritable stabilisation de l'itinéraire professionnel.

2. 70 % ont suivi un itinéraire plus traditionnel et n'ont pris un emploi qu'après l'obtention de leur diplôme

Encore importe-t-il de distinguer parmi cette population qui a été qualifiée de « scolaire » les étudiants qui n'ont pas attendu la fin de leurs études pour occuper un emploi de ceux dont l'entrée en activité coïncide avec l'arrêt de l'inscription universitaire, voire suit plus ou moins immédiatement celle-ci.

Si l'on considère les premiers (39% des actifs occupés sortis de formation initiale — dont 80% de femmes et 20% d'hommes), on s'aperçoit qu'une proportion non négligeable a commencé à travailler plus d'une année avant sa sortie de l'enseignement supérieur: 42% depuis le premier janvier 1975 (en réalité au cours de la dernière année d'inscription entre septembre 1975 et juin 1976) mais 32% lors des années 1973 et 1974, 26% en 1972 ou avant. Dans la plupart des cas la prise d'emploi s'est effectuée l'année même de l'obtention du diplôme (c'est-à-dire le plus souvent au moment de la « rentrée » universitaire) ou l'année suivante. Sans doute doit-on tenir compte du fait qu'en raison même d'un phénomène d'inertie, un certain nombre de réinscriptions prises après l'obtention d'un diplôme n'ont d'autre signification que formelle. Il n'en demeure pas moins que la proximité des dates d'obtention du diplôme et de prise du premier emploi suggère que l'acquisition d'une certification scolaire constitue un événement, sinon décisif du moins suffisamment important, pour que l'étudiant envisage de se présenter sur le marché du travail.

C'est en revanche un itinéraire beaucoup plus traditionnel encore qu'ont suivi les étudiants (31% de la population diplômée issue de formation initiale, 76% de femmes, 24% d'hommes) qui n'ont occupé un emploi qu'après leur sortie de l'Université. Ici la rupture s'accuse nettement entre une scolarité tout entière vouée aux études et le parcours professionnel. Ce dernier apparaît du reste, à la date de l'enquête, tout juste entamé: dans le meilleur des cas l'ancienneté dans la vie active n'excède pas six à dix mois. On ajoutera enfin que pour cette population l'entrée sur le marché du travail s'est produite lors d'une période (entre juin 1976 et mai 1977) où se faisaient vivement sentir les conséquences de l'aggravation de la conjoncture économique et de la brusque diminution des postes offerts dans l'enseignement et la fonction publique.

3. Les emplois occupés par l'ensemble des diplômés issus de formation initiale se partagent, au moment de l'enquête, en trois grands groupes d'inégale importance :

- **les enseignants, 60%** (76% de femmes, 24% d'hommes), dont 32% ont travaillé avant l'obtention de leur diplôme et 41% avant leur sortie de l'Université ;
- **les administratifs, 20%** (79% de femmes, 21% d'hommes), qui sont arrivés plus tardivement que les précédents sur le marché du travail : 19% seulement avaient un emploi avant leur diplôme, 41% avant d'avoir terminé leurs études ;
- **les titulaires d'emplois littéraires et médico-sociaux, 13%** (73% de femmes, 27% d'hommes), davantage engagés encore que les enseignants dans la vie professionnelle : 40% avant l'obtention du diplôme, 31% avant la sortie de l'appareil scolaire.

**Répartition, par grande catégorie et selon le sexe, des emplois occupés
au moment de l'enquête par les étudiants qui ont obtenu
un diplôme universitaire en formation initiale**

Emplois	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	VA	%	VA	%	VA	%
Enseignants						
Instituteurs	23	1	221	3	244	2
PEGC	36	1	134	2	170	2
Adjointes surveillants	142	6	203	2	345	3
Maîtres auxiliaires	453	17	1 977	26	2 430	24
Professeurs agrégés	171	7	237	3	408	4
Professeurs certifiés	382	15	1 350	18	1 732	17
Professeurs licenciés	80	3	254	3	334	3
Autres professeurs	64	2	166	2	230	2
Enseignants du supérieur	160	6	169	2	329	3
<i>Total Enseignants</i>	1 511	58	4 711	61	6 222	60
Administratifs						
Cadres supérieurs administratifs	39	2	89	1	128	1
Fonctionnaires supérieurs	56	2	101	1	157	2
Fonctionnaires des cadres moyens	56	2	232	3	288	3
Secrétaires de direction	4	ε	56	1	60	1
Autres cadres moyens	52	2	44	ε	96	1
Employés qualifiés de bureau	153	6	211	3	364	4
Employés de secrétariat	27	1	422	6	449	4
Employés non qualifiés de bureau	13	1	353	5	366	4
<i>Total Administratifs</i>	400	16	1 508	20	1 908	20
Littéraires						
Psychologues scolaires	100	4	171	2	271	3
Bibliothécaires, documentalistes	55	2	190	2	245	2
Traducteurs interprètes	21	1	72	1	93	1
Autres emplois	59	2	59	1	118	1
<i>Total Littéraires</i>	235	9	492	6	727	7
Médicaux-sociaux						
Psychologues cliniciens	60	2	268	4	328	3
Educateurs spécialisés	44	2	135	2	179	2
Autres emplois	18	1	73	1	91	1
<i>Total Médicaux-sociaux</i>	122	5	476	7	598	6
Autres emplois	306	12	444	6	750	7
<i>Total Autres emplois</i>	306	12	444	6	750	7
ENSEMBLE	2 574	100	7 631	100	10 205	100

B. Les emplois enseignants

1. Les étudiants, qui ont obtenu leur diplôme universitaire en formation initiale et qui occupaient un emploi à la date de l'interrogation, se retrouvent en majorité dans les premier et second cycles de l'enseignement secondaire

Cette importance de l'enseignement traduit bien la fonction dominante des universités de Lettres et Sciences humaines, fonction proche de celle des universités scientifiques mais nettement distincte en revanche de celle des universités de Droit et Sciences économiques.

La faible représentation de l'enseignement supérieur correspond à la structure des sorties en Lettres et Sciences humaines, structure où le troisième cycle occupe une place fort restreinte. Elle s'explique également par la forte féminisation des effectifs : or dans la plupart des disciplines les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à poursuivre leurs études au-delà du deuxième cycle universitaire. Enfin dans l'échantillon de population issue de troisième cycle le poids prédominant des psychologues et singulièrement des titulaires d'un diplôme d'études approfondies (DEA) ou d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) contribue quelque peu à accentuer le phénomène.

2. Parmi les enseignants deux populations s'opposent nettement : les titulaires d'un concours et ceux qui ne possèdent simplement qu'un diplôme de type universitaire (principalement de second cycle)

Répartition, par niveau de diplôme ou concours, des enseignants qui ont obtenu leur diplôme universitaire en formation initiale

(En %)

Emplois	Niveau de diplôme ou de concours						
	DEUG	Licence	Maîtrise	CAPES	Agrégation	Troisième cycle	Ensemble
Maîtres auxiliaires, adjoints surveillants	45	74	68	—	—	19	45
Professeurs certifiés, agrégés	—	—	—	95	86	—	34
Enseignants du supérieur	—	—	—	2	10	70	5
Autres enseignants (*)	55	26	32	3	4	11	16
Ensemble des enseignants	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	439	2 089	1 418	1 707	425	144	6 222

(*) Soit : — Instituteur 25 %
 — PEGC 17 %
 — Professeur licencié 34 %
 — Autres prof. du second 24 %

Les premiers, ont semble-t-il, emprunté une voie privilégiée (et souvent — comme en témoigne la proportion de ceux qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à un âge « normal » — leur parcours scolaire s'est révélé plus rapide) qui leur a permis d'accéder à des emplois stables ; les seconds, soit parce qu'ils se sont contentés de diplômes exclusivement universitaires, soit parce qu'ils ont échoué au CAPES ou à l'agrégation — c'est le cas, notamment, d'un certain nombre de filles qui sortent de l'Université avec une licence ou plus rarement une maîtrise — occupent des postes précaires de maîtres auxiliaires et de surveillants.

Les titulaires d'un concours sont fortement représentés en lettres et en histoire (45 et 46% des enseignants) mais beaucoup moins en géographie (35%) et surtout en langues (27%) et en philosophie (14%). Parmi ces titulaires, et à l'exception des géographes, où l'équilibre se trouve presque réalisé, les capésiens l'emportent largement sur les agrégés. D'une manière générale ces derniers sont nombreux surtout dans des disciplines telles la géographie ou l'histoire qui se révèlent moins féminisées.

3. Pour ceux qui ne détiennent qu'un diplôme universitaire, la probabilité de se retrouver enseignant varie en fonction du niveau de sortie et de la discipline

Elle apparaît très forte pour les diplômés du second cycle (licence, maîtrise) avec un pourcentage qui atteint 75% mais est beaucoup plus réduite (3%) pour les titulaires du DEUG ou les étudiants issus de troisième cycle (20%). Encore fera-t-on observer dans ce dernier cas qu'on ne saurait interpréter sans précaution un pareil résultat : le poids dominant dans l'échantillon de troisième cycle des DEA et DESS de psychologie, qui regroupent jusqu'à 67% des effectifs d'ensemble de ce niveau, introduit un biais très sensible dont il importe de tenir compte.

Si l'on oppose d'autre part les Lettres, au sens large, (qui comprennent les lettres (1), les langues, l'histoire, la géographie, la philosophie) aux Sciences humaines représentées ici essentiellement par la psychologie, on s'aperçoit que les premières conduisent avant tout vers l'enseignement alors que les secondes donnent plutôt accès aux emplois littéraires et médico-sociaux.

Parmi les diplômés universitaires, on distinguera les possesseurs d'une maîtrise — majoritaires en histoire, géographie, philosophie, disciplines à faibles effectifs — des licenciés qui, au contraire, constituent en lettres mais surtout en langues le groupe le plus important.

(1) Classiques et modernes.

Répartition, par discipline, des emplois enseignants occupés à la date de l'enquête par les étudiants qui ont obtenu leur diplôme universitaire en formation initiale

(En %)

Emplois	Disciplines						Ensemble
	Lettres	Langues	Histoire	Géographie	Philosophie	Psychologie	
Maitres auxiliaires, adjoints d'enseignement, surveillants	38	51	39	45	41	40	45
Professeurs certifiés, agrégés	44	27	48	34	15	5	34
Enseignants du supérieur	4	5	2	6	19	24	5
Autres enseignants	14	17	11	15	25	31	16
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1 943	2 601	817	449	171	241	6 222

4. Les femmes nombreuses parmi les enseignants (76%) se trouvent dans une situation professionnelle relativement équivalente à celle des hommes

Si l'on s'en tient au seul enseignement secondaire, on constate que 60% des enseignantes, contre 56% des enseignants, occupent des postes qualifiés de précaires.

Par contre l'accès à l'enseignement supérieur, subordonné dans la plupart des cas à la possession d'un diplôme de troisième cycle, paraît nettement plus ouvert aux hommes: 6% d'entre eux y exercent leur activité contre 2% de femmes.

Ces caractéristiques d'ensemble, observables dans la population diplômée au terme d'une formation initiale (qu'il s'agisse de « salariés » proprement dits, population « A1 », ou des « scolaires », population « A2 ») se diversifient quelque peu quand on tient compte des itinéraires suivis au sein de l'Université.

C. Les emplois administratifs

A l'inverse des emplois enseignants, la description et l'analyse des emplois de type administratif présentent un certain nombre de difficultés. L'extrême variété des activités, qui sont elles-mêmes indissociables d'un environnement institutionnel et organisationnel, fait ressortir le caractère schématique de toute nomenclature. Celle qui a été retenue ici, composée de huit postes, n'a d'autre ambition que d'opérer un classement très général qui privilégie, comme on le verra, le niveau de l'activité ou le statut par opposition aux tâches et aux fonctions.

1. Parmi les emplois administratifs trois niveaux principaux peuvent être distingués : supérieur (15%), moyen (23%), inférieur (62%)

— **Le niveau supérieur** comprend une majorité de fonctionnaires supérieurs (76%) et une faible proportion de cadres administratifs supérieurs. Les premiers exercent principalement leur activité dans trois secteurs : l'administration (34%), l'enseignement et la recherche (33%), les services (17%). Ces emplois sont théoriquement réservés aux diplômés des deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur. Les fonctionnaires ont, pour y accéder, dû réussir à un concours de la fonction publique.

— **Le niveau moyen**, accessible aux titulaires d'une formation de niveau baccalauréat ou premier cycle de l'enseignement supérieur, regroupe également un grand nombre de fonctionnaires (65%) occupés pour la plupart dans l'administration. Le reste de la population (22% de cadres moyens, 13% de secrétaires de direction) relève pour près des trois quarts (74%) du secteur privé et travaille essentiellement dans les « services ».

— **Les emplois de niveau inférieur** constituent, au sein des emplois de type administratif, le groupe le plus représenté. Si l'on s'en tient aux définitions formelles qui établissent des correspondances entre les niveaux de formation et les niveaux d'emploi, il s'agit d'emplois qui ne devraient être tenus que par des titulaires de formations d'un niveau inférieur au baccalauréat. Leur présence, mais surtout leur nombre, même si comme on peut le penser une bonne partie d'entre eux ne doivent être considérés que comme transitoires ou d'attente, traduisent un phénomène très significatif de déclassification.

On distingue cependant deux sous-catégories : les emplois dits « qualifiés » (69%) et les emplois auxquels les nomenclatures n'attribuent pas de « qualification » reconnue (31%).

Les premiers comprennent les employés de secrétariat (55%) de statut privé en majorité et qui exercent leur activité dans les services (49%) et secondairement (25%) dans l'industrie.

Les employés dits « qualifiés de bureau », également occupés pour la plupart dans le secteur privé et qui se partagent entre les services (42%), l'enseignement-recherche (26%) et l'industrie (20%).

Les employés « non qualifiés », à l'inverse des précédents, travaillent en majorité (67%) dans le secteur public ou 27% d'entre eux bénéficient du statut de fonctionnaire. Ils se répartissent principalement entre les services (39%) et l'administration (33%).

**Répartition, selon le statut, des emplois administratifs occupés
au moment de l'enquête par les étudiants
qui ont obtenu un diplôme universitaire en formation initiale**

(En %)

Emplois \ Statut	Privé	Public		Ensemble	Effectif
		Fonctionnaire	Non-fonctionnaire		
Cadre supérieur administratif.....	90	6	4	100	68
Fonctionnaire supérieur	—	100	—	100	210
Fonctionnaire des cadres moyens ..	—	100	—	100	288
Secrétaire de direction	93	7	—	100	60
Autre cadre moyen administratif ..	61	3	36	100	92
Employé qualifié de bureau	67	20	13	100	362
Employé de secrétariat	70	19	11	100	437
Employé non qualifié de bureau...	33	27	40	100	378
Ensemble des emplois administratifs	45	40	15	100	1 895

2. La probabilité d'occuper un emploi administratif est plus élevée pour les titulaires d'un diplôme de premier cycle que pour ceux qui possèdent une licence ou une maîtrise. Elle est particulièrement faible au niveau du troisième cycle

44% en effet des diplômés en formation initiale sortis de l'Université avec un Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) en 1976 exercent des emplois administratifs. Cette proportion n'est plus que de 22% dans le deuxième cycle et de 8% pour les titulaires de DEA (Diplôme d'études approfondies), de DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées) ou de doctorats. Encore distingue-t-on au sein du deuxième cycle les licenciés (24%) et les possesseurs d'une maîtrise (19%).

3. Il existe, d'autre part, une relation entre le niveau du diplôme possédé à la sortie de l'Université et le niveau de l'emploi occupé

Il n'en faudrait pas conclure que le DEUG soit pour autant un diplôme reconnu comme tel sur le marché du travail. D'une part les sorties diplômées en fin de premier cycle sont peu nombreuses, d'autre part les administratifs titulaires d'un diplôme d'études universitaires générales se retrouvent, tout comme les non-diplômés et pour près des trois quarts d'entre eux, dans des emplois de niveau inférieur, ce qui atteste à l'évidence une forte déclassification. En revanche 14 à 22% des titulaires d'une licence ou d'une maîtrise ont accédé à des postes de cadres supérieurs.

Répartition, selon le niveau de diplôme, des emplois administratifs occupés au moment de l'enquête par les étudiants qui ont obtenu un diplôme universitaire en formation initiale

(En %)

Niveau de diplôme \ Niveau d'emploi	Premier cycle	Deuxième cycle			Troisième cycle	Ensemble		
		Licence	Maîtrise	Ensemble		Total	H	F
Cadre supérieur	5	14	22	17	57	15	24	13
Cadre moyen	20	15	44	25	17	23	28	22
Employé	75	71	34	58	26	62	48	65
Ensemble des emplois administratifs	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	503	860	475	1 335	54	1 892	400	1 492

4. Relativement forte en langues, en histoire et en géographie, la proportion d'emplois administratifs n'atteint pas la moyenne en lettres, en philosophie et en sciences humaines

Une analyse plus précise montre que les variations de pourcentages procèdent en partie de l'effet combiné du niveau et de la spécialité. En langues, par exemple, les sorties au niveau du DEUG se révèlent nettement plus nombreuses que dans les autres disciplines. On a déjà eu l'occasion de rappeler qu'en sciences humaines une forte proportion des diplômés en formation initiale (de l'ordre de 43%) quittent l'Université munis d'un DEA et surtout d'un DESS ou d'un doctorat.

5. Si la proportion de femmes occupant des emplois administratifs n'est guère plus élevée que celle des hommes (20% contre 16%), la répartition par type et par niveau d'emploi diffère sensiblement selon le sexe

Certains types d'emplois sont exclusivement féminins : c'est le cas des emplois de secrétaires de direction et des emplois de secrétariat.

La proportion d'employés, qui n'est pour les hommes que de 48%, s'élève pour les femmes à 65%. Toujours parmi les employés, les emplois dits « non qualifiés » sont presque exclusivement féminins.

6. Entre leur sortie de l'université et la date de l'interrogation, 21% de ceux qui occupent des emplois administratifs ont changé d'emploi

Parmi les emplois de niveau inférieur ce sont surtout les employés de bureau qualifiés qui ont eu la plus forte mobilité : 38% d'entre eux déclarent avoir changé d'emploi.

D. Les emplois littéraires et médico-sociaux

Les qualificatifs « littéraire » et « médico-social » utilisés ici renvoient à des types d'activités et aux diverses formations nécessaires en principe pour les exercer. Comme ceux de l'enseignement, les emplois littéraires et médico-sociaux se caractérisent par une certaine spécificité plus ou moins forte selon les cas. Se distinguant en cela des emplois administratifs, ils s'intègrent avec moins de difficulté dans les nomenclatures existantes.

1. Les emplois littéraires

Les emplois littéraires représentent 7% de l'ensemble des emplois occupés au moment de l'enquête par les étudiants qui ont obtenu leur diplôme universitaire en formation initiale.

La plupart d'entre eux (63%) relèvent du secteur public mais une minorité seulement (30%) possède le statut de fonctionnaire.

Une exception cependant : 7% des traducteurs-interprètes exercent leur activité dans le secteur privé.

56% se déclarent titulaires d'un diplôme de deuxième cycle mais 22% sont sortis de l'Université avec un diplôme de troisième cycle (diplôme d'études approfondies mais surtout diplôme d'études supérieures spécialisées).

L'importance des formations de troisième cycle caractérise nettement ceux qui occupent des emplois littéraires ou médico-sociaux. Si l'on isole au sein du groupe des « littéraires » les psychologues scolaires, on s'aperçoit même que 42% d'entre eux possèdent un diplôme d'études supérieures spécialisées.

Près du tiers (30%) des titulaires d'emplois littéraires ont suivi une formation de psychologie.

La correspondance entre la discipline du diplôme et l'emploi occupé se révèle particulièrement étroite pour les psychologues scolaires (dont 83% possèdent un diplôme de psychologie) et les traducteurs-interprètes (89% d'étudiants en langues).

D'autre part 16% ont changé d'emploi à la sortie de l'Université. Les psychologues scolaires sont de loin les plus mobiles : 54% de ceux qui ont commencé de travailler avant l'obtention du diplôme ont changé d'emploi à la sortie de l'Université.

2. Les emplois médico-sociaux

Regroupant 6% de l'ensemble des emplois occupés par les étudiants qui ont suivi une formation initiale, ils comprennent les psychologues cliniciens (55%) et les éducateurs spécialisés (30%).

Les psychologues cliniciens, dont 59% ont commencé de travailler avant l'obtention du diplôme, travaillent pour la plupart dans le secteur public, 38% y bénéficiant du statut de fonctionnaire. Diplômés dans leur quasi-totalité de psychologie, ils possèdent le plus souvent (78%) un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS).

Les éducateurs spécialisés de statut privé en majorité (57%) sont au contraire entrés plus tardivement sur le marché du travail, 76% après l'obtention de leur diplôme ou leur sortie de l'Université. 63% sont titulaires d'un diplôme de deuxième cycle (licence 38%, maîtrise 25%) ou d'un diplôme d'études universitaires générales (26%).

16% des psychologues cliniciens, 15% des éducateurs spécialisés ont changé d'emploi entre leur sortie de l'Université et la date de l'enquête.

SECTION II LES EFFETS DU PROCESSUS D'INSERTION SUR LES STRUCTURES D'EMPLOIS

Comme on l'a souligné au début de ce chapitre les étudiants qui ont suivi à l'Université une formation initiale ont emprunté des itinéraires différents. Certains ont commencé de travailler avant d'avoir obtenu leur diplôme; d'autres ont attendu l'obtention de celui-ci pour exercer une activité; d'autres encore ne sont entrés sur le marché du travail qu'après avoir cessé de s'inscrire à l'Université ou, plus généralement, dans un établissement d'enseignement supérieur. On peut dès lors se demander si cette diversité des itinéraires, et par là même des processus d'insertion, ne se répercute pas sur le type et le niveau des emplois occupés.

Structure des emplois occupés au moment de l'enquête selon le type d'itinéraire suivi au sein de l'Université

(En %)

Type d'itinéraire Emplois	Etudiants salariés	Scolaires	
		Travail après diplôme	Travail après études
Enseignants	64	64	54
Administratifs	12	19	25
Littéraires	9	6	7
Médico-sociaux	8	4	5
Autres emplois	7	7	9
Ensemble	100	100	100
Effectifs	3 066	4 020	3 119

1. Rigoureusement identique pour les étudiants salariés et pour ceux qui ont anticipé leur entrée dans la vie active (64%), le pourcentage d'enseignants décroît jusqu'à 54% parmi ceux qui ont attendu la sortie de l'Université pour prendre un emploi

Cette baisse du nombre des emplois enseignants est particulièrement visible au niveau du premier cycle. En lettres et en langues, disciplines à forts effectifs, les proportions passent pour les possesseurs d'un DEUG de 73 et 63% à 18 à 28%.

On rapprochera évidemment ce fléchissement du déclin rapide du nombre des postes mis en concours et de la baisse, lors des années récentes, du recrutement des postes d'auxiliaires. Ceux qui ont attendu la fin de leurs études pour exercer une activité salariée sont, en effet, entrés sur le marché du travail à un moment où les conséquences de la nouvelle politique commençaient à se faire sentir. Il faut se garder toutefois de conclure, dans tous les cas, à un lien étroit de cause à effet entre les deux phénomènes.

Tout autant que l'aggravation de la conjoncture le type d'itinéraire suivi (et par là même les comportements et les projets qui le sous-tendent) ont joué un rôle décisif.

2. Ce fléchissement de la proportion des enseignants s'accompagne, parallèlement, d'une croissance des emplois administratifs

Faiblement représentés (12%) parmi les étudiants salariés, ils approchent de la moyenne (19%) pour ceux qui ont anticipé d'une ou deux années leur entrée dans la vie active mais atteignent 25% dans la population qui n'a pris un emploi qu'après la sortie de l'Université.

Délicat à interpréter, un tel phénomène appelle plusieurs observations.

Il semble d'abord incontestable que la montée du nombre d'emplois administratifs doit être rapprochée de la restriction brutale, pratiquée à partir de 1974 et jusqu'à une période toute récente, des recrutements d'enseignants. Même si les relations entre le système de formation et le système d'emploi se révèlent complexes on peut penser que cette restriction a contraint une partie des étudiants qui, autrefois (et au moins à titre provisoire) se seraient dirigés vers l'enseignement (pour y occuper des postes d'auxiliaires) à s'orienter vers des emplois accessibles à des diplômés pourvus d'une formation générale.

Relativement modeste, ce mouvement n'en a pas moins entraîné, dans beaucoup de cas, une déclassification, comme on le voit en considérant l'importance du nombre des employés.

3. A la décroissance de la proportion des enseignants, correspond d'autre part, au sein de la population qui a attendu la fin des études pour entrer sur le marché du travail, une modification importante du rapport entre emplois stables et emplois précaires

Si l'on considère les enseignants par exemple, on constate que la proportion d'emplois accessibles par concours faible (de 30 à 33%) parmi les étudiants qui ont travaillé pendant tout ou partie de leurs études, s'élève à 57% pour ceux qui n'ont exercé une activité qu'après leur sortie de l'Université. Dans le même temps, les maîtres auxiliaires, professeurs licenciés et surveillants ne représentaient plus que 36% du nombre des enseignants.

Ce résultat autorise à penser que ceux qui ont dissocié nettement études et vie professionnelle, ont été également plus nombreux à former, dès le départ, le projet délibéré d'entrer dans l'enseignement et donc à investir en conséquence tout au long de leur itinéraire universitaire. Par là-même, et contrairement à une bonne partie des maîtres auxiliaires pour lesquels le passage dans l'enseignement ne constitue qu'un épisode plus ou moins transitoire du cheminement professionnel, ceux-ci se trouvent relativement moins dépendants des incertitudes de la conjoncture.

4. Les emplois de niveau inférieur (essentiellement ceux d'employés) sont particulièrement nombreux pour ceux qui ne sont entrés dans la vie active qu'après la fin de leurs études

Ils regroupent 21% des effectifs (contre 10% seulement dans chacune des deux autres sous-populations).

Ce phénomène de déclassification n'atteint pas la même ampleur à tous les niveaux. Modéré parmi les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise (23 à 20% d'emplois inférieurs), il apparaît fortement accusé parmi les possesseurs du DEUG dont 54% se retrouvent employés. Mais s'agit-il ici d'emplois comparables à ceux qui sont habituellement regroupés sous cette appellation? En l'absence d'analyses plus précises qui porteraient sur les activités réellement exercées et plus généralement sur les situations professionnelles, on peut émettre l'hypothèse qu'un certain nombre de ces emplois (dont le profil dépendrait davantage des caractéristiques propres de leurs titulaires) ne seront occupés que d'une manière transitoire, — la déclassification constatée traduisant surtout les difficultés d'insertion sur le marché du travail.

5. L'accès au secteur public s'effectue davantage, et dans de meilleures conditions, pour les administratifs qui ont pris un emploi après l'obtention de leur diplôme mais avant leur sortie de l'Université. Il se trouve le plus souvent subordonné à la réussite à un concours

Près des deux tiers (65%) y travaillent dont 21% comme fonctionnaires de niveau supérieur et 42% comme fonctionnaires de niveau moyen. Il n'en va pas de même pour les étudiants-salariés et pour ceux qui ont suivi un itinéraire plus traditionnel. Non seulement la part du secteur public ne fait qu'approcher ou dépasser de peu la moyenne mais la proportion d'emplois de fonctionnaires (supérieurs et moyens) n'excède pas 18%.

6. La mobilité d'emploi à la sortie de l'Université, c'est-à-dire entre juin 1976 et mai 1977, date de l'enquête, touche essentiellement ceux qui ont travaillé avant l'obtention de leur diplôme

Parmi les enseignants, 32% des étudiants salariés déclarent avoir changé d'emploi (or la proportion tombe à 9% quand l'accès au marché du travail s'est opéré après l'obtention du diplôme). Encore interprétera-t-on différemment la mobilité des agrégés et des certifiés (de l'ordre de 34%) et celle des maîtres auxiliaires (38%). La première procède directement de la réussite au concours et signifie l'intégration dans une filière sûre et reconnue; la seconde traduit vraisemblablement des changements d'établissement ou des reconductions de contrat.

Pour les administratifs, la mobilité à la sortie de l'Université apparaît d'autant plus forte que l'entrée dans la vie active s'est révélée plus précoce. Elle intéresse 30% de ceux qui ont pris un emploi régulier après l'obtention de leur diplôme mais 44% des étudiants salariés. Dans le premier cas, cette mobilité paraît liée à un processus de stabilisation professionnelle (où la réussite à des concours de la fonction publique joue un rôle décisif); dans le second, elle traduit surtout le caractère précaire des emplois occupés.

Deuxième partie

**LES ÉTUDIANTS
EN FORMATION POST-INITIALE
ET COMPLÉMENTAIRE
DANS LES UNIVERSITÉS LITTÉRAIRES**

Si les étudiants qui ont suivi une formation initiale constituent la part la plus importante et en quelque sorte, le noyau de la population étudiante, on ne saurait oublier que l'Université assure également d'autres rôles, moins connus sans doute, mais qui ont pris avec les années de plus en plus d'importance. Certes, on savait déjà qu'un certain nombre d'étudiants issus d'autres filières et d'autres institutions entraient à l'Université pour y acquérir un complément de formation. On savait moins, en revanche, que la population universitaire comptait des étudiants qui, engagés souvent depuis longtemps dans la vie professionnelle, venaient ou revenaient entreprendre des études de niveau supérieur — celles-ci devant être ou non sanctionnées par un diplôme. Si limitée qu'elle apparaisse, cette formation continue n'en revêt pas moins une grande signification. Elle montre que l'image traditionnelle de l'Université, vouée à sa propre reproduction ou bien centrée sur ses seuls problèmes, correspond de moins en moins à la réalité. Elle oblige, d'autre part, à considérer les relations de la formation à l'emploi dans des perspectives nouvelles et notamment à s'interroger sur les caractéristiques spécifiques de l'emploi et de l'itinéraire professionnel qui ont rendu possible, voire provoqué la reprise d'études. Aussi a-t-on jugé préférable, pour chaque population, de traiter ensemble, et dans un même chapitre, la formation et l'activité exercée.

LES ÉTUDIANTS DIPLOMÉS EN FORMATION POST-INITIALE DANS LES UNIVERSITÉS DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES : LA POPULATION « B »

SECTION I : LA FORMATION

Représentant moins de 10% de l'ensemble des sortants des universités littéraires, cette population diplômée (1) a comme caractéristique principale d'être déjà engagée dans la vie active lorsqu'elle accède à l'Université de Lettres-Sciences Humaines. Sa formation s'inscrit dans le cours de la vie professionnelle et elle ne peut s'interpréter que par rapport à celle-ci. Il s'agit de tenter de répondre à la double question suivante : qui revient en formation permanente à l'Université et quel est l'effet de cette formation sur la situation professionnelle ? (2)

L'examen de la situation professionnelle de la population « B » se pose en des termes très différents de celui des étudiants en formation initiale. Quels sont les objectifs recherchés par les individus qui reprennent des études universitaires après un temps plus ou moins long passé dans la vie active ? S'agit-il d'une tentative d'améliorer la situation professionnelle en recherchant un diplôme qui déboucherait sur une promotion ou une mobilité professionnelle ? Ou bien est-ce seulement le désir d'acquérir quelques éléments de formation complémentaire sans qu'un lien existe nécessairement avec l'emploi occupé.

Dans quelles conditions s'effectuent la prise (ou reprise) d'études à l'Université ?

Si cette population lors de la sortie des universités littéraires est particulièrement âgée (3), l'accès à l'Université ne s'est pas fait nécessairement à un âge très élevé : en effet, la durée des études littéraires est elle-même très variable et souvent très longue (4).

(1) Il s'agit d'une population titulaire d'un diplôme universitaire (DEUG, licence, maîtrise, DEA/DESS...). La population titulaire d'un diplôme extra universitaire a été classée dans les étudiants en « formation complémentaire » (population « C »).

(2) Compte tenu des limites qui sont celles de l'enquête d'insertion, seule l'enquête de cheminement permettra de répondre réellement à ces questions.

(3) Les trois-quarts environ, quel que soit le niveau de diplôme, sont âgés de 29 ans et plus.

(4) Un tiers a passé plus de dix ans à l'Université.

1. Presque la moitié de ces étudiants sont entrés dans les universités de Lettres et Sciences Humaines relativement jeunes et peu de temps après leur accès à la vie active

(En %)

Age lors de l'entrée dans les universités de lettres et de sciences humaines	Moins de 22 ans	De 22 à 29 ans	30 ans et plus	Total
Total formation " post-initiale ".....	48,7	30,4	20,9	100

Plus du quart des étudiants n'avaient que quelques mois d'ancienneté professionnelle lors de leur entrée à l'Université. **A l'inverse, plus d'un tiers a accédé au marché du travail depuis plus de 5 ans.**

(En %)

A travaillé la même année	Un an avant	2 ans avant	3 ans avant	4 ans avant	5 ans avant	Depuis 6 ans et plus	Total
28,3	11,0	9,1	8,0	4,9	3,5	35,0	100

Pour ces derniers, l'accès aux études littéraires s'est fait à un âge relativement élevé — plus de 20 % avaient dépassé les 30 ans — et au

Ancienneté du diplôme Date de prise du premier emploi	Diplôme " ancien " **		Diplôme " récent " **		TOTAL	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
1967.....	535	71	1 391	71	1 926	71
1968.....	—	—	142	7	142	5
1969.....	11	2	127	6	138	5
1970.....	12	2	107	5	119	4
1971.....	13	2	133	7	146	6
1972.....	62	8	30	2	92	3
1973.....	78	10	41	2	119	4
1974.....	37	5	7	(e)	44	2
TOTAL formation post-initiale.....	748	100	1 978	100	2 726	100
		27,4		72,6		

Non-réponses : 535.

* *Diplôme " ancien " :* Diplôme le plus élevé obtenu avant le retour dans les universités littéraires : *groupe 1.*

Diplôme " récent " : Diplôme le plus récent obtenu depuis le retour dans les universités littéraires : *groupe 2.*

Bien que la seule date de prise du premier emploi régulier ne suffise pas à caractériser l'ancienneté professionnelle (5), ces observations montrent que la majorité compte déjà de nombreuses années d'activité professionnelle.

(5) Certains ont pu depuis leur accès à l'Université interrompre toute activité professionnelle (chômage, inactivité).

cours de l'avancement dans la vie professionnelle. Cependant, et quelles que soient les conditions de l'entrée à l'Université, l'accès au marché du travail est ancien pour la quasi-totalité des étudiants sortant de l'Université à l'issue d'une formation post-initiale (plus de 70% ont pris un emploi régulier depuis au moins 8 ans).

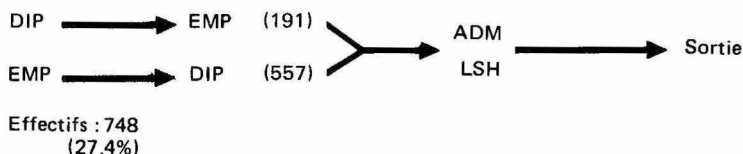
2. Deux groupes d'étudiants en formation post-initiale peuvent être distingués : le premier comprend ceux dont les études littéraires n'ont pas été sanctionnées par un nouveau diplôme ; le second comprend ceux dont la reprise d'études a débouché sur l'obtention du diplôme le plus élevé

Représentant seulement 27% de la formation post-initiale, les étudiants qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé avant de revenir suivre une formation littéraire à l'Université, n'ont pas acquis un nouveau titre à l'issue de cette dernière période d'études. Il faudrait distinguer parmi ceux-ci ce qui relève d'un échec de ce qui relève d'une simple recherche d'éléments de formation complémentaire sans volonté définie d'obtenir réellement un nouveau diplôme. Bien que certaines observations permettent de formuler quelques éléments de réponse, il est difficile de répondre clairement à cette question. En outre, la plupart de ces étudiants ont commencé à travailler avant d'obtenir leur diplôme (74%).

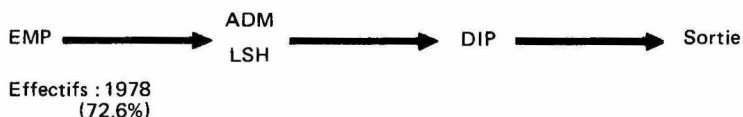
Ceux qui ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'issue de cette période de formation représentent, avec plus de 72% des sortants de formation post-initiale, le groupe le plus important.

Les deux groupes peuvent être représentés par les schémas suivants :

Groupe 1



Groupe 2



Non-réponses : 535.

DIP : Diplôme le plus élevé.

EMP : Prise d'un emploi régulier.

ADM : Admission à l'université de Lettres-Sciences humaines.

Pour le premier groupe on peut dire que le diplôme est ancien (plus de 67% ont obtenu leur diplôme il y a plus de 10 ans) tandis que pour le second le diplôme est en général récent (les trois-quarts ont obtenu le diplôme trois ans au plus avant la sortie).

Pour le premier groupe, la recherche d'une formation complémentaire, souvent à un niveau inférieur au diplôme déjà obtenu, s'oriente spécialement vers les langues et les sciences humaines.

Déjà diplômée, cette population revient à l'Université mais sans nécessairement rechercher un diplôme supplémentaire. Beaucoup ne cherchent à acquérir qu'une formation complémentaire dans une spécialité de lettres et sciences humaines et elle peut être différente de la discipline du diplôme obtenu antérieurement.

Dès lors, l'acquisition de simples éléments d'une formation (6) peut être indépendante du niveau de formation atteint auparavant. On observe dans cette population que de nombreuses inscriptions ont été prises à un niveau inférieur à celui du diplôme déjà possédé.

Niveau d'inscription en 1975-76 de la population déjà diplômée qui exerçait un emploi régulier avant son entrée à l'Université

" Sous-populations " en formation post-initiale	Groupe 1
Diplôme le plus élevé obtenu	Dernier niveau d'inscription en 1975-76
DEUG	2 ^e année DEUG, 1 ^{re} année DEUG, (licence)
Licence	2 ^e année DEUG, Maîtrise
Maîtrise	Licence, DEA, DESS
CAPES	Licence, Doctorat de 3 ^e cycle
Agrégation	Doctorat d'Etat, 2 années DEUG
DEA, DESS	2 années DEUG
Doctorat	Doctorat d'Etat, Licence

Il semble donc qu'une grande partie de ce premier groupe d'étudiants ne recherchait pas à acquérir un diplôme en formation post-initiale.

C'est en particulier — mais non exclusivement — le cas des diplômés dans une discipline différente des lettres-sciences humaines — sciences, droit, sciences économiques, médecine, santé... — qui, au cours de leur vie active, reviennent suivre une formation littéraire à l'Université (7). Et cette demande de formation complémentaire se porte principalement vers les « langues étrangères » ou vers les « sciences humaines », spécialement la « psychologie — sciences de l'éducation ». A cet égard,

(6) Certains peuvent n'être intéressés que par un simple certificat voire une simple « UV » (Unité de Valeur) dans une spécialité qui les intéresse plus particulièrement.

(7) Le premier groupe compte en effet 20% de diplômés dans une autre spécialité que les Lettres et les Sciences Humaines; en particulier, les doctorats concernent pour les deux-tiers des « non-littéraires » (Sciences et Droit — Sciences Economiques).

les professeurs certifiés sont particulièrement représentatifs: la moitié suivait une formation en « psychologie — sciences de l'éducation » avant d'interrompre son inscription à l'Université. La recherche d'une formation complémentaire dans ces spécialités constitue l'une des démarches habituelles du corps enseignant qui trouve là des compléments de formation — particulièrement en pédagogie — afin d'être mieux apte à tenir son emploi (8).

Cependant, une autre partie des étudiants de ce premier groupe recherchait un diplôme plus élevé que celui qu'elle possédait: on ne peut cependant distinguer quelle est la part des échecs et des simples abandons.

Spécialité du diplôme et spécialité de dernière inscription des étudiants déjà diplômés et qui reviennent en formation post-initiale à l'Université

(En %)

Spécialités Formation post-initiale	Lettres	Langues	Hist. Géo.	Philo.	Socio.	Psycho. Sc. éduc.	Info. com. docum.	Autres spécial.	Total
	Spécialité du diplôme	30,3	28,2	8,7	6,4	2,5	3,2	0,8	19,8
Spécialité d'inscription	23,7	36,8	10,4	3,8	5,9	18,8	—	—	100

Les reprises d'études en formation post-initiale se sont faites essentiellement après un passage de plus de quatre années dans la vie active mais ces reprises ont été souvent de courte durée.

(En % par diplôme)

Diplôme le plus élevé obtenu avant la reprise d'études en formation post-initiale	Durée de l'intervalle	Durée de la reprise d'études		
	plus de 4 ans	1 an	2 à 4 ans	5 ans et plus
DEUG	63	79	3	18
Licence	56	55	6	39
Maîtrise	49	53	21	26
CAPEB	72	27	26	42
Agrégation	99	2	2	96
DEA, DESS	35	72	3	25
Doctorat	74	21	33	46
Total " groupe 1 "	70	35	12	44

(8) La même tendance peut être observée parmi les instituteurs et professeurs du premier cycle qui reviennent suivre une formation complémentaire en « Psychologie-Sciences de l'éducation ». Cf. ci-après, population « C ».

Pour ce premier groupe d'étudiants en formation post-initiale, le projet de reprendre des études universitaires littéraires ne semble donc se développer qu'après plusieurs années de vie professionnelle : 70% ont en effet repris une inscription à l'Université plus de 4 ans après l'obtention de leur diplôme.

Si l'on excepte les concours et les doctorats (9), la durée de cette reprise d'études en formation post-initiale est en général très courte.

Le second groupe obtient un diplôme universitaire après un séjour de plus de deux années à l'Université.

Ce second groupe d'étudiants, déjà au travail avant d'entreprendre des études littéraires, obtient ensuite un diplôme universitaire. Ces étudiants pouvaient être titulaires d'un diplôme mais, contrairement au groupe précédent, la reprise d'études a été sanctionnée par l'acquisition d'un diplôme plus élevé.

L'utilisation de l'Université en formation permanente au cours de la vie professionnelle a donc entraîné une élévation du niveau formel (10) de qualification des individus. C'est l'une des différences essentielles qui distingue cette population de la population précédente.

Mais l'obtention d'un diplôme universitaire suppose une durée minimale de séjour dans l'Université, durée qui s'élève en fonction du nombre d'années d'études nécessaires à l'acquisition de chaque diplôme.

Ainsi ceux qui ont obtenu un diplôme ont-ils séjourné plus longtemps à l'Université : la quasi-totalité de cette population a pris au moins deux inscriptions consécutives à l'Université, les deux tiers ayant pris plus de cinq inscriptions.

L'obtention du diplôme a été suivie d'une ou plusieurs réinscriptions en vue du diplôme immédiatement supérieur : 31% seulement de ces diplômés ont abandonné les études universitaires dès l'obtention du diplôme ; cependant, les diplômés du troisième cycle ont en majeure partie quitté l'Université immédiatement après le diplôme ; à l'inverse, les diplômés titulaires d'un DEUG ont, dans la presque totalité des cas, repris au moins une inscription en vue de la licence.

3. La sortie de l'Université est caractérisée par une très grande stabilité surtout pour le premier groupe (86 % conservent leur emploi), tandis que le second groupe connaît une mobilité plus élevée (20 %)

Que le retour dans les études universitaires de Lettres et Sciences humaines ait été ou non sanctionné par un diplôme, la question se pose

(9) La durée de préparation d'une thèse est en effet très longue, ce qui représente l'essentiel des réinscriptions des agrégés, des certifiés et des docteurs de troisième cycle.

(10) Formel, c'est-à-dire en termes de niveau de diplôme obtenu.

d'évaluer les changements (11) éventuels qui ont pu intervenir dans les situations professionnelles à la suite de cette période de formation continue.

Si l'on se réfère à la dernière année d'inscription à l'Université (12), il semble bien que la quasi-totalité des reprises d'études se soient faites parallèlement avec la poursuite d'une activité professionnelle: plus de 96% de ceux qui occupaient déjà un emploi avant de venir suivre une formation littéraire, avaient également un emploi en 1975-76. Et la plupart (75%) conservent l'emploi occupé avant l'abandon de l'Université.

Cependant, cette situation d'ensemble se différencie en fonction de l'acquisition ou non d'un diplôme au cours de cette période d'études en formation post-initiale (groupe 2 et groupe 1). En particulier, les étudiants du second groupe, c'est-à-dire dont le diplôme a été récemment obtenu en formation post-initiale, connaissent une beaucoup plus forte mobilité professionnelle que ceux du premier groupe: presque 20% changent d'emploi après la sortie des universités littéraires contre 9% pour les autres.

Situation à la sortie de l'Université (juin 1976) des étudiants issus de formation post-initiale

Situation après juin 1976 Population en formation post-initiale	A conservé son emploi		A changé d'emploi		A cessé de travailler		Total actifs occupés en 1975-76		A recom- mencé à travailler		Est resté inactif		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Groupe 1	645	86,2	64	8,6	27	3,6	736	98,4	10	1,3	2	0,3	748	100
Groupe 2	1 386	70,6	383	19,4	116	5,9	1 885	95,9	39	2,0	42	2,1	1 966	100

Non-réponses : 12.

Ainsi, il semble que l'obtention d'un diplôme soit suivie souvent — pour certains au moins — de changements professionnels. Bien qu'il soit difficile de caractériser cette mobilité, on peut faire l'hypothèse qu'au moins une partie de ces mouvements a été la conséquence de la formation reçue dans les universités littéraires.

Si cette population, qui travaillait avant d'être admise dans les études littéraires, peut être, pour l'essentiel, considérée comme « insérée » depuis plusieurs années, une partie cependant — particulièrement ceux dont la formation a été sanctionnée par un diplôme — était encore à la

(11) On se rappellera qu'il s'agit des « changements » qui peuvent être détectés à travers l'information disponible sur le questionnaire: on ne dispose, en effet, d'aucun renseignement sur l'emploi occupé auparavant, ni sur la situation qui précède la dernière année d'inscription.

(12) Certains ont pu interrompre l'activité qu'ils exerçaient, suivre des études à temps plein, puis reprendre un emploi avant d'interrompre l'inscription.

recherche d'une stabilisation professionnelle. Ou bien, loin d'être achevé, le processus d'insertion ne fait que se continuer pour certains et l'acquisition du diplôme peut être suivie d'une période de forte instabilité (13). Ou bien, la mobilité enregistrée est liée à l'acquisition d'un concours de la fonction publique et dans ce cas correspond à ce que l'on a déjà appelé une mobilité d'« intégration ou de stabilisation ».

Les cessations d'activité ont été limitées (moins de 7%) et sont dues aux départs au service militaire pour les hommes, à des retours au chômage ou à l'inactivité pour les femmes.

Ces observations indiquent que l'emploi occupé avant l'admission à l'Université mais, également, pendant les études avait dans certains cas un caractère « temporaire » ou précaire et que l'on ne pouvait donc le confondre avec une première insertion. L'effet de cet emploi antérieur sur la carrière des individus n'a donc pas toujours un effet favorable : certains se retrouvent en effet sur le marché du travail après leur passage dans l'Université.

4. Au moment de l'enquête, le niveau de l'activité est particulièrement élevé (plus de 90%) et le chômage très réduit spécialement pour les hommes et le premier groupe

Au demeurant, il s'agit d'un chômage féminin : celui-ci s'élève en effet à presque 8% de la population féminine ; de même l'inactivité, pour d'autres raisons que le service militaire qui est effectué par moins de 3% des hommes, est essentiellement féminine (presque 6% des femmes).

Ainsi, si on peut considérer que la population masculine est « insérée » à la date de l'enquête (14), une partie de la population féminine — bien qu'ayant déjà occupé un emploi avant les études littéraires — n'est pas encore stabilisée : le chômage et également l'inactivité atteignent tout particulièrement la population féminine qui a obtenu son diplôme le plus élevé depuis son retour dans les études universitaires donc en moyenne plus récemment : le chômage — et également une partie de l'inactivité — des femmes peuvent être l'expression de la difficulté de trouver un emploi correspondant au projet professionnel ou bien être seulement la

(13) Cette période d'instabilité n'est pas toujours décelable à travers l'information disponible : en effet, le critère de sortie étant la non-réinscription, lorsque le diplôme a été suivi d'une ou plusieurs réinscriptions, la mobilité professionnelle peut s'être déroulée avant l'abandon de l'inscription (cas du DEUG par exemple) ; en revanche, si le diplôme coïncide avec l'abandon, on enregistre une forte mobilité (cas du DEA, DESS et dans une moindre mesure des licences et maîtrises). Le cas des doctorats qui enregistrent une faible mobilité est particulier : on n'ignore pas en effet que en raison de la durée des études et également des conditions de préparation de la thèse, l'acquisition d'un doctorat suppose que la population concernée soit en grande partie déjà insérée dans des emplois qui en permettent précisément la préparation et la valorisation.

Cf. A. Charlot et R. Mimouni, « La formation par la recherche et l'emploi, Les docteurs de 3^e cycle », Dossier CERQ, n° 22, La Documentation française, novembre 1979.

(14) Encore s'agit-il d'examiner les emplois occupés : la précarité de certains emplois, comme on le verra ci-après, ne permet pas d'affirmer que toute cette population est réellement insérée.

mesure de la difficulté de trouver un emploi stable (15). Or en ce domaine, les pressions — sociales et familiales — qui s'exercent sur une femme pour qu'elle prenne un emploi sont, en général, moins grandes que pour un homme.

Situation à l'enquête de la population issue de formation post-initiale

Situation en mai 1977	Hommes		Femmes		Total diplômés en formation post-initiale					
					Total		dont			
			groupe 1				groupe 2			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
En emploi.....	1 440	95,4	1 517	86,6	2 957	90,7	699	93,5	1 765	89,2
Au chômage.....	22	1,5	136	7,8	158	4,8	22	2,9	127	6,5
Au service militaire.....	43	2,8	—	—	43	1,3	11	1,8	18	0,9
Autres inactifs.....	5	0,3	98	5,6	103	3,2	16	2,1	68	3,4
Total.....	1 510	100	1 751	100	3 261	100	748	100	1 978	100
Taux de chômage.....	1,5 %		8,7 %		5 %		3,0 %		6,7 %	

On observera enfin, que les étudiants du groupe 1 dont le diplôme est ancien ont un niveau d'activité particulièrement élevé et un taux de chômage très bas tandis qu'à l'inverse le taux de chômage est plus élevé pour les étudiants du second groupe dont le diplôme est plus récent : cela confirme à travers une certaine instabilité sur le marché du travail que certains étudiants de ce groupe ne sont qu'au début de leur processus d'insertion. Leur importance demeure cependant très faible.

SECTION II L'EMPLOI

1. Près d'un an après la fin de leurs études, 69% des étudiants qui ont suivi à l'Université une formation post-initiale occupent un emploi

Il s'agit d'une population, comme on l'a déjà souligné, beaucoup plus âgée en moyenne que les précédentes (les trois-quarts ont 29 ans et plus), et où chaque sexe se retrouve presque à égalité (52% de femmes, 48% d'hommes).

72% des étudiants qui la composent ont obtenu leur diplôme lors de leur dernier passage à l'Université, une minorité seulement (28%) avant son retour dans l'appareil scolaire.

(15) Cf. à ce sujet : J.P. Faguer « L'entrée dans la vie active de la génération 1955. L'emploi après les études secondaires ». Cahiers du Centre de l'Emploi n° 20, Jeunes et premiers emplois, PUF 1980.

Dans les deux cas, la date d'entrée sur le marché du travail remonte en majorité à plus de neuf années. 74% de l'ensemble des actifs occupés (74% des diplômés « récents », 76% des diplômés antérieurs) ont pris leur premier emploi en 1967 ou avant.

2. Près des trois-quarts (72%) exercent au moment de l'enquête leur activité dans l'enseignement. Le reste occupe des emplois littéraires (9%), administratifs (7%) et médico-sociaux (5%)

Répartition par grande catégorie d'emplois et par sexe des emplois occupés à la date de l'enquête par les étudiants diplômés qui ont suivi à l'Université une formation post-initiale

(En %)

Catégorie d'emplois	Hommes	Femmes	Ensemble
Enseignants	68	76	72
Littéraires	7	11	9
Administratifs	10	4	7
Médico-sociaux	4	6	5
Autres emplois	11	3	7
Ensemble	100	100	100
Effectifs	1 098	1 138	2 236

Les femmes sont plus nombreuses dans l'enseignement que les hommes. En revanche ces derniers occupent surtout des emplois administratifs.

Le moment de l'obtention du diplôme le plus élevé (avant ou après le retour à l'Université) n'influe que faiblement sur les structures d'emploi. Tout au plus observe-t-on pour ceux qui n'ont pas obtenu de certification supplémentaire lors de leur dernier passage par l'Université un accroissement de la proportion des emplois administratifs et littéraires.

3. Les enseignants exercent en majorité (74%) dans les premier et deuxième cycles du secondaire. Une minorité (19%) occupe des postes dans l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement secondaire, les emplois accessibles par concours (agrégés, certifiés, professeurs d'enseignement général des collèges) constituent le groupe dominant (51%). En deuxième position (32%) viennent les maîtres auxiliaires et surveillants dont 68% possèdent une licence et 21% une maîtrise.

Les enseignants du supérieur comprennent les maîtres assistants (58%) et les maîtres de conférence (32%).

L'analyse par discipline montre d'autre part que les diplômés de langues et de psychologie sont nettement plus représentés parmi ceux qui ont fréquenté l'Université en formation continue qu'au sein de la population issue de formation initiale (42 % contre 35 % en langues ; 9 % contre 3 % en psychologie).

Les femmes, qui possèdent en moins grand nombre que les hommes des diplômes de 3^e cycle (6 % contre 19 %), sont également moins représentées que ces derniers dans l'enseignement supérieur (14 % au lieu de 24 %).

Plus généralement, on constate quand on regroupe les titulaires de concours du secondaire, les enseignants du supérieur et les instituteurs qu'il s'agit d'une population dont l'itinéraire professionnel apparaît largement stabilisé : 64 % occupent en effet des postes dont la permanence et les possibilités d'évolution sont officiellement reconnues. Seuls changent d'emploi ceux qui ont obtenu leur diplôme lors de leur dernier passage à l'Université. Encore cette mobilité qui touche 24 % des enseignants est-elle surtout le fait des maîtres auxiliaires dont 42 % ont changé d'emploi depuis leur sortie de l'enseignement supérieur.

La comparaison enfin des structures d'emplois selon le moment d'obtention du diplôme révèle que les enseignants du supérieur regroupent jusqu'à 43 % des effectifs, parmi ceux qui n'ont pas acquis de nouveau diplôme lors de leur retour dans l'Université. Inversement les instituteurs ne sont pratiquement représentés que dans la seconde population ou les maîtres auxiliaires occupent également une place nettement plus importante.

Répartition selon le moment d'obtention du diplôme des diplômés qui ont suivi à l'Université une formation post-initiale

(En %)

Emplois enseignants	Groupe 1 Diplôme obtenu avant le retour à l'Université	Groupe 2 Diplôme obtenu après le retour	Ensemble
Instituteurs	1	9	7
Professeurs certifiés, agrégés, PEGC	34	40	38
Maîtres auxiliaires, surveillants	16	27	24
Autres enseignants du secondaire	6	14	12
Enseignants du supérieur	43	10	19
Ensemble	100	100	100
Effectifs	398	1 217	1 615

4. La majorité des administratifs (68%) occupe des postes de cadres supérieurs, 10% des postes de cadres moyens et 22% sont employés qualifiés

57% des administratifs (62% des cadres supérieurs) possédaient leur diplôme le plus élevé avant de retourner à l'Université. Titulaires, presque à égalité, de diplômes de deuxième et troisième cycle les cadres supérieurs exercent leur activité dans le public (86%), la plupart en tant que fonctionnaires.

5. Les titulaires d'emplois littéraires et médico-sociaux ont généralement obtenu leur diplôme le plus élevé lors de leur dernier passage à l'Université

Parmi les littéraires, les psychologues scolaires (51%), qui ont suivi des études de psychologie et possèdent un diplôme de deuxième cycle ou un DESS, exercent leur activité dans le secteur public, où 86% y occupent des postes de fonctionnaires.

Les éducateurs spécialisés et les psychologues cliniciens, diplômés dans leur majorité (76%) de psychologie, travaillent également dans ce secteur.

LES ÉTUDIANTS TITULAIRES D'UN DIPLÔME EXTRA-UNIVERSITAIRE ET EN FORMATION COMPLÉMENTAIRE DANS LES ÉTUDES DE LETTRES-SCIENCES HUMAINES : LA POPULATION « C »

Cette population se caractérise par le fait qu'à côté d'un diplôme acquis en dehors de l'Université (1) elle a suivi, parallèlement ou successivement, une formation universitaire en Lettres-Sciences humaines non sanctionnée par un diplôme plus élevé (2). Cette formation apparaît donc comme complémentaire d'un diplôme extra-universitaire obtenu par ailleurs, souvent dans une autre spécialité que les Lettres-Sciences humaines.

Représentant 13% des sortants, la population en formation complémentaire dans les études littéraires se compose de trois groupes principaux d'importance égale : le premier comprend les diplômés d'instituts ou écoles du niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur (DUT, BTS, écoles paramédicales...) (3) ; le second ceux d'un institut ou d'une école du niveau du deuxième ou troisième cycle (écoles d'ingénieurs, instituts d'études politiques, écoles de bibliothécaires-documentalistes et de journalisme, d'éducateurs...); le troisième enfin, les titulaires de la fonction publique ayant obtenu un concours de recrutement parmi lesquels figurent essentiellement des instituteurs et des professeurs du premier cycle de l'enseignement secondaire.

1. Les diplômés d'un institut ou école du niveau premier cycle de l'enseignement supérieur ont repris des études littéraires à l'Université dans les trois ans qui suivaient l'acquisition de leur diplôme. La plupart ont pris un emploi pendant cette période avant d'abandonner les études littéraires

(1) Par diplôme extra-universitaire on entend un diplôme obtenu en dehors des études universitaires générales qui conduisent au DEUG, licence, maîtrise, CAPES et agrégation, DEA-DESS et doctorat. Les diplômes «extra-universitaires» peuvent donc avoir été obtenus dans des établissements faisant juridiquement partie d'une université mais constituant des UER dérogatoires (IUT, Instituts, écoles rattachées à l'Université...) ou bien indépendants de toute université.

(2) En réalité, du fait de la préférence donnée aux concours dans la construction de la variable «diplôme le plus élevé», certains titulaires d'un concours de niveau premier cycle sont également titulaires d'un diplôme universitaire de second cycle : c'est le cas des 130 instituteurs et de 236 professeurs de collège. En outre, 510 sont titulaires à la fois d'un diplôme d'école ou d'institut de deuxième cycle et d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

(3) Les BTS et surtout les DUT constituent l'essentiel de ce groupe.

Cette population surtout féminine est relativement jeune : les deux tiers ont moins de 26 ans lorsqu'ils abandonnent les études littéraires (4). C'est qu'en effet, la poursuite d'études dans les universités littéraires s'est en général effectuée dès l'obtention du diplôme de l'institut ou de l'école : lors de la sortie des études littéraires, 86% avaient obtenu leur diplôme depuis quatre ans au plus.

La poursuite d'études à l'Université s'est donc faite rapidement après la fin de la scolarité en école ou en institut. Peu d'élèves ont obtenu l'accès direct en première année du second cycle universitaire : 11% seulement étaient inscrits en 1975-76 en vue de la licence, la plupart étant en première année de DEUG (52%) ou en seconde année (32%) (5).

La tentative d'acquérir un diplôme universitaire après un DUT ou un BTS tertiaire ou secondaire, ou un diplôme terminal d'une école paramédicale ou médico-sociale ou littéraire (6) s'est donc terminée par un échec pour cette population, dans la mesure où elle n'a obtenu aucun diplôme supérieur au premier cycle de l'enseignement supérieur (7).

Au regard de l'ensemble de ceux qui, titulaires d'un diplôme d'école ou d'institut du niveau premier cycle de l'enseignement supérieur, entreprennent ensuite des études universitaires longues, il apparaît que l'importance des échecs est particulièrement forte : sur l'ensemble des sortants avec un diplôme d'école ou d'institut de premier cycle, 80% n'ont obtenu aucun titre supplémentaire à l'issue de leur séjour à l'Université, 15% seulement obtenant un titre de niveau deuxième cycle (8).

Spécialité du diplôme : Instituts-Ecoles de premier cycle

Langues	Psychologie	Docum. Inform. Communication	Sciences	Droit Sc. Econ. Gestion	Santé Social	Autres	Total Instituts-Ecoles Premier cycle
115 8,0	22 1,5	182 12,7	281 19,6	368 25,6	460 32,0	7 0,5	1 435 100

(4)

(En %)

Diplôme le plus élevé \ Age à la sortie	22 ans et moins	23-25 ans	26-28 ans	29 ans et plus	Total
Institut-Ecole Premier cycle ...	20,9	47,5	14,4	17,2	100

(5) La plupart étaient inscrits en DEUG de Langues vivantes ou de Psychologie et loin derrière en Lettres ou en Sociologie.

(6) DUT et BTS de gestion, commerce, carrières sociales, secrétariat...; écoles d'infirmières, de kinésithérapeutes, d'éducateurs, de documentalistes, de journalistes, etc.

(7) Même si certains peuvent avoir acquis quelques éléments de formation complémentaire.

(8) Sur 1806 diplômés sortant de l'Université titulaires d'un diplôme d'école ou d'institut de premier cycle, 13,4% ont obtenu ensuite une licence ou une maîtrise, 1,4% ont obtenu un CAPES, 2,3% un diplôme de 3^e cycle, 2,5% un concours de niveau premier cycle (instituteur, PEGC...).

Si une petite partie a pris un emploi pendant la scolarité en institut ou en école (20%), la plupart ont accédé à la vie active après l'acquisition de leur diplôme d'école ou d'institut: avant ou pendant les études universitaires littéraires (54%) ou après l'abandon de celles-ci (15%). C'est dire que les études universitaires entreprises apparaissent souvent comme une formation complémentaire post-initiale. Enfin, une très faible part n'a jamais occupé d'emploi jusqu'à la date de l'enquête (11%), essentiellement en raison du chômage féminin et de l'inactivité féminine, ou des départs au service militaire pour les hommes.

Date de prise d'un emploi régulier

(En %)

1971 et avant	1972	1973	1974	Avant septembre 1975	1975-1976	Après juin 1976	Aucun emploi	Total Instituts-Ecoles Premier cycle	Date inconnue
20,6	10,5	7,1	11,3	2,7	22,4	14,6	10,7	100 1 415	20

Au moment de l'enquête, le niveau de l'activité est particulièrement élevé: 83%. Cependant, l'existence du service militaire a pour effet de retarder l'entrée dans la vie active d'une partie de la population masculine et de diminuer son niveau d'activité (74%).

Situation au moment de l'enquête

(En %)

Situation \ Sexe	Emploi	Chômage	Service militaire	Autres inactifs	Total Institut-Ecole Premier cycle
Hommes.....	74,4	3,2	22,4	—	100 379
Femmes.....	86,2	10,0	—	3,8	100 1 056
Total Institut-Ecole Premier cycle	83,1	8,2	5,9	2,8	100 1 435

Mais si le niveau de l'activité féminine est élevé (86%), le chômage féminin est, en revanche, très supérieur à celui des hommes: 10% contre 3%.

Lors de l'enquête les diplômés d'instituts ou d'écoles de niveau premier cycle occupent des emplois administratifs (42%) et médico-sociaux (42%).

Les emplois administratifs exercés dans leur très grande majorité au sein du secteur privé comprennent : les employés proprement dits (63%), — et il s'agit ici essentiellement d'«employés de secrétariat»—; les secrétaires de direction (20%).

Parmi les emplois médico-sociaux on distinguera : les kinésithérapeutes (36%), de statut privé pour la plupart; les assistantes sociales (34%), qui appartiennent au secteur public et jouissent en majorité du statut de fonctionnaire; les éducateurs spécialisés (22%) qui relèvent au contraire du secteur privé.

2. Les diplômés d'un institut ou d'une école de niveau deuxième ou troisième cycle de l'enseignement supérieur ont obtenu leur diplôme d'institut ou d'école trois ans au plus avant la dernière année d'études universitaires : 32% étaient titulaires d'un double diplôme universitaire (licence ou maîtrise); 20% avaient un diplôme d'un institut ou école de niveau troisième cycle

La plupart étaient diplômés dans une spécialité non littéraire : 28% en droit-sciences économiques, 17% en sciences, 16% dans une spécialité relevant de la santé. Ceux-ci suivaient donc une formation complémentaire en Lettres-Sciences humaines, essentiellement en langues et psychologie.

Une petite partie était titulaire d'un diplôme littéraire : 12% en langues (et spécialement les femmes : 17%), 10% en documentation et journalisme, enfin 9% en psychologie.

Si certains ont occupé un emploi avant d'obtenir leur diplôme d'institut ou d'école (23%), la plupart ont pris un emploi après celui-ci (57%) et souvent parallèlement à leur poursuite d'études à l'Université (37%). Seuls 20% n'ont jamais occupé d'emploi jusqu'à la date de l'enquête.

A l'enquête, 72% ont un emploi, 17% sont au chômage, 5% au service militaire et 6% inactifs. Cependant, les titulaires d'un double diplôme (diplôme d'institut ou d'école + diplôme de licence ou maîtrise) ont un niveau d'activité (quel que soit le sexe) particulièrement élevé (83,5%) et un taux de chômage très inférieur à celui des autres diplômés d'institut et d'écoles (11,7%).

Situation à l'enquête

Situation à l'enquête \ Diplôme le plus élevé obtenu	Emploi	Chômage	Service militaire	Autres inactifs	Total
Institut-Ecole deuxième cycle	65,6	18,7	6,2	9,5	100 (783)
Institut-Ecole deuxième cycle + Licence ou maîtrise	83,5	10,6	3,5	2,4	100 (510)
Institut-Ecole troisième cycle.....	71,4	21,4	5,7	1,6	100 (322)

Cette différence s'explique par le fait que presque la moitié des titulaires d'un double diplôme sont entrés dans la vie active au moins un an avant la dernière année d'inscription à l'Université contre seulement 35% des titulaires d'un seul diplôme d'institut ou d'école.

Date de prise d'un emploi régulier

(En %)

Diplôme le plus élevé Date emploi	Institut-Ecole 2 ^e cycle	Institut-Ecole 2 ^e cycle + Licence ou Maîtrise	Institut-Ecole 3 ^e cycle	Total Institut-Ecole 2 ^e - 3 ^e cycle
1969 et avant	6,8	17,8	21,5	13,3
1970	2,0	9,0	1,0	4,0
1971	7,8	4,5	3,2	5,8
1972	2,6	3,5	1,9	2,7
1973	3,0	5,5	1,9	3,6
1974	9,3	6,3	2,9	7,1
1975	3,0	1,0	6,8	3,1
Septembre 1975-juin 1976	17,0	27,1	19,3	20,6
Après juin 1976.	20,3	14,9	26,8	19,9
Aucun emploi	28,1	10,4	14,5	19,8
Total	100	100	100	100

De plus 28% des diplômés d'un seul institut ou école de second cycle n'avaient toujours occupé aucun emploi au moment de l'enquête contre seulement 10% des titulaires d'un double diplôme. Ainsi, ces derniers ont donc déjà largement réalisé leur entrée dans la vie active tandis que les autres commencent seulement leur processus d'insertion.

En outre, si l'on compare la situation des titulaires d'un double diplôme avec celle de la population universitaire diplômée de formation initiale et qui était entrée dans la vie active avant de quitter l'Université, on observe que les situations sont presque identiques (9) : l'effet du double diplôme d'institut ou d'école n'apparaît donc pas dans les situations vis-à-vis de l'activité et du chômage.

Si l'on considère les emplois eux-mêmes, on constate que ceux qui ne possèdent qu'un seul diplôme d'institut ou école de deuxième cycle occupent des emplois médico-sociaux (34%) et en moindre proportion des emplois administratifs (23%) et littéraires (16%).

Kinésithérapeutes et assistantes sociales représentent 77% des emplois médico-sociaux.

(9) La situation des étudiants salariés diplômés (« A2 ») est la suivante : emploi 85%, chômage 6%, service militaire 4,2% et inactivité 4,8%. Pour la population scolaire qui travaillait avant la sortie, la situation est : emploi 84,2%, chômage 7,1%, service militaire 3,7% et inactivité 5%. Cf. première partie.

Contrairement à ce qu'on a observé pour les titulaires d'un premier cycle, 79% des emplois administratifs sont des emplois des cadres supérieurs ou de cadres moyens.

Les titulaires d'un deuxième cycle qui ont en outre obtenu un diplôme d'école ou d'institut exercent des emplois administratifs (38%) ou littéraires (27%).

On compte parmi les administratifs 66% de cadres supérieurs et moyens tandis que 65% des littéraires travaillent comme bibliothécaires et documentalistes.

Ceux enfin qui sont sortis de l'enseignement supérieur avec un diplôme de niveau troisième cycle se retrouvent ingénieurs (40%) ou psychologues-cliniciens (24%).

3. Les deux-tiers des instituteurs titulaires ont poursuivi des études littéraires dans les quatre ans qui ont suivi l'obtention du concours mais la plupart (88%) occupaient déjà leur emploi depuis plusieurs années lors de l'abandon des études universitaires

Presque la moitié de ces poursuites d'études universitaires ont porté sur la psychologie — sciences de l'éducation, phénomène que nous avons déjà largement constaté pour les professeurs de l'enseignement secondaire. Mais la recherche d'un diplôme universitaire de premier cycle, et même de second cycle (10), surtout en langues, lettres ou histoire semble également indiquer que certains tentent d'acquérir des diplômes pouvant leur rendre possible l'accès aux concours et aux emplois enseignants plus élevés (professeurs des collèges et certifiés). Au moment de l'enquête, la quasi-totalité est en activité: seuls quelques hommes effectuent leur service militaire tandis que quelques femmes se déclarent inactives.

Pour les professeurs des collèges (PEGC), la situation est peu différente: plus de 70% ont obtenu leur concours dans les trois ans qui ont précédé la sortie de l'Université. Les prises d'emploi sont, pour la plupart, anciennes mais quelques-uns n'ont cependant encore occupé aucun emploi à la date de l'enquête. Ces poursuites d'études, qui ont donc été en moyenne inférieures à trois années, ont essentiellement concerné les langues (11), les lettres (11) et la psychologie — sciences de l'éducation (12), et le niveau du second cycle (licence). Plus de 40% ont d'ailleurs obtenu une licence ou une maîtrise à l'issue de cette poursuite d'études au-delà du concours.

Au moment de l'enquête, tous sont en activité sauf quelques hommes qui sont au service militaire.

(10) Plus de 20% d'entre eux ont d'ailleurs obtenu une licence ou une maîtrise.

(11) Spécialités qui sont également dominantes parmi les concours et qui constituent donc la poursuite d'études dans la même spécialité que le concours.

(12) Cette spécialité est plus représentée parmi les poursuites d'études et confirme donc le phénomène d'attraction exercé par la psychologie et les sciences de l'éducation sur les enseignants occupant déjà un emploi.

Le reste des titulaires d'un concours de la fonction publique est constitué, pour la moitié, des conseillers d'orientation (CAFCO), dont les deux tiers ont obtenu parallèlement un diplôme de second cycle et, pour l'autre moitié, de titulaires de divers concours administratifs ou techniques (13) ayant suivi des études universitaires littéraires relativement brèves après le concours obtenu récemment ou bien parallèlement à sa préparation.

Date d'obtention du concours

(En %)

Concours obtenus	1973 et avant	1974	1975	1976	Total	Effectifs
CAP instituteurs	43,2	21,7	7,1	28,0	100	550
CAPEGC	28,9	18,0	17,6	35,5	100	546
CAFCO	27,4	9,8	10,5	52,3	100	163
Autres concours	17,8	6,7	28,3	47,2	100	182

(13) Pour l'essentiel il s'agit de concours de documentalistes-bibliothécaires, de concours techniques (sciences) ou administratifs.

Troisième partie

**LES ÉTUDIANTS
NON DIPLÔMÉS**

LA FORMATION ET LE PROCESSUS D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Titulaires du seul baccalauréat de l'enseignement secondaire (1), cette population abandonne les études universitaires sans avoir obtenu un diplôme supérieur. Son passage dans l'enseignement supérieur s'est donc soldé par un échec : sur le marché du travail, le niveau de qualification formelle n'est pas différent de celui de la fin de l'enseignement secondaire même si, dans la réalité, certains peuvent en retirer un bénéfice individuellement.

Il s'agit là de ce que l'on peut appeler la fonction de sélection de l'Université au niveau du premier cycle, la première année voire la seconde, jouant, toute proportion gardée, le rôle des classes préparatoires par rapport au second cycle. Le DEUG apparaît alors comme un simple « passeport » pour entreprendre des études dans le second cycle universitaire. Rares sont en effet les sorties directes de l'Université après une réussite au DEUG (2), la quasi-totalité reprenant au moins une inscription en vue de la licence.

1. L'abandon des études se fait, en général, très rapidement après l'entrée à l'Université

Compte tenu de la brièveté de leur séjour dans l'Université et de leur âge, on peut penser que la plupart ne semblent pas être dans une situation très différente de celle des jeunes qui quittent le lycée directement pour la vie active : 62% d'entre eux ont pris leur première inscription à la rentrée 1975 (3), c'est-à-dire qu'ils n'ont passé qu'une seule année à l'Université. Encore faut-il préciser que 72% n'ont pas suivi l'année scolaire complète. Ces derniers sont-ils d'ailleurs réellement « entrés » à l'Université et peut-on les inclure dans la population universitaire ?

On n'ignore pas le rôle traditionnel du baccalauréat qui constitue depuis longtemps un « simple droit d'accès à l'enseignement supérieur » (4) et

(1) Ou d'un titre admis en équivalence par les universités de Lettres et Sciences humaines. En outre, 31% étaient inscrits en deuxième année de DEUG donc avaient obtenu une première année de DEUG.

(2) De l'ordre de 4% des diplômés de DEUG.

(3) 90% étaient entrés en 1973, 1974 ou 1975, et avaient donc, au plus, pris trois inscriptions consécutives à l'Université.

(4) Cf. P. Bourdieu et J.-C. Passeron. **La reproduction**. Edition de Minuit, 1970.

qui est considéré pour la plupart des bacheliers comme une simple étape vers d'autres études. Cette fonction objective du baccalauréat d'enseignement général, perçu comme ayant une faible portée professionnelle, conduit la plupart des bacheliers à poursuivre quasi automatiquement des études après son obtention (5).

L'abandon précoce — quelle qu'en soit la raison (6) — atteint rapidement une grande partie des nouveaux étudiants.

La répartition par âge nous montre que ceux-ci quittent l'Université dans les trois ans qui suivent leur baccalauréat (7), c'est-à-dire entre 20 et 22 ans :

Répartition par âge des non-diplômés lors de la sortie de l'Université

Sexe \ Age en 1976	Age en 1976												29 ans et plus	Total
	18 ans	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
Hommes	1,1	6,1	18,4	18,6	18,4	12,1	7,6	6,4	3,2	0,4	2,5	5,3	100	
Femmes	2,7	17,3	23,8	16,2	10,6	7,2	5,2	2,3	3,6	2,1	1,6	7,4	100	
Total	2,2	13,8	22,1	16,9	13,0	8,7	5,9	3,6	3,5	1,6	1,9	6,7	100	
													3 415	
													7 694	
													11 109	

63% des hommes et 71% des femmes abandonnent l'Université avant l'âge de 23 ans. Pour les autres, d'âge plus élevé, cela signifie un itinéraire plus complexe (reconversion après un premier échec dans d'autres études, reprise d'études après une période d'activité...).

2. Plusieurs sous-populations peuvent être distinguées : une première population entrée dans la vie active avant de suivre une formation universitaire, une seconde population dite « scolaire » mais dont la prise d'emploi peut être intervenue pendant les études ou après la sortie de l'Université

On peut faire intervenir une distinction analogue à celle utilisée pour les étudiants diplômés :

(5) En 1972, plus de 80% des bacheliers de 1971 (enseignement général) poursuivaient des études dans l'enseignement supérieur et seule une minorité était entrée dans la vie active. Cf. J.-L. Pigelet. **L'échec au baccalauréat — Ses conséquences dans l'éducation et la vie active** — Dossier CEREQ n° 18 — La Documentation Française, 1978. Cette proportion était de 83,2% des bacheliers généraux de 1976. Cf. SEIS. **Etudes et documents n° 80-2** « L'enseignement supérieur en France ». Ministère des Universités SEIS 5. 1980.

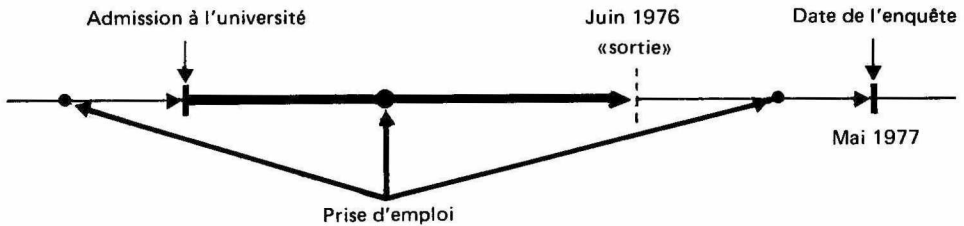
(6) Echec, abandon par découragement, raisons financières ou familiales, etc.

(7) Si on admet que l'âge moyen au baccalauréat est 18-19 ans, les étudiants qui s'inscrivent immédiatement en DEUG doivent obtenir celui-ci dans les trois ans, c'est-à-dire avant l'âge de 23 ans : cf. Arrêté du 27 février 1973, J.O. du 3 mars 73. Article 5 : « les candidats au diplôme d'études universitaires générales ne peuvent prendre que trois inscriptions annuelles, deux en première année et une en deuxième année ou une en première année et deux en deuxième année ».

— *première population* : les étudiants qui travaillaient avant leur admission à l'Université : formation « post-initiale » ;

— *seconde population* : les étudiants « scolaires » qui se sont engagés dans les études universitaires dans la continuité des études secondaires. Ceux-ci cependant sont entrés dans la vie active à différentes dates :

- un premier groupe a pris un emploi pendant les études universitaires ;
- un second groupe ne s'est présenté sur le marché du travail qu'après la sortie de l'Université ;
- enfin, un groupe plus restreint n'a jamais occupé d'emploi et n'en cherche pas : les « inactifs ».



L'âge plus élevé est la caractéristique de la première de ces catégories. La reprise d'études semble se faire plus fréquemment au delà des trois ou quatre ans qui suivent le baccalauréat, et la durée des études dépasse rarement trois inscriptions (86%).

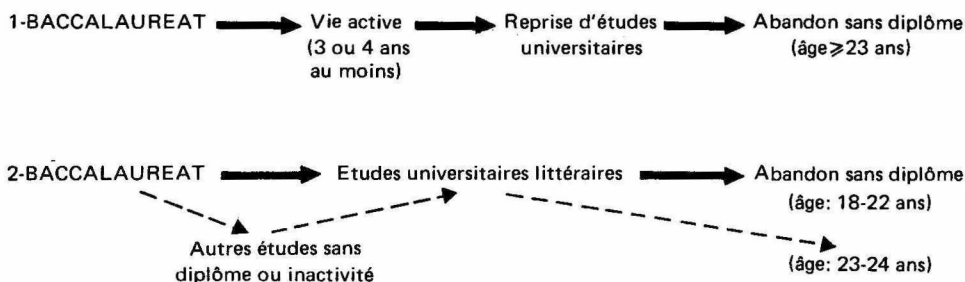
Age à la sortie de l'Université des non-diplômés

Date prise emploi \ Age à la sortie	18 à 22 ans	23 à 28 ans	29 ans et plus	Total	%
Travaille avant les études : formation " post-initiale "	25,2	48,6	26,2	100 (2 023)	18,2
Prend un emploi pendant les études (scolaires)	73,2	24,5	2,3	100 (3 625)	32,6
Se présente sur le marché du travail après la sortie (scolaire)	84,8	13,9	1,3	100 (3 422)	30,8
Reste inactif	71,1	23,4	5,5	100 (1 425)	12,8
Total " scolaires "	77,5	20,0	2,5	100 (8 472)	76,2
Total " D " = " non-diplômés "	68,0	25,3	6,7	100 (11 109)	100,0

Non-réponses : 614.

Cette catégorie ne représente cependant qu'une très faible part des non-diplômés (18%). En définitive, la population des non-diplômés est une population essentiellement jeune (moins de 23 ans) et que l'on peut qualifier de « scolaire ».

L'ensemble des différentes situations peuvent être schématisées dans les deux modèles dominants suivants :



3. La sortie de l'Université est suivie de peu de changement pour les étudiants non diplômés issus de formation post-initiale à l'Université

La reprise d'études semble s'être faite parallèlement avec la poursuite de l'activité exercée auparavant (95% des cas) (8). Et le passage par l'Université semble avoir eu peu d'influence sur les situations professionnelles : plus de 67% de ceux-ci ont en effet conservé leur emploi après la sortie de l'Université.

Cependant certains connaissent une situation beaucoup moins stable : plus de 16% déclarent avoir changé d'emploi après l'abandon des études littéraires et 12% avoir cessé de travailler, en particulier en raison du chômage.

Ainsi, si la majorité de cette population peut être considérée comme « insérée » — souvent depuis longtemps (9) — une petite minorité est toujours à la recherche d'une stabilisation professionnelle : 8,6% se déclarent au chômage au moment de l'enquête ; en outre atteints par la limite d'âge (22 ans maximum en 1976) (10), 11% des hommes ont dû effectuer leur service national à l'issue de l'année 1975-76, l'inactivité féminine s'élevant à presque 9% des femmes.

(8) Encore ne dispose-t-on que de l'information sur la dernière année d'inscription (75-76). Seuls 5% avaient cessé toute activité en 1975-1976.

(9) Un quart d'entre eux avait neuf ans et plus d'ancienneté professionnelle et 60% plus de trois ans d'ancienneté.

(10) Aux termes de la réglementation en vigueur, les jeunes doivent être incorporés entre 18 et 22 ans. Les étudiants bénéficient d'un délai jusqu'au 31 octobre de l'année de leur 22 ans.

**Situation après la sortie et à l'enquête des non-diplômés
qui exerçaient déjà une activité professionnelle avant les études**

Situation en mai 1977 (enquête) Situation en 1976 à la sortie	En emploi		Au chômage		Au service militaire		Autres inactifs		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
A conservé son emploi.....	1 308	96,0	38	2,8	12	0,9	4	0,3	1 362	100
A changé d'emploi.....	279	86,6	15	4,7	28	8,7	—	—	67,3 322	100
A cessé de travailler.....	—	—	120	52,9	35	15,4	72	31,7	15,9 227	100
A recommencé à travailler....	66	100	—	—	—	—	—	—	11,2 66	100
Est resté sans emploi.....	—	—	—	—	—	—	35	100	3,3 35	100
Situation inconnue.....	—	—	—	—	11	—	—	—	1,7 11	—
									0,5	
Total Etudiants non diplômés en formation post-initiale.....	1 653	81,7	173	8,6	86	4,2	111	5,5	2 023 100	100

4. Plus de 40 % des étudiants « scolaires » prennent un emploi pendant leur séjour à l'Université et la plupart conservent cet emploi après la sortie

Pour l'autre partie des non-diplômés — la plus importante — la poursuite d'études universitaires littéraires s'est faite dès le baccalauréat ou après un détour relativement court (11) : plus de 77 % sont âgés de moins de 23 ans en 1976 et 91 % ont moins de 25 ans.

Les prises d'emploi ont été fréquentes pendant les études à l'Université et particulièrement au cours de la dernière année d'inscription : 42 % des « scolaires » ont ainsi anticipé leur sortie, essentiellement quelques mois avant d'interrompre leur inscription (75 % ont pris un emploi pendant l'année 1975-76). On peut penser que pour certains le fait qu'une opportunité d'emploi se présente entraîne rapidement l'abandon des études qu'il s'agisse d'un simple découragement ou d'un échec (12). Mais on n'oubliera pas également le cas des étudiants qui sont dans la nécessité d'avoir une activité salariée pour financer leurs études, activité qui peut devenir rapidement inconciliable avec la poursuite d'études à temps plein.

Cependant cet emploi ne constitue pas toujours une situation professionnelle stable : si en général cette activité est conservée, certains, et en

(11) Une ou deux années essentiellement : autres études antérieures non sanctionnées par un diplôme ou inactivité.

(12) L'inscription à l'Université pouvait être alors simplement liée à une simple sécurité en attente d'un emploi et constituant en quelque sorte un palliatif au chômage. Mais le désir de poursuivre des études universitaires peut avoir aussi été rapidement détruit par découragement et échec.

particulier les hommes, connaissent une mobilité (15%) mais aussi des cessations d'activité (10%). L'effet du service national apparaît ici très nettement sur les pertes d'activité : plus de 14% des hommes cessent de travailler contre seulement 8% des femmes, 53% seulement conservant l'emploi qu'ils occupaient avant la sortie. Mais les retours au chômage touchent également les hommes et les femmes : 11% sont à nouveau à la recherche d'un emploi au moment de l'enquête.

**Situation à la sortie de l'Université
des non-diplômés ayant pris un emploi pendant les études**

Situation après la sortie	Hommes	Femmes	Total
A conservé son emploi	53,1	71,3	66,9
A changé d'emploi	18,3	13,6	14,8
A cessé de travailler	14,6	8,3	9,8
A recommencé à travailler	13,9	5,2	7,4
Est resté inactif	—	1,5	1,1
Total " Non-diplômés "	100	100	100
TRAV. AP. ADM.	875	2 750	3 625

5. Une autre partie (40%) des non-diplômés « scolaires » ne se présente sur le marché du travail qu'après la sortie : le taux de chômage est très élevé au moment de l'enquête (24%)

Cependant, une grande partie de la population des non-diplômés « scolaires » (40%) ne s'est présentée sur le marché du travail qu'après l'abandon des études universitaires : la plupart ont trouvé un emploi (72%) mais plus de 24% de ceux-ci sont toujours à la recherche d'un premier emploi au moment de l'enquête.

Enfin une petite fraction des non-diplômés qui n'ont jamais occupé d'emploi est restée inactive, sans se déclarer à la recherche d'un emploi : pour les hommes il s'agit en fait presque exclusivement de ceux qui, âgés au plus de 23 ans, sont astreints à effectuer leur service militaire ; quant aux femmes la plupart ont moins de 25 ans (90%) et elles se déclarent inactives pour des « raisons familiales et personnelles ».

Situation à l'enquête des non-diplômés

SOUS-POPULATIONS	POST-INITIALE		" SCOLAIRES "						Non-réponses	TOTAL Non-diplômés	
	Date premier emploi Situation en mai 1977	Trav. avant les études	Prend un emploi pendant les études		Se présente sur le marché du trav. après la sortie		Reste inactif				
En emploi	1 653	81,7	2 967	81,8	2 469	72,1	—	—	459	7 548	67,9
Au chômage	173	8,6	394	10,9	828	24,2	—	—	46	1 441	13,0
Au service militaire.....	86	4,2	127	3,5	40	1,2	483	33,9	86	822	7,4
Autres inactifs.....	111	5,5	137	3,8	85	2,5	942	66,1	23	1 298	11,7
Total (H + F)	2 023	100	3 625	100	3 422	100	1 425	100	614	11 109	100

HOMMES	En emploi	633	80,9	654	74,8	773	80,9	—	—	99	2 159	63,2
	Au chômage	63	8,1	94	10,7	143	15,0	—	—	26	326	9,5
	Au service militaire.....	86	11,0	127	14,5	40	4,2	483	81,7	86	822	24,1
	Autres inactifs.....	—	—	—	—	—	—	108	18,3	—	108	3,2
	Total Hommes.....	782	100	875	100	956	100	591	100	211	3 415	100

FEMMES	En emploi	1 020	82,2	2 313	84,1	1 696	68,8	—	—	360	5 389	70,0
	Au chômage	110	8,9	300	10,9	685	27,8	—	—	20	1 115	14,5
	Inactives	111	8,9	137	5,0	85	3,4	834	100	23	1 190	15,5
	Total Femmes	1 241	100	2 750	100	2 466	100	834	100	403	7 694	100

Chapitre II

L'EMPLOI DES NON-DIPLÔMÉS

Le nombre des étudiants qui sortent de l'Université sans aucun diplôme atteste l'importance de la fonction sélective assurée par le premier cycle de l'enseignement supérieur. Les conventions en usage aboutissent la plupart du temps à regrouper cette population avec celles qui ne possèdent qu'un baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent. Doit-on considérer pour autant que le passage par l'Université (d'une durée qui varie selon les cas de quelques mois à deux années) ne représente qu'une parenthèse sans signification dans l'itinéraire scolaire? S'il est certes plus difficile encore de mettre en évidence le lien susceptible d'exister entre la formation et l'activité, on ne saurait oublier que le seul fait d'avoir séjourné plus ou moins longtemps dans l'appareil scolaire correspond vraisemblablement à des attentes, voire à des projets spécifiques. Pour constituer un handicap d'autre part l'absence de certification officielle n'empêche peut-être pas un certain nombre d'employeurs de prendre en considération une période pendant laquelle l'étudiant a pu approfondir des connaissances générales toujours susceptibles d'une manière ou d'une autre d'être utilisées professionnellement.

La caractéristique commune de ces étudiants de se retrouver, à la suite d'un abandon ou d'un échec, sans diplôme lors de leur sortie de l'enseignement supérieur, ne suffit pas cependant à constituer ceux-ci en population homogène. On a vu précédemment qu'on pouvait, au contraire, comme pour les diplômés, repérer des types d'itinéraires et isoler sur cette base, plusieurs sous-populations. L'analyse de l'emploi en retiendra essentiellement deux: la première comprend ceux qui, déjà engagés dans la vie professionnelle, sont venus ou revenus poursuivre des études à l'Université; la seconde regroupe au contraire les étudiants qui n'ont pris un emploi régulier qu'après avoir plus ou moins largement entamé ces mêmes études.

I. Les non-diplômés qui exerçaient une activité professionnelle avant d'entrer à l'Université

1. Cette population représente 23% des actifs non diplômés à l'enquête. Elle se compose de 38% d'hommes, proportion sensiblement supérieure à celle qu'on observe pour l'ensemble des non-diplômés, et de 62% de femmes

Cette population ne correspond pas à la population étudiante traditionnelle. Beaucoup plus âgés en moyenne (49% ont entre 23 et 28 ans,

26%, 29 ans et plus), ceux qui ont recherché à l'Université une formation que l'on qualifiera dans ces conditions de « continue » sont entrés pour la plupart dans la vie active plusieurs années avant leur entrée dans l'enseignement supérieur; ils possèdent sinon une expérience du moins une ancienneté professionnelle relativement importante. Il paraît donc essentiel de rechercher les caractéristiques de l'emploi, et plus encore de la situation professionnelle qui ont encouragé ou provoqué le retour dans l'appareil scolaire.

2. La majorité des non-diplômés qui ont suivi une formation continue à l'Université occupe des emplois d'enseignants (51%) et secondairement (34%) d'administratifs

Si l'on procède à une comparaison par âge, on s'aperçoit que les premiers sont nettement plus âgés que les seconds et par là même engagés depuis plus longtemps dans la vie professionnelle. 53% des enseignants ont entre 24 et 29 ans, 36% ont 30 ans et plus; alors que les mêmes tranches d'âge ne rassemblent respectivement que 47 et 21% des administratifs.

Près des deux tiers (64%) des enseignants occupent des postes d'instituteurs (titulaires pour la plupart); 22% se déclarent surveillants ou professeurs d'enseignement général des collèges.

Emplois enseignants occupés par les non-diplômés actifs au moment de l'enquête qui ont travaillé avant leur admission à l'Université

(En %)

Emplois	Hommes	Femmes	Ensemble
Instituteurs	68	40	54
Instituteurs remplaçants	—	19	10
Surveillants, PEGC	8	36	22
Autres professeurs	24	5	14
Ensemble	100	100	100
Effectif enseignants	422	423	845

On peut s'étonner qu'une population de non-diplômés bénéficie d'un statut de titulaire quand on sait, par ailleurs, que l'accès à un tel statut se trouve étroitement réglementé et subordonné notamment à la réussite à des concours. Cette anomalie s'explique vraisemblablement par le fait que les enseignants titulaires ont omis, dans l'enquête, de mentionner ces concours, soit par simple oubli, soit (et ce sont sans doute les plus nombreux) parce qu'ils n'assimilent pas ceux-ci à des diplômes d'enseignement supérieur.

La population enseignante est composée à égalité d'hommes et de femmes. Cette répartition tranche nettement avec celle évoquée plus haut et qui concerne l'ensemble des non-diplômés en formation continue. Elle paraît suggérer que les hommes se trouvent dans de meilleures conditions ou qu'ils sont plus soucieux que les femmes de se doter à un moment donné de leur itinéraire professionnel d'un complément de formation. Pour éclairer cette remarque, on ajoutera que les femmes occupent en plus grand nombre que les hommes des emplois précaires.

Le passage par l'Université enfin ne semble pas, du moins dans l'immédiat, entraîner une modification de la situation professionnelle des enseignants. 89 % d'entre eux déclarent avoir conservé, après l'arrêt de leur inscription, l'emploi qu'ils occupaient pendant les études.

3. Les emplois administratifs se situent essentiellement au niveau employé (79 %) et, en majorité, dans le secteur public (77 %)

On distinguera parmi les emplois d'employés ceux de secrétariat (38 %), exclusivement féminins, et bénéficiant pour 42 % d'entre eux du statut de fonctionnaire et les emplois dits non qualifiés (59 %).

Le croisement du niveau de classification avec celui du salaire montre que 86 % des non-qualifiés gagnent moins de 2 600 F par mois tandis qu'à l'inverse 71 % des qualifiés gagnent plus de 2 600 F et 29 % plus de 3 000 F.

Répartition, selon le statut, des emplois administratifs occupés par les non-diplômés actifs au moment de l'enquête qui ont travaillé avant leur admission à l'Université

(En %)

Emploi \ Statut	Privé	Public		Ensemble	Effectif
		Fonctionnaire	Non-fonc.		
Cadres supérieurs	65	35	—	100	43
Cadres moyens	—	32	68	100	78
Employés de secrétariat	33	42	25	100	168
Employés qualifiés de bureau	73	27	—	100	15
Employés non qualifiés	14	16	70	100	261
Ensemble administratifs	23	28	49	100	565

Les emplois administratifs sont exercés dans quatre principaux secteurs d'activité : l'administration (33 %), l'enseignement et la recherche (22 %), les transports et télécommunications (21 %), les banques et assurances (15 %).

Le niveau de l'emploi est nettement plus élevé dans les banques et assurances que dans les transports et télécommunications.

Ainsi les employés de secrétariat exercent leur activité avant tout dans l'administration (50%) ou les banques et assurances (33%). Quant aux non-qualifiés, on les trouve dans l'administration (31%), les transports et télécommunications (25%), l'enseignement — recherche (15%).

La mobilité des administratifs apparaît plus forte que celle des enseignants. Au moment de la sortie de l'Université, 22% ont en effet changé d'emploi.

II. Les non-diplômés qui ont pris un emploi régulier après leur entrée à l'Université

1. Ils constituent, parmi les actifs non diplômés à l'enquête, la population la plus nombreuse (77%) et aussi la plus féminisée (26% d'hommes, 74% de femmes)

55% d'entre eux n'ont pas attendu la fin de leurs études pour entrer sur le marché du travail. Cette entrée apparaît, à la date de l'enquête, relativement récente: elle s'est effectuée en effet pendant les mois précédant immédiatement la sortie de l'Université ou, au plus tôt, lors de la dernière année d'études.

Ces non-diplômés sont particulièrement jeunes: la tranche d'âge 18-23 ans regroupe 74% de ceux qui ont anticipé leur entrée dans la vie active et 85% de ceux dont la prise d'emploi coïncide avec l'arrêt de l'inscription universitaire.

2. 38% exercent des emplois administratifs, 34% des emplois enseignants, une minorité (11%) travaille dans les secteurs de la santé et du commerce

Répartition, par grande catégorie et par sexe, des emplois occupés par les non-diplômés qui ont travaillé après leur admission à l'Université

(En %)

Catégorie d'emplois	Hommes	Femmes	Ensemble
Administratifs.....	37	39	38
Enseignants.....	24	38	34
Emplois de la santé.....	10	5	6
Emplois de commerce.....	7	4	5
Autres emplois.....	22	14	17
Ensemble.....	100	100	100
Effectifs.....	1 427	3 998	5 425

Si l'on distingue les étudiants qui ont anticipé d'un an ou de quelques mois leur entrée dans la vie active et ceux qui ont emprunté une voie plus traditionnelle, on observe, d'une population à l'autre, une variation très significative des structures d'emploi: la proportion des enseignants s'élève à 43% parmi les premiers; elle atteint à peine un quart des effectifs parmi les seconds pour lesquels les emplois administratifs constituent le principal débouché (45%). L'accroissement de la part des administratifs s'avère particulièrement fort chez les hommes (passant de 23 à 48%) au détriment des emplois de la santé qui sont en nette régression.

3. 88% des emplois administratifs ne dépassent pas le niveau d'employés; seuls 12% d'entre eux se situent aux niveaux supérieur et moyen

Répartition, selon le statut, des emplois administratifs occupés par les non-diplômés qui ont travaillé après leur admission à l'Université

(En %)

Emplois \ Statut	Privé	Public		Ensemble	Effectifs
		Fonctionnaire	Non-fonct.		
Cadres supérieurs administratifs...	100	—	—	100	96
Fonctionnaires supérieurs.....	—	100	—	100	40
Fonctionnaires des cadres moyens	—	100	—	100	94
Employés qualifiés de bureau.....	59	13	28	100	537
Employés de secrétariat.....	84	8	8	100	458
Employés non qualifiés de bureau.	42	20	38	100	814
Ensemble administratifs.....	56	20	24	100	2 039

Le groupe des employés se subdivise en deux sous-groupes: celui des employés qualifiés (55%), celui des employés dits « non qualifiés » (45%).

Les emplois « qualifiés » (parmi lesquels on compte 46% d'emplois de secrétariat occupés exclusivement par des femmes) relèvent en majorité (69%) du secteur privé — la part de celui-ci atteint même 84% pour les emplois de secrétariat.

A l'inverse le secteur public domine (58%) parmi les non-qualifiés.

Comme on l'a déjà observé pour les diplômés qui ont travaillé avant d'entrer à l'Université, le niveau de rémunération correspond globalement à celui de la classification. Si l'on s'en tient par exemple aux seuls non-diplômés qui ont anticipé leur entrée dans la vie active, on constate que 89% des employés dits non qualifiés gagnent moins de 2 200 F par mois mais que 53% des qualifiés gagnent plus de 2 200 F, 23% dépassent même 3 000 F.

Les employés qualifiés travaillent principalement dans deux secteurs d'activité : les banques et assurances (41 %), les transports et télécommunications (24 %), le reste se dispersant parmi les autres « services ».

Le non-qualifiés se retrouvent dans l'administration (34 %), les transports et télécommunications (20 %) et l'industrie (15 %).

4. Le niveau de classification des emplois administratifs varie selon le moment de l'entrée dans la vie active

Cette variation concerne essentiellement les employés. Ainsi, la part des employés qualifiés par rapport à l'ensemble des employés passe de 66 % chez les non-diplômés qui ont pris un emploi avant d'arrêter leurs études à 45 % chez ceux qui ont commencé à travailler seulement après leur sortie de l'Université. Ce déclin du niveau de classification est lié aux emplois de secrétariat dont la proportion, parmi les qualifiés, décroît dans le même temps de 59 à 32 %.

Les changements d'emploi parmi les administratifs (de l'ordre de 16 %) ne touchent que ceux qui ont exercé une activité avant de quitter l'Université.

5. Les non-diplômés, qui exercent leur activité dans l'enseignement, y occupent pour la plupart (73 %) des postes d'instituteurs

Quel que soit l'itinéraire suivi, la situation des enseignants apparaît souvent comme précaire : ainsi les instituteurs dont le groupe comprend 62 % de remplaçants et de surveillants, maîtres auxiliaires.

Répartition, selon le sexe, des emplois enseignants occupés par les non-diplômés qui ont travaillé après leur admission à l'Université

(En %)

Emplois	Hommes	Femmes	Ensemble
Instituteurs	3	33	28
Instituteurs remplaçants	38	47	45
Surveillants, maîtres auxiliaires	39	16	20
Autres professeurs	20	4	7
Ensemble des emplois enseignants	100	100	100
Effectifs	338	1 503	1 841

A l'inverse de ce que l'on observe pour les enseignants qui sont revenus suivre une formation à l'Université, les femmes l'emportent largement

sur les hommes et se trouvent particulièrement concentrées dans l'enseignement. Elles y occupent également en plus grand nombre que ces derniers des postes stables (d'instituteurs titulaires).

Enfin, il s'agit d'une population peu mobile: 6% seulement des enseignants qui avaient un emploi avant de quitter l'Université ont changé par la suite d'emploi.

Parmi les autres emplois déclarés par les non-diplômés, on mentionnera ceux de moniteurs-éducateurs (82% des emplois de la santé) et d'employés de commerce (75% des emplois du commerce).

La fabrication de cet ouvrage
a été réalisée
par l'Imprimerie Chirat, 42540 Saint-Just-la-Penduc



Achevé d'imprimer en juin 1982
N° d'impression 5542
Dépôt légal juillet 1982

IMPRIMÉ EN FRANCE

Les informations recueillies par l'Observatoire sont publiées dans deux collections complémentaires éditées par la Documentation Française :

- **Les Tableaux de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont présentées les principales données chiffrées ;
- **Les Cahiers de l'Observatoire National des Entrées dans la vie active**, où sont analysés les résultats essentiels.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél : 575-62-63 - poste 218)
Réalisation technique des Publications : Mme Le Neveu (Francine)

L'ENTREE
DANS LA VIE ACTIVE
DES ETUDIANTS EN LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
A LA SORTIE
DES UNIVERSITES



**centre
d'études
et de recherches
sur les
qualifications**

9, RUE SEXTIUS MICHEL - 75732 PARIS CEDEX 15
TEL.: 575.62.63